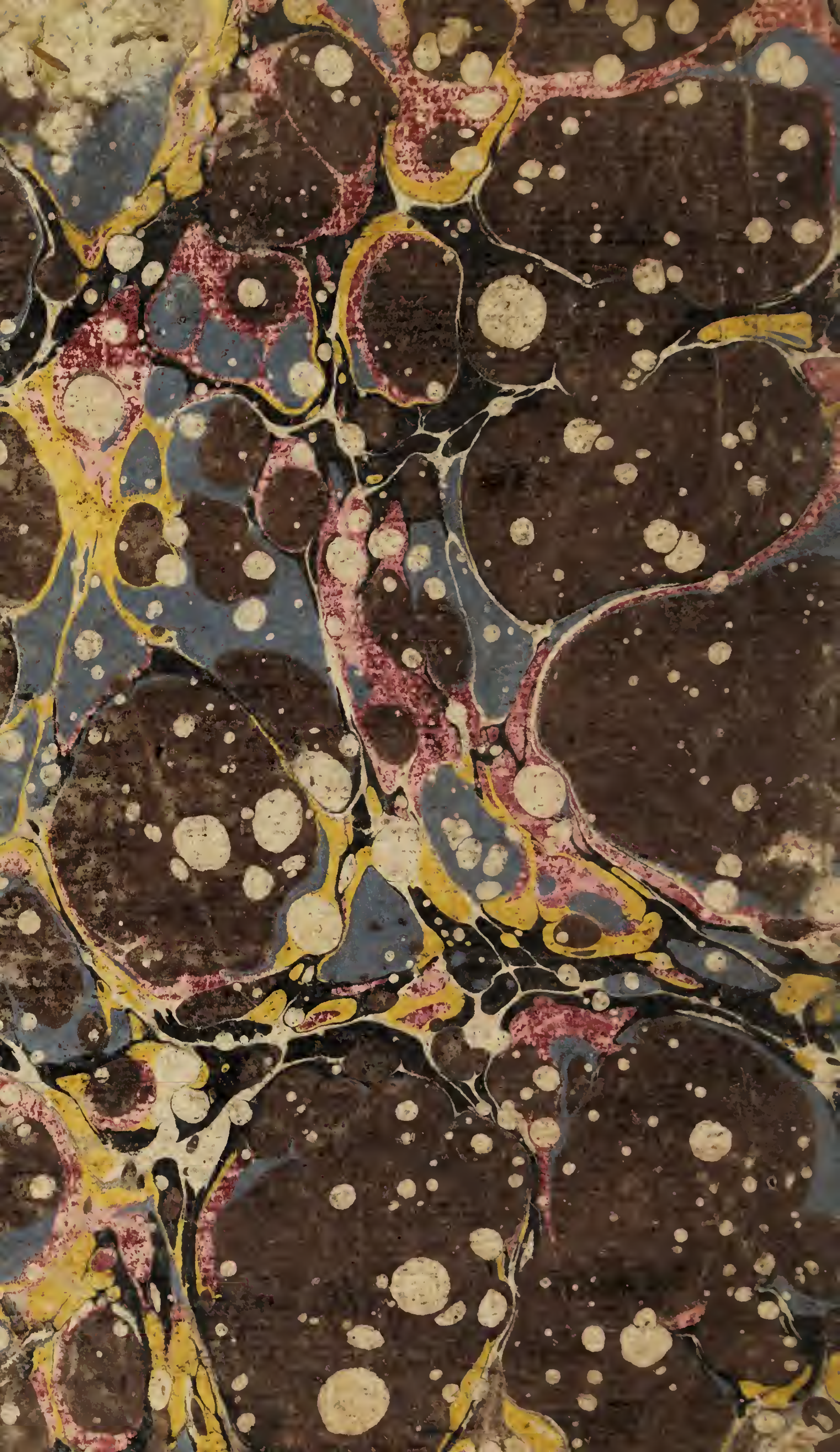
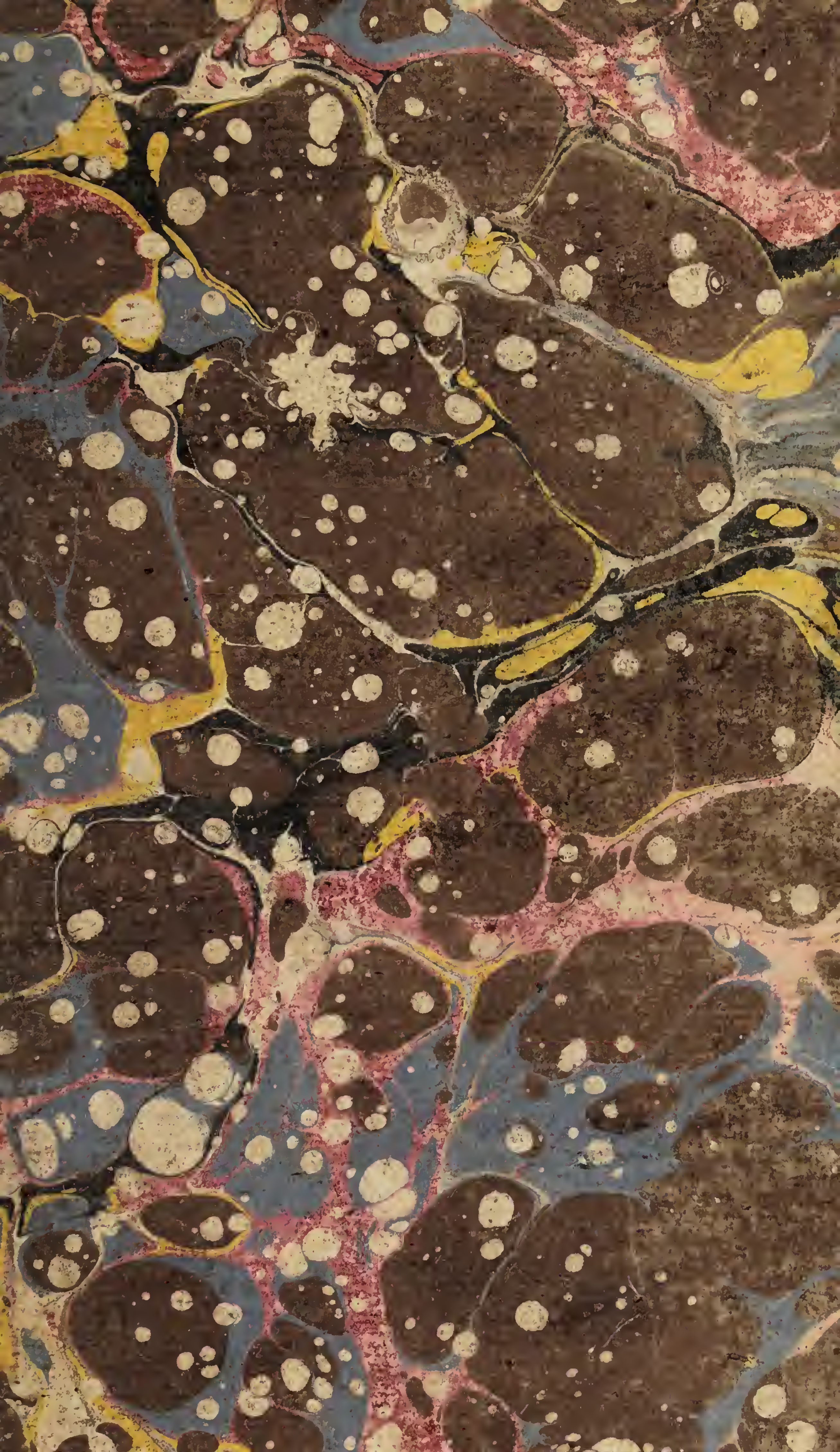








VŒUX
D'UN PATRIOTE,
SUR
LA MEDECINE EN FRANCE.

VŒUX D'UN PATRIOTE, SUR LA MÉDECINE EN FRANCE,

Où l'on expose les moyens de fournir d'habiles Médecins au Royaume ; de perfectionner la Médecine, & de faire l'Histoire Naturelle de la France.

Par M. THIÉRY, Écuyer, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Médecin-Consultant du Roi, & Membre de plusieurs Académies.

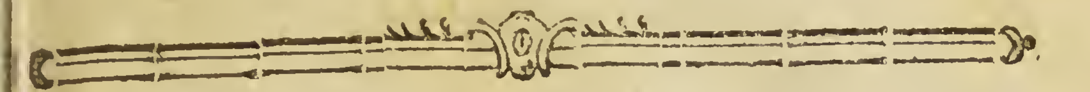


A PARIS,

Chez GARNERY, Libraire, rue du Hurepoix.

M. DCC. LXXXIX.





AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

CET Ecrit a été composé dans la jeunesse de l'Auteur. Il se contenta de le montrer, dans le temps, à plusieurs Médecins & à des Gens de Lettres, ainsi qu'à quelques personnes en place. Son but étoit de consulter les premiers, & de pressentir les autres sur les difficultés que pourroit souffrir l'exécution de ce qu'il propose. Ne pouvoit-il pas en rencontrer qui, touchés du bien public, s'efforceroient de faire réussir ses plans? Je sais que ce projet fut généralement approuvé par de graves personnages, & qu'en particulier M. Chycoineau, premier Médecin de Louis XV, à qui il fut communiqué, écrivit au jeune Auteur une lettre pleine d'éloges. M. Senac ayant été nommé pour lui succéder quelque temps après, on entendit parler, vers 1756, du dessein qu'il avoit de réduire considérablement les Facultés de Médecine en France. C'est, comme on va voir, une des bases sur les-

quelles est fondé le systême de Méde-cine qu'on va lire : on ne disoit rien alors de ce qu'on devoit substituer à ces Facultés à supprimer ; mais notre Auteur ne détruit que pour reconstruire plus utilement & plus solidement. Quoi qu'il en soit, rien ne s'est exécuté. On voit, par ces dates, que cet écrit est déjà ancien, & qu'il existoit avant la réception de l'Auteur dans la premiere Faculté du Royaume. Cependant quelque zele qu'il ait toujours montré pour l'utilité générale, il s'est tenu dans le silence sur cet objet. Peu jaloux d'attirer les regards, & négligeant les louanges, tout le temps qu'elles seroient sans effet pour la Patrie, il a cru apparemment devoir attendre des circonstances favorables, telles que les désirs d'un Ministre ou d'un Archiatre qui voudroient renouveler la Médecine en France, & qui rechercheroient pour cela les meilleurs moyens d'y parvenir. Mais que les temps sont changés ! Le Roi a rassemblé auprès de lui le Conseil le plus grand & le plus

auguſte ; il s'eſt entouré des Repréſentans de la Nation : tous les Citoyens ſont invités à manifeſter les idées qui peuvent être utiles à la choſe publique. J'ai donc lieu d'eſpérer qu'on ne m'accuſera pas d'infidélité en livrant à l'impreſſion cet Ouvrage, dont une copie m'eſt tombée entre les mains ; & que l'Auteur lui-même ne déſapprouvera pas ma conduite, puiſqu'on ne fait que le ſervir dans ſes louables intentions. Néanmoins je n'ai pas cru que les circonſtances actuelles duſſent m'engager à faire quelques légers changemens à ce Manuſcrit, ce qui étoit pourtant facile ; par exemple, de changer le nom d'Inſtitut Royal de Médecine en celui de National : outre que cet Établiſſement doit être ſitué au Jardin du Roi, fondé depuis près d'un ſiecle & demi, & dont on ne peut changer le nom, pas plus que celui du Collége Royal, toutes les demandes de l'Auteur s'adreſſent généralement au Roi plus qu'à la Nation. Mais d'après le caractere connu du Mo-

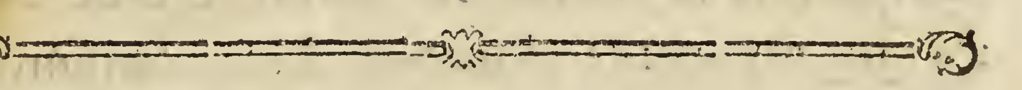
narque chéri & celui du Peuple Fran-çois, qui s'eſt toujours diſtingué pa ſon amour pour ſes Rois, n'eſt-il pa bien égal que des pétitions raiſonnable ſe faſſent à l'un ou à l'autre, le Chef d la Patrie n'ayant d'autre volonté que l bien général de ſa grande famille? Je n'a donc rien changé, & je donne cet Ecri tel qu'il m'eſt parvenu. J'ai cru devoir con-ſerver juſqu'aux objections que l'Auteu avoit entendu faire dans le temps, & aux-quelles ſa bonhomie l'a engagé de répon-dre, quoiqu'il les jugeât lui-même peu ſolides. On a ſeulement ajouté quelque notes néceſſaires, à cauſe des changemen que le temps a amenés; mais l'on a ſoin d'en avertir & de les diſtinguer de celle de l'Auteur.



VŒUX



VŒUX D'UN PATRIOTE, SUR LA MÉDECINE EN FRANCE.



PRÉFACE.

L'ART de guérir eſt à la fois utile & néceſſaire. Enfant du beſoin qu'en ont les hommes de tous les temps & de tous les lieux, il a dû être cultivé dès les premiers âges du Monde; ſon origine remonte à celle du genre humain. La douleur, l'inſtinct naturel qui porte les animaux même à y chercher des remedes, l'expérience journaliere, des événemens imprévus jeterent les premiers fondemens de cet Art, fait pour s'accroître

ſucceſſivement. Son but eſt de conſerver la ſanté préſente, de la rétablir quand elle eſt altérée, de ſoulager s'il ne peut guérir, &, dans tous les cas, de prolonger la vie.

La Médecine eſt utile, par cela ſeul que ſon objet eſt l'étude de l'homme, dans l'état de ſanté & dans celui de maladie. Quand donc ceux qui s'en ſont les premiers occupés n'auroient fait que l'hiſtoire des alimens qui nous nourriſſent, des poiſons qui nous tuent, des médicamens qui changent la diſpoſition actuelle de nos corps, & de toutes les choſes extérieures dont nous ſommes ſenſiblement affectés; ſans doute ils auroient déjà bien mérité du genre humain. Mais ce qui eſt propre à cette branche de la Philoſophie naturelle, c'eſt que les Médecins ont décrit, avec la plus grande exactitude, la naiſſance, les progrès, les ſymptômes, les terminaiſons des maux qui affligent notre eſpece, & les moyens les plus conſtatés de les guérir. Grace à leurs travaux aſſidus, à leurs obſervations répétées, & à d'heureuſes découvertes, la Médecine eſt devenue une Science qui a ſes principes comme les autres.

Cependant on a vu de tout temps des gens d'aſſez mauvaiſe humeur pour la déprimer,

la tenant pour vaine & abſolument conjecturale. Si néanmoins on veut bien l'examiner du côté de la théorie, on la trouvera principalement fondée ſur la Phyſique, l'Anatomie & la Mécanique; elle ſuit donc naturellement le ſort de ces Sciences particulieres. Oſeroit-on dire qu'elles ſont incertaines ou futiles? Et, ſi c'eſt la pratique de la Médecine qu'on voudroit accuſer d'incertitude, il faut ſavoir que ce reproche tombe en partie ſur toutes les pratiques quelconques. La Trigonométrie, certaine en ſes principes, l'eſt-elle également quand elle fait l'application de ſes regles? Peut-elle déterminer toujours exactement, & à un pouce près, une diſtance un peu conſidérable?

Ne ſoyons point injuſtes; n'exigeons pas dans la pratique médicinale une préciſion qu'on ne peut même toujours attendre des Arts qui dépendent des Sciences exactes. On ne trouve pas non plus une certitude abſolue, dans les affaires plus ou moins importantes de la vie. Les hommes ſeroient bien malheureux, ſi, pour ſe déterminer en diverſes occaſions, il leur falloit attendre des démonſtrations ſemblables à celles des Mathématiciens. On les verroit habituellement plon-

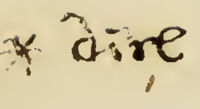
gés dans le doute, reſter dans une indéciſion qui leur ſeroit trop ſouvent funeſte. Qu'un Géometre ſoit à table, qu'imbu des préceptes de la Médecine, il ſe ſoit étudié lui-même, ſon expérience & ſon habitude à raiſonner exactement ne le conduiront pas pourtant à trouver la doſe préciſe d'alimens & de boiſſons qui lui ſont néceſſaires pour réparer ſes pertes; celles-ci même, il ne les connoît le plus ſouvent que par un ſentiment intérieur ou une ſorte d'inſtinct. Voudra-t il ſuivre ſon appétit? cette regle généralement la meilleure, quoiqu'elle ait nombre d'exceptions, ne le conduira néanmonis qu'à des à peu près: indéciſions ſemblables au ſujet de la veille, du ſommeil, des exercices, du repos, &c.

Mais heureuſement ce défaut de certitude abſolue importe peu à notre conſervation. C'eſt que notre exiſtence & la ſanté ne conſiſtent pas en un point indiviſible. Toutes deux exiſtent & marchent aſſez commodément dans une latitude plus ou moins conſidérable; telle eſt auſſi notre condition à l'égard du très-grand nombre de nos actions. En une infinité de cas, des à peu près ſuffiſent à l'homme le plus raiſonnable, pour le déterminer à agir. Alors donc qu'une véritable démonſtration

nous manque, un amas de vraiſemblances doit y ſuppléer. Là nous trouvons la preuve & les motifs dont il faut bien que nous nous contentions (à moins que de vouloir reſter immobiles comme des ſtatues); & quand il ne s'agit pas d'une action morale qui peut nous porter à quelque injuſtice, alors nous devons nous contenter d'une raiſon ſuffiſante pour agir. Voilà où en eſt fréquemment réduite l'imperfection de la nature humaine. C'eſt ſur ce fond de vraiſemblances & de conjectures que ſe meuvent les maſſes de la Société, dans le commerce civil & dans l'Adminiſtration. La Médecine auroit-elle donc à rougir, ſi, à l'expérience conſtatée, elle joint quelquefois la conjecture, dont l'Art de la guerre & le ſublime talent de bien gouverner les hommes ne peuvent auſſi ſe paſſer?

Comme donc le ſalut public s'appuie ſouvent ſur de ſimples apperçus fournis par des exemples du paſſé & du préſent, ſur des expériences de tâtonnement, ſur des conjectures amenées par la raiſon; la Médecine en fait de même; & comme la ſanté, autrement la félicité publique, admet une latitude aſſez vaſte, nous en devons dire autant de la conſervation de l'individu. Eſt-il attaqué

d'une maladie vraiment inflammatoire ? les gens de l'Art font d'accord fur la faignée ; mais peut-on en fixer la grandeur, ou la quantité de fang à tirer, d'une maniere fi précife, qu'on doive porter le fcrupule à un gros de plus ou de moins à laiffer fortir de la veine ouverte ? Nullement ; & au fond une telle recherche feroit inutile. C'eft, ainfi qu'on vient de le dire, que la nature humaine eft fufceptible de nombre de modifications, trop légeres pour qu'on puiffe les faifir : on les confidere alors comme des infiniment petits, ou de fi peu de conféquence qu'on peut les négliger dans la pratique, parce qu'ils ne changent point fenfiblement l'économie animale ; & c'eft un ancien axiome en Médecine, qu'on ne doit s'occuper, du moins agir, que d'après des chofes fenfibles & palpables.



On objecte, d'un autre côté, que la Médecine n'a pas fait les mêmes progrès que les autres Sciences & Arts. D'abord nous confeffons que les Gouvernemens n'ont pas ufé pour cela de toutes les mefures néceffaires : nous confeffons auffi que les Médecins eux-mêmes s'y font fouvent mal pris ; ils ont formé différentes fectes, comme en Religion.

Dans une Science principalement expérimentale, ne convenoit-il pas, ou de ne fonder aucunes ſectes, ou de choiſir, ſans s'aſtreindre à aucune, ce qu'elles peuvent avoir de bon? Mais, au lieu de ſuivre des faits authentiques & de ne ſe laiſſer guider que par des obſervations exactes & fideles, ils ſe ſont auſſi trop livrés à la manie de tout expliquer : de là tant de vaines hypotheſes ; c'eſt embraſſer l'ombre pour la réalité. Après ces aveux, nous croyons devoir reconnoître qu'il ſe trouve dans le corps humain, en ſanté, & ſur-tout en maladie, un aſſez grand nombre de variétés qui nuiſent juſqu'à un certain point à la perfection de l'Art de guérir, ou qui, pour le moins, le rendent plus difficile à ceux qui l'exercent. Ce fond variable de la nature humaine ne permet pas qu'on voie l'homme dans le même état aſſez long-temps. Les maladies, quand elles ſe compliquent, ſe revêtent de différentes formes dépendantes des tempéramens, des climats & des ſaiſons : dans les maladies même les plus communes, on ne rencontre que rarement des choſes abſolument ſemblables. Il n'en eſt pas de même dans pluſieurs Sciences, dont l'objet eſt plus fixe. Sans citer celles qui n'ont point de rapport

avec la Médecine, on voit que la Botanique, la Chimie, l'Anatomie, laquelle s'exerce sur le corps mort, ne présentent point des faces aussi mobiles, les passions seules produisant chez nous des changemens remarquables & rapides. Les difficultés qui résultent de là, exigent dans la pratique de la Médecine l'usage perpétuel de la Philosophie, sans le secours de laquelle le Médecin sera toujours très-borné. Au milieu de tant de variétés, vous trouvez pourtant dans la constitution humaine des qualités inaltérables qu'on reconnoît toujours en y portant attention. Malgré la variété des couleurs de la peau, de la complexion, &c. l'homme reste le même par-tout, pour le Politique & pour le Médecin; celui-ci pouvant reconnoître dans des écrits de vingt-cinq siecles les caracteres de quantité de maladies, qu'il distinguera par les mêmes signes qui les firent connoître autrefois.

Mais, dira-t-on, cette grande diversité de moyens employés dans le traitement des mêmes maux, ne prouve-t-elle pas l'incertitude ou l'insuffisance de l'art de guérir? Nullement: il faudroit faire les mêmes reproches aux Arts, que la Société doit respecter le plus. Observez d'ailleurs que des

maladies qui paroiſſent ſemblables aux yeux du vulgaire, offrent à un Médecin, qui les examine de près, des différences aſſez grandes pour l'engager à choiſir différens ſecours. On ne peut nier que la capacité, le génie, les ſoins attentifs d'un Médecin n'apportent, dans ſa maniere de traiter, des modifications aſſez frappantes ; mais il exiſte bien d'autres cauſes de la diverſité des méthodes curatives. Voyez la profuſion avec laquelle la Nature nous a prodigué ſes dons ! D'abord, dans les alimens qui contiennent, à divers degrés, la ſubſtance propre à nous nourrir ; en ſecond lieu, dans les remedes dont nous pouvons avoir beſoin : conſidérez ces claſſes nombreuſes d'altérans, d'évacuans purgatifs ou diurétiques, d'aſtringens, d'amers, de rafraîchiſſans, d'échauffans, &c. On n'a qu'à choiſir ; très-ſouvent les gens de l'Art en font des mélanges. Les maladies ſont-elles compliquées, comme il arrive ſouvent ? les indications ſe croiſent ; la méthode curative doit s'y approprier. De plus, les Médecins trouvent dans la diete, ainſi que dans le choix des alimens, dans l'uſage des ſix choſes non naturelles, nombre de moyens capables de ſuppléer aux remedes, ou d'en modifier l'effet. Seroit-il donc poſſible

que pour le même mal apparent, ils ordonnassent constamment la même chose? Enfin, s'il leur arrive d'être d'opinion contraire sur le même sujet, cela ne prouve que l'inégalité qui existe en ce moment dans leurs sens & leur entendement. Mais cette diversité de sentimens n'existe-t-elle pas du plus au moins dans toutes les Sciences & les Arts? Elle serviroit même souvent à faire présumer leur existence très-réelle.

Personne, sans contredit, n'est plus en état de connoître le vrai & le faux des questions agitées sur l'Art de guérir, & d'en porter un jugement solide, que ceux qui ont passé leur vie à l'étudier: Si quelques-uns d'entre eux ont quelquefois témoigné y avoir moins de confiance que les autres, il vous sera aisé de reconnoître en cette prévention, tantôt l'esprit de singularité, tantôt le desir de se montrer supérieur à ses confreres, qu'on déprime, en relevant devant le Public des erreurs ou des fautes, vraies ou prétendues, auxquelles le commun des esprits s'est livré, & dont, à leur dire, ils se sont heureusement garantis. Vous les voyez bientôt après se contredire eux-mêmes; reconnoître que, parmi eux, il en est de plus habiles que d'autres, & avouer par-là que l'Art a de la

certitude; en un mot, ils défendent ce même Art, contre l'ignorance, les préjugés, la charlatanerie des gens qui veulent l'exercer ſans principes. En tous cas, on peut leur oppoſer dans l'Antiquité cette multitude de Médecins Aſſyriens, Egyptiens, Grecs, Romains, Arabes, &c. &, dans les temps modernes, ceux de toutes les nations policées, qui, travaillant de bonne foi, ſe ſont donné mille peines pour ajouter quelque choſe à cette Science, telle qu'ils l'ont trouvée de leur temps. Quant aux ſiecles préſens, on peut eſtimer qu'il y a en Europe vingt mille Médecins au moins. Les Académies en ſont formées en grande partie. Les Souverains, les Républiques, les villes ſe les ſont attachés par des honneurs & des bienfaits. Si, vers la ſin de leurs études, ils n'euſſent acquis la conviction intime qu'ils ſe rendoient réellement très utiles au genre humain, y a-t-il lieu de penſer qu'ils conſentiſſent à tromper le monde, lors ſur-tout que, déjà eſtimés pour leur probité & leurs diſpoſitions naturelles aux Sciences, ils peuvent, en changeant de profeſſion, ſe procurer tant d'autres moyens de ſubſiſter honorablement dans la Société?

Puiſque notre ſanté eſt expoſée à une in-

finité de causes capables de la détruire ou de l'altérer, nous avons tous un intérêt général à ce qu'il y ait une Médecine réelle, solide & bienfaisante. L'Être suprême, en plaçant l'homme à côté des diverses productions de la Nature, nous invite à les connoître & à en faire un légitime usage. La liberté & l'industrie appartiennent à une créature raisonnable. Nos Livres sacrés (1) rendent à la Médecine le témoignage le plus avantageux; & l'Antiquité profane avoit cru devoir consacrer aux Dieux immortels (2) l'invention de la Médecine. Mais pourtant, direz-vous, il y reste de l'imperfection & de l'incertitude. Nous en convenons; & qu'elle conséquence faut-il en tirer? C'est sans doute que nous devons faire tous nos efforts pour la perfectionner. Notre vue n'est pas assez fine pour appercevoir les objets que le microscope nous découvre. Les fermerions-nous pour ne pas voir ceux qui sont en proportion avec leur structure? Non certes; mais, tels qu'ils sont, ils nous servent assez pour nous montrer les corps considérables qui nous entourent, & les plus capables de nous faire du bien ou du

---

(1) V. Liber Ecclesiastici, cap. XXXVIII. v. 1-7-12.

(2) V. Hippocrat. de Veteri Medicinâ, §. 24. M. Tull. Ciceron. Tusculan. Quæstion. Lib. III. §. 1. L.

mal. Conſervons d'abord nos yeux dans l'état de bonté où nous les avons ; il ne tient enſuite qu'à nous d'étendre & de fortifier leurs uſages par le moyen des verres.

Les plaintes qu'on entend former tombent tantôt ſur la Science en elle-même, tantôt ſur les Médecins. Il ſied mal à Pline l'Ancien de ſe mettre au nombre de leurs détracteurs, lui qui a copié tant de Médecins, qui vante des remedes ſuperſtitieux, & qui montre ſi peu de connoiſſance de la Médecine rationnelle ! Nous venons d'avouer que l'Art n'a pas encore acquis toute la perfection qu'on peut raiſonnablement eſpérer. L'on ne peut nier non plus que quelques Médecins ne ſont pas doués de tous les talens néceſſaires pour exercer une profeſſion ſi difficile & ſi importante. Mais le Public, par ſes préjugés, ſes opinions haſardées, & par le mauvais choix de ceux qu'il préfere ſouvent, ne ſe prive-t-il pas lui même des avantages qu'il devroit naturellement tirer de la Médecine ? A entendre quelques Ecrivains paradoxes, ils conſentiroient à invoquer la Médecine, ſi elle venoit ſeule ſans le Médecin : ce ſeroit exclure un conſolateur ; & d'ailleurs quel Art ne perd de ſon utilité, quand l'Artiſte eſt abſent ? Quelques autres ne ſe refuſeroient pas

à laiſſer venir le Médecin, pourvu qu'il arrivât ſans la Médecine, c'eſt-à dire, dépourvu de la plupart des ſecours phyſiques que la Nature a mis entre ſes mains.

Un eſprit droit ne perdra pas ſon temps à réfuter de pareils ſophiſmes; il adoptera volontiers la Science, & ne rejettera pas le Médecin. Eh ! où aboutiroient des prétentions ſi déſolantes pour de malheureux malades ? nos Critiques voudroient-ils abolir la Médecine, en fermer les écoles, en brûler les livres ? On ne parviendra jamais à éteindre dans nos cœurs le déſir de vivre & de ſe bien porter. Nous déteſtons naturellement la douleur & notre deſtruction. Ces ſentimens ſont donnés par l'Auteur de la Nature, pour nous obliger, en quelque ſorte, malgré nous, à conſerver nos corps, leſquels, dans l'état actuel des choſes, fourniſſent à l'ame des occaſions fréquentes de ſentir, d'augmenter ſes idées & par conſéquent ſa perfectibilité.

On l'a dit dès la plus haute antiquité. S'il y a eu quelques peuples qui ſe ſoient paſſé de Médecins, ils n'ont pas été pour cela ſans Médecine. Si on vouloit qu'ils en fuſſent deſtitués, les hommes la rechercheroient, & privés de Médecins, tous voudroient le devenir par néceſſité; mais tous feroient bien

moins inſtruits que ceux qu'on nomme tels actuellement. Le genre humain, dans cette ſuppoſition, ſe retrouveroit, comme dans les premiers âges, à l'enfance de l'Art. On expoſeroit les malades dans les rues, ſur les chemins, pour demander aux paſſans ce que l'expérience auroit pu leur apprendre ſur l'eſpece de mal qui les afflige. Des inſcriptions, des tableaux votifs, placés dans les temples, indiqueroient au peuple les guériſons & les moyens dont on s'étoit ſervi pour les obtenir. Mais des hommes ſenſibles, plus éclairés que les autres, touchés du plaiſir de ſoulager l'humanité, feroient des recueils de ce qu'ils auroient obſervé. La connoiſſance de quelques maladies & de certains remedes ſe communiqueroit de l'un à l'autre, des peres aux fils; elle ſe perpétueroit dans les familles. Au bout de pluſieurs ſiecles on auroit un recueil de faits bien vus, nombre de vérités médicales; on jetteroit les fondemens d'un Art qui ſe ſeroit perdu; la Médecine renaîtroit telle qu'elle étoit aux temps antérieurs à la famille des Aſclépiades; & après pluſieurs milliers d'années, on pourroit la poſſéder à un degré de perfection, tel, à peu près, que celui où nous avons le bonheur de l'avoir maintenant.

Le ſimple bon ſens ſuffit donc à nous faire tirer les concluſions ſuivantes. Plus ou moins cultivée, ſelon les temps, les lieux, & ceux qui l'exercent, la Médecine eſt plus ou moins utile : tantôt elle ſe conduit d'après des axiomes, des théorêmes, des principes & des faits évidens ; mais quand la certitude lui manque, elle a recours à d'heureuſes conjectures. Quoique principalement fondée ſur l'expérience, on doit y admettre le raiſonnement ; la premiere étant ſouvent trompeuſe, ſi elle n'eſt éclairée par la raiſon. La Science ſalutaire mérite les encouragemens qu'on doit à l'induſtrie humaine ; 1°. parce qu'elle eſt néceſſaire ; 2°. parce qu'elle peut être perfectionnée. Les Gouvernemens, vu le grand but de ſon objet, qui eſt la conſervation des hommes, doivent s'en occuper. Que les détracteurs d'un ſi bel Art, & que le beſoin force d'y recourir, ceſſent de déclamer contre ; qu'au contraire ils ſe joignent à nous pour le faire parvenir au degré de bonté & de certitude où il peut être pouſſé. Tous alors, en reconnoiſſant ſes avantages, jouiront de ſes bienfaits.

Nous avons d'ailleurs en ſa faveur un préjugé favorable dans l'opinion publique ; c'eſt que la bonne volonté de guérir ne manque

pas

pas aux Médecins : reſte l'article de leur capacité. Ce défaut, quand il exiſte, ne vient pas toujours d'eux ſeuls. On doit s'en prendre le plus ſouvent à des inſtitutions conçues en des temps d'ignorance, à divers établiſſemens, bons dans leur origine, mais qui ſont actuellement inſuffiſans, qui ont même dégénéré & donné lieu à divers abus d'une extrême conſéquence. Pour les corriger efficacement, il faut remonter à la ſource du mal, examiner la maniere dont la Médecine eſt enſeignée, & comment on s'y fait recevoir. Il eſt aiſé de ſe convaincre que les moyens uſités ſont peu propres à former d'excellens hommes pour une profeſſion ſi grave & ſi délicate. Il faut rechercher enſuite comment on peut éviter les inconvéniens de la méthode préſente : nous allons nous efforcer à lui ſubſtituer des plans, dont les avantages ſoient les plus grands poſſibles, tant pour le Public, que pour l'avancement de l'Art de guérir.





CHAPITRE PREMIER.

De la méthode actuelle d'enseigner la Médecine & d'y recevoir les grades.

Pour se mettre en état de bien juger de ces études & de ces réceptions, il faut commencer par jeter un coup d'œil sur le grand nombre d'Universités établies en France ; toutes ont leurs Facultés de Médecine. Peut-on se flatter qu'en ces dernieres, l'instruction soit suffisante, quand les Professeurs sont bornés à deux ou trois, de sorte qu'ils sont obligés de remplir plusieurs chaires en même temps ; quand des parties aussi importantes que l'Anatomie, la Botanique, la Chimie, y sont presque entiérement négligées ? Ces Facultés cependant ont le droit de conférer les titres de Licencié & de Docteur en Médecine. Si l'on suppose qu'un tel Gradué ira chercher ailleurs les connoissances qu'il n'a pu se procurer dans l'Université de sa Province, pourquoi lui accorder ses grades avant qu'il ne les ait acquises dans des voyages ? &, s'il ne sort pas de sa contrée, quel abus

de lui conférer la licence ou la permiſſion légale d'exercer? Peut-on, ſans dériſion, reconnoître pour Médecin, confier la ſanté & la vie, les plus grands biens que l'on ait, à un jeune homme qui n'a fait que des études légeres dans la plus vaſte & la plus difficile des Sciences? Ne peut-on pas préſumer que le bien qu'il fera au monde eſt petit, en comparaiſon du mal qu'il peut cauſer par ſon incapacité? Elle peut même durer pendant une longue partie de ſa vie. Ce n'eſt certainement ni la paſſion ni l'humeur qui font écrire ces remarques (elles s'offrent à tout le monde), mais le ſeul amour de l'humanité. Cependant, ni le mérite perſonnel, ni le zele, ne manquent point à la plupart de ces Profeſſeurs. Mais loin que les revenus de ces Facultés puiſſent ſuffire aux frais néceſſaires à l'éducation des Etudians, il reſte à peine aux Maîtres des honoraires pour les leçons qu'ils donnent ſur la théorie des maladies. Trop ſouvent ils ne touchent guere de leurs charges que l'argent qu'ils perçoivent en conférant les trois grades. Cette ſource féconde d'abus, ſur laquelle il eſt inutile de s'appeſantir, vient donc du miſérable uſage où l'on eſt de recevoir des Médecins dans de petites Uni-

versités, où il est presque impossible qu'il s'en forme de bons.

L'Ecole de Montpellier, par son ancienneté & ses services, s'est attiré l'attention & la protection du Gouvernement; les Etudians y trouvent beaucoup de secours. La beauté du climat, sa situation entre l'Espagne & l'Italie, invitent des étrangers à s'y rendre pour fréquenter les Ecoles, & l'on y vient du Nord pour la santé. Il semble cependant que le relâchement, qui s'introduit par-tout à la longue, a gagné aussi dans cette Faculté qu'on nomme Université. Au sujet de ce dernier titre, on objectoit déjà au milieu du dernier siecle, qu'il n'y avoit pas d'apparence que nos Rois & les Papes eussent fait une Université pour quatre Professeurs en Médecine, qu'ils étoient lors de la premiere création; outre qu'il se trouveroit ainsi deux Universités en une même ville. Quoi qu'il en soit, les jeunes Médecins, persuadés, à ce qu'il paroît par l'expérience, que les leçons, prises aux Ecoles, seroient insuffisantes, ainsi que l'assistance aux actes publics, se croient dans l'obligation de faire chez des Maîtres particuliers les Cours qu'ils payent. Nous allons voir, en parlant des Cours faits à Paris, que

quoique l'usage en soit louable en soi, il a pourtant des inconvéniens qui lui sont attachés. Mais un bien plus considérable, & qui peut diminuer la gloire de cette Ecole célebre, c'est qu'on s'y contente de trois années d'étude pour être reçu Docteur. On demandera quel heureux génie peut savoir la Médecine en si peu de temps ? Du moins, si ces trois ans & quelques mois étoient entiérement destinés à l'instruction ! Mais, comme les premieres années s'écoulent sans que les Etudians soient examinés, on conçoit que la plupart ne se livrent véritablement au travail que lorsque le temps presse de soutenir des actes pour les degrés. Emportés par les amusemens de l'âge, ils croient trop aisément se mettre en six ou huit mois à même de pouvoir être passés Maîtres.

L'Anatomie, la Chimie, la Botanique sont fort cultivées à Paris, & avec un tel succès, que ceux qui, avec de l'aisance, ont quelque ardeur pour leur profession, viennent, après leur doctorat, reçu en Province, continuer & achever dans la Capitale des études qu'ils croient être jusque-là imparfaites. Personne n'ignore en Europe que Paris est en France le centre des Sciences & des Arts ; que le goût s'en répand sur tous les

ordres de citoyens. Voyons pourtant ſi la Médecine participe autant qu'il le paroîtroit d'abord, à cette culture univerſelle. Remarquons en paſſant que, ſi la Chimie & la Botanique attrayent puiſſamment un grand nombre d'eſprits, l'Anatomie & l'étude des maladies portent en elles-mêmes une ſéchereſſe & des difficultés qui ne peuvent être vaincues que par l'ardent déſir de ſervir l'humanité, & de ſe diſtinguer dans la profeſſion de Médecin. Si nous examinons donc l'état des études en Médecine à Paris, nous trouverons qu'elles ſont loin de la perfection qu'on y peut déſirer. Le jeune homme qui arrive, commence d'abord par ſe mettre au fait de ce qui concerne les Cours & les Profeſſeurs qui les donnent, parce que les lieux & les heures des leçons ne ſont pas les mêmes. Ces ſecours paroiſſent ſe multiplier au gré de l'Etudiant, d'autant plus qu'on les donne gratuitement aux Ecoles de Médecine, au Collége Royal, & au Jardin du Roi.

On a ſouvent reproché à la Faculté de Paris de n'avoir point de Profeſſeurs perpétuels : l'on convient tout à la fois que ces Ecoles ont joui d'une grande célébrité. S'il eſt vrai que celui qui n'occupe une chaire que pendant quelques années, n'a pas tout le

temps convenable pour rendre ſes leçons excellentes, il faut dire auſſi que c'eſt un défaut aſſez commun dans toutes les Univerſités, que l'inſtruction publique y ſoit ſouvent médiocre; parce que le Profeſſeur le plus diſtingué s'occupe bien plus des leçons particulieres qu'il fait chez lui, que de celles qu'il doit à ſa charge. C'eſt par celles-là que l'illuſtre Boerrhave attiroit à Leyde une foule d'Etudians de tout âge & de toute Nation. Ajoutons que, dans le deſſein de fournir à la Capitale d'un grand Royaume d'habiles Médecins, il convenoit que des Docteurs-Régens uniſſent perpétuellement la théorie & la pratique de leur Art. On a conçu que cette double magiſtrature devoit les tenir toujours en haleine, par la fréquentation des Ecoles, où ils enſeignent tour à tour, & à la ſortie deſquelles ils viſitent leurs malades, & conſultent, ſoit pour les particuliers, ſoit pour la ſanté de tout le peuple. Auſſi le Collége Royal des Médecins de Londres a-t-il cru devoir reconnoître en ces fonctions une ſupériorité marquée, & le décider à admettre dans ſon ſein, avec des diſtinctions particulieres, les Docteurs-Régens de la Faculté de Paris, & les Médecins de la Faculté de Vienne

en Autriche, dont l'inſtitution fut long-temps aſſez ſemblable à celle de Paris.

Le Collége Royal a quatre Profeſſeurs deſtinés à l'enſeignement de la Médecine théorique & pratique. On y a vu, pendant deux ſiecles & demi, des Médecins célebres par leur doctrine & par le talent de bien parler & d'écrire. Cependant il n'eſt guere poſſible qu'ils ſe livrent tout entier à l'empreſſement de leurs diſciples. Car, outre que le revenu de ces chaires ne ſuffit plus pour fixer le ſort d'un Savant, comme au temps de la fondation, les vacances ſont ſi fréquentes & ſi longues au Collége Royal, que chaque Profeſſeur n'y donne par année qu'environ ſoixante-dix ou quatre-vingts leçons.

Quant aux Cours du Jardin du Roi, il eſt reconnu que la Botanique y eſt traitée en grand & avec une magnificence vraiment royale. Bientôt l'on parviendra à connoître toutes les productions de ce regne ſi utile à l'homme. Il eſt aiſé de remédier à la briéveté du Cours, qui ne s'étend d'ordinaire que du 10 ou 18 Juin juſqu'à la fin de Juillet. Ne faut-il pas démontrer les plantes dans leurs différens âges, depuis leur naiſſance, les examiner ſurtout au temps de la floraiſon & de la fructi-

fication ? Il conviendroit donc pour cela, de diſtribuer les leçons depuis le printemps juſqu'au commencement de l'automne. L'étude des racines ne doit pas être négligée non plus ; l'hiver ſeroit propre à cette démonſtration. On déſire auſſi que les Botaniſtes ajoutent à leurs recherches toutes celles qu'on peut faire ſur les méthodes naturelles, & ſur les propriétés médicales des plantes. Mais les Cours d'Anatomie & de Chimie ſont peu propres à nous montrer l'état de perfection où ces Sciences ſont parvenues de notre temps. Le ſquelette de l'homme compris, toute l'Anatomie eſt enſeignée en une vingtaine de leçons : on n'en donne guere que vingt-cinq à la Chimie. Celle-ci, comme on ſait, exige des frais aſſez conſidérables ; & le Chimiſte Démonſtrateur peut-il y ſuffire avec ſes appointemens ordinaires ? Ces leçons ne peuvent donc donner qu'une connoiſſance imparfaite à un Médecin, exciter ſa curioſité, & lui faire ſentir qu'il exiſte une Chimie & une Anatomie qu'il doit aller apprendre ailleurs. Ajoutons à ces vœux, celui d'avoir des leçons ſur l'Anatomie comparée ; elles ſont d'autant plus néceſſaires, que le corps de l'homme ne ſera jamais mieux connu qu'en étudiant & comparant ſes rapports avec les

organes des quadrupedes, des volatils, des poiſſons, des amphibies, & même des reptiles.

Suivons maintenant nos jeunes Etudians aux Cours que l'on appelle *particuliers*, & auxquels les conduit l'inſuffiſance de ceux qui ſont publics. Les premiers ſe font chez des Maîtres qui enſeignent dans leurs maiſons; ils ſont ouverts ſeulement à ceux qui ſe ſont fait inſcrire, en fourniſſant pour cela la ſomme convenue. Ils different ainſi des autres qui ſont gratuits, & auxquels, grace aux bienfaits de nos Rois, tous peuvent aſſiſter ſans rien payer. Les Cours particuliers ſont plus ou moins fréquentés, en raiſon de la réputation du Profeſſeur, de l'envie de s'inſtruire de la part de l'Etudiant, & même de la perſuaſion plus ou moins forte où l'on eſt que les Cours publics ſont trop foibles. Car ſi nos jeunes Médecins trouvoient en ceux-ci l'inſtruction néceſſaire, ſe détermineroient-ils au ſacrifice de leur argent? Si l'on ſuit des Cours particuliers, malgré l'inconvénient de la dépenſe, tandis qu'aſſez ſouvent on ne ſe donne pas la peine d'aſſiſter à ceux qui ſont gratuits, c'eſt par la raiſon que nous venons de dire; elle eſt ſenſible à tout le monde. Outre la célébrité que tout Profeſſeur peut

acquérir par l'enseignement, soit en public, soit en particulier, il se procure par les Cours faits chez lui, un certain revenu, qui le met à même d'attendre les places, auxquelles il ne sera souvent nommé que dans un âge avancé. Tout engage donc les Maîtres particuliers à donner les meilleures leçons qu'ils peuvent. Ajoutons que les Professeurs publics, ne tirant de leurs emplois que des honoraires assez modiques, ils s'accoutument à ne les regarder que comme des retraites qui leur sont dues, & dans lesquelles ils peuvent se négliger. Quelquefois cependant le même Professeur donne à la fois des leçons publiques & particulieres : suivez-le dans ses deux Cours, vous trouverez le plus souvent chez lui une nombreuse assemblée ; mais peu de personnes se rendent exactement à son Cours public. C'est, disions-nous, que les leçons particulieres sont bien plus utiles à ceux qui veulent s'instruire, & que l'émulation parmi les Maîtres y est bien plus excitée. On voit assez que, dans les Sciences & les Arts de pur agrément, l'Administration peut bien se reposer sur ce qu'elle a fait jusqu'à présent pour les maintenir ; elle peut abandonner le reste au génie, à l'industrie des particuliers, & à une louable ambition. Mais, en ce qui touche

la conſervation des hommes, confiée à l'Art de guérir, il importe extrêmement que l'éducation de ceux qui s'y deſtinent ſoit très-ſoignée, afin de les rendre très-habiles à ſervir utilement la Patrie.

Il ſeroit ſans doute à déſirer que tous ceux qui ſe deſtinent à cette profeſſion utile & néceſſaire, fuſſent nés avec une fortune qui les mît à même de faire de longues & bonnes études; mais la plupart n'ont pas ce bonheur en France, on y préfere des états plus brillans & plus lucratifs. D'un autre côté, c'eſt une expérience faite en toutes les Nations & en tous les ſiecles, qu'une Loi qui reſtreindroit aux ſeuls aiſés le privilége de faire la Médecine, ſeroit pernicieuſe à la Société & au progrès de l'Art; puiſqu'on a vu s'élever du ſein de la médiocrité la plus étroite, de la pauvreté même, des Médecins diſtingués par leurs talens & leurs écrits. Formons donc des vœux pour que tous ceux qui joignent à un bon eſprit de la probité & du zele, puiſſent non ſeulement ſe vouer à la Médecine, mais encore s'y inſtruire autant que l'exige une Science ſi vaſte.

Il vous eſt aiſé de voir un inconvénient attaché à la fréquentation de ces Cours différens, & qui affecte Paris ſpécialement; c'eſt

la perte du temps. Le Collége Royal, le Jardin du Roi, les Ecoles de Médecine ſont aſſez diſtans les uns des autres. Et certes, le bon emploi de tous les momens doit être compté pour beaucoup dans l'étude d'un Art long & difficile. Ne ſeroit-ce donc pas un ſervice eſſentiel à rendre dans l'âge précieux de la jeuneſſe, que de placer dans le même lieu les Profeſſeurs & les Cours indiſpenſables pour les Médecins ? On ſe ſauveroit par-là d'une autre incommodité : ſouvent ces Cours ſe croiſent. L'Etudiant qui a de l'ardeur, voudroit ne rien perdre. Il faut pourtant qu'il ſacrifie telles leçons à telles autres. Vous le trouverez quelquefois dans une incertitude affligeante à ce ſujet. Vous concevrez les difficultés qui augmentent ſes doutes par une réflexion ſimple. Le temps que ſa famille lui accorde pour reſter à Paris, eſt borné le plus ſouvent. Le Cours qu'il eſt obligé de perdre, il eſt à peu près convaincu de ne le retrouver jamais en ſa Province.

Un troiſieme inconvénient, aſſez conſidérable, c'eſt que les différentes leçons dont notre jeune homme s'empreſſe de profiter, ne forment point un plan ſuivi d'études, un corps plus au moins complet de Médecine. Qui lui donnera donc ce fil qui doit le con-

duire ? L'ordre dans les études eſt pourtant ſi néceſſaire, que les plus habiles le recommandent dans l'Art d'enſeigner les Sciences & la Littérature. En Médecine, laquelle eſt ſi étendue, chaque Profeſſeur traite ſa partie à part, ſans conſidérer communément la liaiſon qu'elle doit avoir avec le tout. Vous voyez, d'un autre côté, que de jeunes gens, emportés par l'ardeur, veulent entendre preſque tous les Maîtres, quand cela ſe peut; ils en ſuivent quatre à cinq à la fois. N'eſt-il pas à craindre que trop de travail n'en diminue le fruit, & qu'en hâtant trop l'acquiſition des connoiſſances, on ne les rende imparfaites & confuſes ? Ainſi les Maîtres & les Diſciples concourent à faire diſparoître l'eſprit de méthode, & l'ordre naturel dans lequel les idées doivent ſe ranger. De plus, le Profeſſeur, dans ſon Cours public ou particulier, fait la leçon qu'il a préparée, & s'occupe peu de la proportionner à la capacité de la plupart des Auditeurs; &, s'il ne les connoît pas, comment ſaura-t-il que l'un commence & l'autre acheve ſes études ? Il ſe ſert fréquemment d'un langage que pluſieurs ne peuvent encore entendre. Il parle Chimie à ceux qui ont à peine les premieres notions de Phyſique; de maladies internes & externes à ceux qui ignorent juſqu'aux élé-

mens de l'Anatomie & de l'économie animale. Il propoſe de nouvelles méthodes de guérir, quand ils n'ont pas de principes de Pathologie, &c. &c.

Si l'on vouloit donc accélérer & aſſurer les progrès des jeunes Médecins, il faudroit leur offrir un plan d'études le plus régulier & le plus méthodique. Les connoiſſances les plus néceſſaires devroient les conduire des unes aux autres, & s'appuyer réciproquement. On détermineroit les études de la premiere année, quelles ſeroient celles de la ſeconde, & ainſi des ſuivantes. Il eſt poſſible ſans doute, en ce ſiecle éclairé, de trouver ce meilleur plan d'études, & de le rendre général à nos Etudians. Mais, ſans une bonne méthode, quel chaos dans la tête du jeune homme, que cet amas immenſe & rapidement acquis de vérités & d'obſervations d'Anatomie, de Botanique, de Chimie, de matiere médicale, de Médecine, & de Chirurgie !

L'on vient de voir pluſieurs déſavantages propres aux études de Médecine, faites en Province, à Montpellier, à Paris. Il en eſt d'autres qui leur ſont communs; &, parmi ceux-ci, il ſe trouve de véritables abus, qui, tout le temps de leur regne, porteront à l'Art de guérir les coups les plus funeſtes, & retarderont long-temps ſes progrès.

D'abord, dans le ſyſtême actuel de nos études, il n'eſt point queſtion de Mathématiques ni de Phyſique. On a ſuppoſé, ſans doute, que ces connoiſſances préalables avoient été priſes dans l'Univerſité, où l'on s'eſt fait paſſer Maître-ès-Arts. Cependant on ſait qu'en Province ſur-tout, ces Sciences ne paroiſſent guere ſur les bancs. Il eſt connu d'ailleurs combien ces Lettres de Maîtres-ès-Arts ſont aiſées à obtenir, & l'on ſait qu'il en eſt quelquefois arrivé par la poſte. Il importe néanmoins que les Médecins n'ignorent point les premiers élémens des Mathématiques, & qu'ils ſoient ſuffiſamment inſtruits de la Phyſique. Peuvent-ils faire un pas dans la théorie & la pratique de leur Art, ſans en avoir un continuel beſoin? L'ancien nom de Médecin eſt celui de Phyſicien; ces termes ſont encore ſynonymes chez pluſieurs Nations. L'union intime de ces deux Sciences a donné lieu à un axiome (1) qui indique le temps où elles ſe ſéparent. Hippocrate a connu ces vérités; il recommandoit à ſes Diſciples l'étude des nombres & de la Géométrie: il vouloit qu'ils alliaſſent la Phyſique & la Philoſophie à la Médecine; qu'elles marchaſſent

(1) Ubi deſinit Phyſicus, ibi incipit Medicus.

de

de front comme des ſœurs inſéparables ; il prouve par ſes écrits, les ſecours qu'on peut tirer de cette union pour conſerver la ſanté & guérir les maladies On ne peut, moins en notre âge qu'en tout autre, négliger ces utiles préceptes.

Il eſt très-rare qu'en France on emploie des livres imprimés dans l'enſeignement de la Médecine. Les bons eſprits qui ont examiné les Cours de Belles-Lettres & de la Philoſophie dans les Colléges, ont fait à ce ſujet des remarques intéreſſantes. Il y auroit deux partis à prendre pour les Profeſſeurs; celui de dicter eux-mêmes leurs cahiers, ou d'expliquer la doctrine de vive voix, ſans rien dicter. Quelques-uns ſe ſervent des deux moyens à la fois. On manque pourtant ſon but en partie; car, en dictant, le Maître emploie à peu près un tiers du temps ; c'eſt autant de perdu pour l'inſtruction verbale. Ajoutons que les cahiers ſe multiplient à l'infini, que les Diſciples les rempliſſent de fautes. S'il ne dicte pas, le Maître, en évitant un mal, tombe en un autre, peut-être plus conſidérable. La mémoire la plus heureuſe ne ſe rappelle pas toujours ce qu'on n'a entendu qu'une fois. Nos Etudians, que l'expérience en a convaincus, ſe hâtent d'aller écrire chez eux ce qu'ils ont

pu retenir de la leçon. Mais, comme ils peuvent perdre ainſi des choſes eſſentielles, ceux qui ont plus d'aptitude, écrivent dans le temps même que parle le Profeſſeur. Quelque imperfection qu'aient preſque toujours de pareils écrits, ils ne laiſſent pas d'être recherchés. Pour les avoir en poſſeſſion, les Etudians les copient eux-mêmes. La réputation du Profeſſeur fait fermer les yeux ſur le peu de ſuite, ſur les fautes même qui ſe trouvent en ces leçons, ainſi enlevées; le Maître auroit peine ſouvent à s'y reconnoître; pour le moins ſeroit-il forcé d'en déſavouer une grande partie. On voit que d'une façon ou d'une autre, nos jeunes Médecins ſont obligés de perdre, à écrire, un temps aſſez conſidérable; à écrire, dis-je, bien des choſes inutiles. Des livres claſſiques imprimés ſur toutes les parties de la Médecine, feroient diſparoître de tels inconvéniens. Ces livres ſerviroient de baſe aux explications des Maîtres. Chaque jour, les Diſciples prépareroient chez eux la leçon qu'ils doivent entendre; ils la répéteroient, & la méditeroient après. On commence à ſentir dans l'Univerſité de Paris, les grands avantages des Livres claſſiques imprimés. Il faut que ceux de Médecine ſoient clairs & ſerrés; que dégagés de futiles hypotheſes, ils préſentent de grands

réſultats de faits avérés ; que le ſtyle d'aphoriſme, qui eſt le plus convenable, n'entraîne pourtant aucune obſcurité.

Dans des réformes projetées en différens temps, on a voulu ſupprimer les Theſes & les argumentations des exercices de Médecine. Déjà Ramus, trop ami de nouveautés qui lui furent ſi funeſtes, les avoit proſcrites des Cours de Philoſophie, de Théologie & de Médecine. Nous laiſſons aux Théologiens à décider ſi la Scholaſtique doit être tellement bannie de leurs études, que la Théologie reſte ſimplement poſitive. Mais il nous paroît que la Philoſophie & la Médecine peuvent tirer parti des Theſes & de la forme ſyllogiſtique. Le même Auteur ne paroiſſoit pas fort porté pour les examens ; & l'on ne voit pas trop ce qu'il ſubſtituoit à ces ſortes d'épreuves établies par un long uſage. M. le François, Médecin de la Faculté de Paris, écrivant dans le temps de la Régence, a témoigné une grande averſion pour les Theſes de Médecine. Nous ne devons donc pas être étonnés que dans quelques pays on en ſoit venu à rejeter abſolument les Theſes en cette Science. Nous donnons, ſans contredit, une préférence marquée aux examens. Leur utilité pour reconnoître la capacité des Sujets, eſt tellement

ſaiſie par le ſimple bon ſens, qu'ils ont été ordonnés à la Chine pour toutes les profeſſions, même pour les Militaires. Quant à l'argumentation, on ne peut nier qu'elle ne développe & ne fortifie l'eſprit ; que le ſyllogiſme eſt ſerré & preſſant; qu'ainſi une diſpute réglée eſt propre à exercer la jeuneſſe. Et quant aux Theſes en elles-mêmes, il eſt certain qu'on y a vu ſoutenir le pour & le contre ſouvent dans le même temps ; ce qui peut inſpirer de l'indifférence pour quelques vérités dans l'eſprit du Public, & fomenter les déclamations vagues ſur l'incertitude de l'Art de guérir. Cependant les queſtions miſes en problême, & le doute ſi ſouvent employé dans les Theſes, ont ſouvent conduit à la vérité. L'expérience a montré, d'une part, que ſi un grand nombre de ces diſſertations inaugurales ne nous ont préſenté que des ouvrages oiſeux qui ne nous apprennent rien, d'un autre côté il s'en trouve qui ont fait date pour l'avancement de la ſcience. Celles-ci méritent donc qu'on faſſe grace à leur cauſe. Il eſt auſſi reconnu par l'expérience, que des Médecins déjà formés, & qui ſe font recevoir à la Faculté de Paris, ont conſidérablement profité dans le Cours de leur Licence, par le mélange combiné des exercices dont nous parlons.

Mais un mal plus grand de la méthode actuelle, eſt la briéveté des études bornées à trois ans. L'Edit de 1707, ſi ſage d'ailleurs, n'exige que trois ans & trois mois (1) à toute rigueur. On ne pouvoit pourtant ignorer ni l'ancien Statut du Corps des Médecins de Paris, porté l'an 1272, qui détermine à neuf ans la durée du Cours en Médecine, depuis ſes premieres leçons de l'Art juſqu'au doctorat, ni l'Ordonnance de Louis XII, qui fixe à huit années l'eſpace de temps pendant lequel les Etudians en Médecine pourront jouir des priviléges académiques. Si l'on prétendoit que les études devoient être prolongées alors, parce que l'enſeignement n'étoit pas auſſi bon qu'il eſt aujourd'hui, nous en conviendrons aiſément; mais auſſi doit-on répondre que l'Art n'étoit pas à beaucoup près ſi étendu. La moindre attention ſur les connoiſſances les plus indiſpenſablement néceſſaires à cette profeſſion, ſuffit à faire voir qu'il faut des études fort longues à celui qui, en cette partie, aſpire au titre de bienfaiteur de l'humanité ſouffrante. L'homme tient à tout dans ce monde où la Providence l'a placé. Il ne peut vivre

(1) Voy. l'article XIV de cet Edit.

ſans air & ſans nourriture, & leurs qualités peuvent s'altérer. Les maladies ſont nombreuſes; il faut en ſavoir l'Hiſtoire, & l'on ne peut l'obtenir que par l'obſervation. Le tableau n'en ſera ni complet ni fidele, ſi l'on ne compare les différens traits que nous en ont tracés les Maîtres de l'Art en différens ſiecles & en divers lieux. Y a-t-il lieu d'eſpérer que de pareilles études s'acheveront heureuſement en trois ans ? On ne peut être que ſurpris de ce relâchement, quand on ſe rappelle qu'en 1696, en Juillet, moins d'onze ans avant l'Edit de 1707 publié en Mars, une Déclaration du Roi, enregiſtrée en Parlement, ainſi que l'Edit, avoit ordonné qu'on n'admît aucun Ecolier aux degrés de licence & de doctorat, à moins qu'il ne fût Maître-ès-Arts, & qu'après avoir fait ſes études en Médecine pendant quatre années entieres, ſous peine de nullité de ces degrés, & d'interdiction contre les Docteurs & les Profeſſeurs contrevenans. Seroit-ce même trop, que d'exiger ſix à ſept ans de travail aſſidu à l'étude d'une profeſſion ſi utile & tout à la fois ſi longue ?

Mais comment s'aſſure-t-on que l'Etudiant a dignement employé les trois années d'étude exigées par la Loi ? C'eſt principalement

par les examens. Mais ils ſe font dans le ſecret : les ſeuls Profeſſeurs y aſſiſtent, & interrogent le récipiendaire. La faveur ne peut-elle pas s'y gliſſer aiſément ? Pourquoi le Public ne ſeroit-il pas admis à ces examens ? Il eſt admis aux Theſes, dira-t-on, elles ſont toujours publiques. Je réponds que les argumens peuvent être communiqués avant l'acte ; &, en écartant tout ſoupçon à cet égard, il eſt clair que l'examen eſt bien plus propre qu'une Theſe à faire juger de l'aptitude & des connoiſſances de celui qu'on va bientôt faire Médecin ; qui aura, par conſéquent, le droit inconteſtable de traiter les malades. Quelle confiance à donner plus grande, que celle de remettre entre les mains d'un autre ſa ſanté & ſa vie ? On peut donc déſirer que les examens en Médecine ſoient auſſi publics que tous les actes qui doivent concourir à l'obtention des grades.

Remarquons à ce ſujet, que, dans les Sciences & les Arts, il en eſt pluſieurs dont les effets ſont aſſez ſenſibles, pour que tous puiſſent à peu près en juger ſainement. Mais il n'en eſt pas de même en Médecine ; le témoignage des ſens, un certain goût naturel, ne peuvent mettre la maſſe du Public à même de porter un jugement raiſonnable ſur une Science ſi

vaste & dont il n'est point instruit. Tout à la fois les succès ne peuvent toujours se calculer. Sans parler de la santé plus ou moins parfaite qui succede à la maladie, la guérison & la mort, objets si frappans & si opposés, ne peuvent se juger qu'assez difficilement ; & l'arrêt, dans un très-grand nombre de cas, ne peut être porté que par des gens très-éclairés. Quel que soit l'événement, à la fin des maladies graves, à qui doit-on l'attribuer, à la Nature, ou à l'Art ? Tous deux tendent à notre bien ; mais lequel des deux a influé le plus dans le fait heureux ou malheureux dont le Public est témoin ? De pareils problêmes ne peuvent souvent se résoudre que par les plus habiles Médecins. Mais on ne les admet pas le plus communément dans ces jugemens. Néanmoins l'opinion publique ne peut asseoir les siens, à cet égard, que sur un très-grand nombre de cas, heureux ou malheureux, arrivés au même Médecin, sur ses qualités personnelles & les études qu'il a faites. On voit donc combien il importe qu'aucun homme ne soit déclaré par les Loix capable d'exercer l'Art de guérir, que quand il a fourni devant le tribunal réuni du Public & des Maîtres dans l'Art, les preuves évidentes & authentiques de sa capacité.

A cet abus de la méthode actuelle, s'en joint

encore un autre, lequel peut ſeul cauſer les plus grands déſordres dans la Médecine & dans la Société. Nous parlons des ſommes données aux Profeſſeurs pour obtenir des degrés; elle varie dans les différentes Univerſités. Qu'elle ſoit plus ou moins forte, n'en réſulte-t-il pas qu'ils ſont intéreſſés à recevoir le plus de candidats qu'ils peuvent? Vous pouvez, ſans doute, être ſûr que tout le temps que cette coutume aura lieu, vous ne manquerez jamais de Médecins; mais vous devez vous attendre auſſi à voir revêtus des grades de Licenciés & de Docteurs, nombre de ſujets qui ne le méritent pas. Bons, médiocres, mauvais, tous ſont ainſi confondus; les titres & les dignités ne peuvent plus diſtinguer le ſavant de l'ignorant. L'expérience n'a que trop prouvé que c'eſt-là un terrible écueil contre lequel vient ſe briſer la ſévérité, diſons mieux, la véritable juſtice que la Loi exige de tous Profeſſeurs qui ont des grades à conférer. Nous excuſerions leur conduite dans toute autre occaſion. Il y a, malheureuſement pour le royaume, vingt-quatre à vingt-cinq Univerſités; chacune d'elle jouit du droit de donner la licence & le bonnet de Docteur en Médecine. Les Membres qui en compoſent la Faculté, les plus perſuadés de la réalité de cet abus, & qui en gémiſſent, peu-

vent ſe dire le plus ſouvent : Si nous refuſons tels & tels ſujets, ils iront ſe préſenter ailleurs ; c'eſt pour eux l'affaire de vingt-cinq à trente lieues de plus. Nous ne pouvons arrêter ce déſordre. Pourquoi n'en profiterions-nous pas ? Car, quels émolumens nous reviennent de nos places ? Souvent aucuns, ou très-modiques : les Légiſlateurs s'en seront donc repoſés, pour nos honoraires, en très-grande partie, ſur les réceptions qu'on nous permet de faire. C'eſt ainſi que, de notre temps, ſe fonde la plainte qu'Hippocrate faiſoit déjà, qu'il ſe trouve pluſieurs Médecins de nom, quoiqu'il y en ait peu qui le ſoient en réalité.

Si l'on ſuppoſe, ce qui n'eſt pas, que le Public parvienne à diſtinguer un homme inſtruit de celui qui l'eſt trop peu, & que les Facultés ont décoré d'un titre commun, il ſe ſervira d'un de ces Maîtres & rejettera l'autre : en ce cas, le dernier eſt, du moins pour long-temps, un homme inutile à la Société. Mais il n'en ſera pas tout-à-fait ainſi. Nous ſavons par Pline que dans ſon ſiecle, comme nous le voyons au nôtre, on mettoit au haſard ſa ſanté & ſa vie entre les mains du premier venu qui s'érigeoit en Médecin. Comment, de nos jours, où nous voyons des Univerſités & des Facultés deſtinées à ne préſenter à la confiance publique que des ſujets plus ou moins

diſtingués, comment, dis-je, le vulgaire échappera-t-il au piége qu'on lui tend, en lui offrant un Médecin reçu ſelon les Loix du pays, & duquel pourtant il ſera bien de ne ſe pas ſervir? Revenons donc au principe qu'on vient d'établir ci-deſſus. Sans parler des Arts mécaniques, dont les effets ſont palpables, nous avons généralement un tact aſſez ſûr pour nous faire bien juger des Arts libéraux: Orateurs, Poëtes, Muſiciens, Peintres, Littérateurs, &c. tous peuvent attendre du Public un jugement, quelquefois paſſionné dans les commencemens, mais qui finit par être équitable; parce que le Public peut eſtimer le mérite des productions de ces Arts. Mais combien en differe celui de guérir? Il eſt muet, pour me ſervir de l'expreſſion de Virgile, en comparaiſon des talens ſenſibles des autres enfans d'Apollon. Ce n'eſt pas que le Médecin doive négliger l'Art de perſuader le malade & de lui inſpirer la confiance néceſſaire (quelques-uns y ſubſtituent le vain babil des explications hypothétiques; d'autres, connoiſſant trop peu le pouvoir de l'Art, n'emploient que l'artifice); mais enfin le vrai talent du Médecin eſt de trouver la guériſon: elle n'eſt point le produit de l'envie de plaire, qui eſt le grand but des beaux Arts; on ne la

procure ſouvent que par la réflexion la plus profonde, par de grandes lumieres, par des obſervations & des vûes très-fines, diſcutées avec le jugement le plus exquis.

Nous ne manquons pourtant pas, dans le monde, de gens agréables & plus ou moins lettrés, qui veulent aſſujettir le Public à leurs opinions en Médecine, & ſur les Médecins. On peut s'aſſurer d'abord de leur foibleſſe & de leur injuſtice, en conſidérant le choix qu'ils font de leurs propres Médecins. Combien de ces réputations, trop peu méritées, a-t-on vu échouer malgré leurs protecteurs! Cependant, direz-vous, l'expérience ne peut-elle pas ſervir de pierre de touche au Public, pour lui faire diſtinguer le mérite réel? On le reconnoîtra ſans doute au ſens droit, à de bonnes études, à une grande connoiſſance des hommes, à un eſprit appliqué, & à l'amour de ſes devoirs. Mais avant que l'expérience ait prononcé tout haut qu'un tel n'eſt qu'un intrus, la Société aura fait des pertes qui ne ſe réparent pas. Qui nous rendra le bon pere, la femme eſtimable, le ſincere ami, qu'un Médecin très-habile eût ſu nous conſerver? Concluons donc de nouveau, qu'un peu de pitié pour le Public exige qu'on ne reçoive pour Médecins que ceux

dont la probité & les talens ont mérité une confiance légitime, & que le vulgaire n'ait jamais à courir d'autre riſque dans ſon choix, que de tomber, ſinon dans un excellent, au moins dans un bon Médecin.

Mais l'on eſt ſur-tout frappé d'un grand défaut dans la méthode actuelle : elle ne forme point à la pratique de l'Art ; c'eſt là pourtant le but principal qu'on devroit ſe propoſer dans l'éducation des jeunes Médecins. Il eſt aſſez prouvé que les théories les plus ſavantes, les connoiſſances les plus étendues, & dont nos eſprits s'enorgueilliſſent, ſervent aſſez mal la Société, ſi l'on vouloit s'y borner. Tout, dans nos études & dans nos occupations, doit ſe diriger vers une fin utile ; pour les Médecins, c'eſt de guérir les hommes. On vient de voir ce qu'on doit juger de ces études faites à la hâte, de la légéreté ou plutôt de l'excès d'indulgence dans la plupart des examens, enfin de la facilité avec laquelle on eſt reçu. Il doit en réſulter que la pratique de l'Art perd de ſa certitude, & de la grande utilité qu'elle peut & doit apporter au genre humain. Mais, quand on ſuppoſeroit que la méthode ordinaire auroit montré ſuffiſamment les principes, ne faut-il pas en faire l'application & la rendre auſſi juſte

que l'exige l'importance du ſujet ? Voilà ce qu'il y a de plus difficile ; & c'eſt préciſément ce qu'il y a de plus négligé dans l'éducation actuelle des Médecins en France. Les cas, où un ancien conduit un jeune & le forme à la pratique, ſont devenus fort rares. Trop heureux même le Médecin qui, en ſortant des bancs, trouveroit en un confrere, déjà expérimenté, quelques bons conſeils capables de le guider dans les commencemens ! Qui peut dépeindre l'embarras, la perplexité d'un jeune homme plein de candeur & d'envie de bien faire, livré à lui ſeul, & rencontrant dans ſa pratique des cas difficiles ? Quelle eſt la cauſe prochaine de la maladie, & que, dans le langage des Mathématiciens, on appelleroit ſouvent une *inconnue ?* Parmi tant de routes ouvertes, quelle eſt la plus ſûre, & qu'il doit ſuivre ? Comment ſe garantira-t-il d'une erreur ſouvent funeſte ? Combien d'apparences trompeuſes qui peuvent l'égarer & lui faire perdre ſon malade ? A la vérité, ce malade, le plus ſouvent, eſt un pauvre, pour le moins un homme obſcur ; mais, pour un cœur tendre, ce miſérable reſte toujours un homme, & un homme ſouffrant qui ſollicite l'ame pitoyable du Médecin. On ne peut que le plaindre ſans doute,

à quelque âge que ce ſoit, d'éprouver de pareilles inquiétudes ; bien plus à plaindre pourtant, & ſans comparaiſon, ſi ſon ame eſt devenue trop inſenſible pour ne les point eſſuyer ! Ce qu'on peut dire pour la conſolation du jeune Médecin qui paſſe ainſi les premieres années de ſa pratique ſans gloire & ſans intérêts pécuniaires, c'eſt qu'avec la ſûreté de ſa conſcience, il ſe prépare pour l'avenir une méthode certaine de traiter les maladies ; tandis que ceux qui ſe ſont livrés auſſi-tôt à une pratique tumultueuſe, ou qui y parviennent par la forfanterie & par des manœuvres, ſont toujours trop au deſſous, je ne dirai pas de leur réputation, ce qui importe peu à la choſe publique, mais trop au deſſous de l'accompliſſement de leurs devoirs, ce qui intéreſſe toute la Société.

Les grandes villes, à la vérité, fourniſſent en cette partie, comme dans tout le reſte, de grandes reſſources. Le jeune Médecin eſt à même de conſulter un ancien. Mais peut-il l'appeler toujours, ſpécialement pour les dernieres claſſes du peuple, quand le malade ſe trouve encore trop heureux de l'avoir tout ſeul ? Cette reſſource manque bien plus ſouvent dans les petites villes & dans les campagnes. D'ailleurs, même par-tout, quelques

conſeils du moment ſuffiſent-ils pour la conduite d'une maladie grave, à ſon début, dans les périodes qui ſuivent, principalement lorſque le cours en eſt rapide ? Nous avons donc bien à regretter l'ancienne & louable coutume, ſelon laquelle le Praticien conſommé étoit ſuivi d'un jeune Médecin : celui-ci pouvant d'ailleurs ſuppléer l'autre, en cas d'abſence ou de maladie, avec d'autant moins de riſque pour une portion du Public, que le malade avoit été d'abord examiné par l'ancien, & que le jeune pouvoit lui en rendre un compte exact & fréquent. Cet uſage, avantageux pour tout le monde, pratiqué en pluſieurs contrées de l'Europe avec ſuccès, eſt tombé, malheureuſement pour la France, en déſuétude ; Paris, ſur lequel tout s'y modele, n'en fourniſſant guere d'exemples. L'Angleterre garde cette coutume, & à prix d'argent, pour les hôpitaux, & on la ſuit en d'autres lieux. Acquérons la ſageſſe à quelque condition que ce ſoit. Mais pourtant convient-il à une Société policée de s'en repoſer, en des choſes importantes, ſur des conventions d'argent ? Que feront ceux dont la fortune eſt trop bornée ? Quel moyen ont-ils de s'initier à une pratique ſaine ? Le moins qu'on puiſſe exiger d'un Récipiendaire, eſt qu'il ait ſuivi les

hôpitaux

hôpitaux avec exactitude pendant quelque temps. Mais tous les hommes qui ont à cœur la conſervation de leurs ſemblables, formeront des vœux pour qu'il y ait en un ou en pluſieurs lieux des Ecoles publiques en chaque Etat; où le Maître conduiſe les diſciples à la viſite dans les hôpitaux; leur montre en détail, ſur le malade même, la marche ordinaire & extraordinaire des maladies, le traitement le plus approprié; leur développe, la viſite faite, les principes qui l'ont guidé. L'événement, quel qu'il ſoit, fait ſentir la vérité des principes & les exceptions qu'ils comportent; & , s'il reſtoit des cas douteux, alors que la maladie s'eſt terminée par la mort, on s'en éclairciroit par l'ouverture (1).

Il paroît inutile de répondre à l'objection qu'on peut faire au ſujet de la pratique mal aſſurée des jeunes Médecins formés ſelon la méthode actuelle; que c'eſt dans tous les Arts & toutes les profeſſions qu'il faut gâter de

---

(1) Ces idées ſont ſimples &, ſe préſentent à tout le monde. L'Auteur, lorſqu'il écrivoit ceci, n'avoit devant les yeux aucun modele d'Ecole de pratique : il étoit réſervé à l'Impératrice-Reine de Hongrie de les réaliſer par un établiſſement fait à Vienne en 1754; établiſſement vraiment utile, & qui ſubſiſte au grand avantage de la Médecine & de l'humanité. *Note de l'Editeur.*

l'ouvrage avant de parvenir à en faire du bon : car qui ne voit que si le Peintre, le Statuaire, &c. ont manqué leur but, il n'y a jamais que des couleurs, de la toile ou des pierres de perdues ? Ce marbre même peut servir à d'autres usages. Ici, c'est l'homme même qui est le sujet sur lequel l'Art s'exerce : les moindres fautes sont plus ou moins dangereuses ; & si elles alloient jusqu'à la perte d'un individu qui étoit guérissable, cette perte ne peut plus se réparer. Mais on peut nous faire une objection plus raisonnable : malgré les inconvéniens que l'on vient de montrer dans la méthode actuelle, il s'est formé de grands hommes en Médecine. On raconte que l'illustre Boërrhave, qui s'est élevé fort haut, n'eut pourtant que quelques leçons de notre célebre Drelincourt, réfugié en Hollande. Mais on doit avouer aussi que Boërrhave fut longtemps à se former à la pratique, & que son Livre des Aphorismes se ressent en quelques endroits d'un certain défaut d'exercice de la part de l'Auteur. En reconnoissant que de tout temps & en chaque Nation plusieurs Médecins se sont distingués, plus par leur aptitude naturelle aux Sciences & par leur application, que par les secours académiques, il faudra convenir que par une excellente institution,

ils feroient devenus encore meilleurs, ou que, pour le moins, la Société eût pu jouir plus tôt de leurs talens. Nous estimons aussi que, dans des professions nécessaires, telles que celle-ci, on ne peut exiger des dispositions extraordinaires, & que le Public est suffisamment servi, quand, avec les connoissances propres à notre siècle, les Médecins apportent un fonds suffisant, c'est-à-dire, un bon esprit, & le désir de remplir leur état sans reproche. Nous disons qu'une bonne médiocrité est supportable alors & ne cessera d'être utile à l'humanité.

Nous n'avons plus qu'un mot à dire sur le caractere essentiel du Médecin. Supérieur au commun des hommes par l'étendue de l'esprit & des connoissances, on veut, & avec raison, qu'il le soit aussi pour les qualités du cœur. Depuis long temps on a réuni dans sa définition (1) la probité & l'habileté. On sait que la probité est aisée en quantité de professions. Elle l'est beaucoup moins dans celles qui sont publiques & importantes. La probité, pour être exacte, doit en suivre toute la délicatesse. Il est reconnu qu'elle

---

(1) Medicus est vir probus, medendi peritus.

ne peut exiſter alors qu'avec des lumieres & du courage, & ces qualités ſont bien plus néceſſaires dans l'exercice de la Médecine, qu'on ne le croit communément. D'abord il faut affronter, dans l'occaſion, un danger phyſique, lequel ſe montre quelquefois, ſurtout dans les maladies contagieuſes & épidémiques; bien plus ſouvent le Médecin voit le danger moral où il expoſe ſa réputation, quand, en des cas critiques, il lui faut combattre les préjugés des malades, des aſſiſtans, & ſe mettre au deſſus de cette opinion publique, qui, quoiqu'elle ſe trompe ſi ſouvent, eſt néanmoins l'idole à laquelle tant de gens ſacrifient. Ne lui faut-il pas le courage de la véritable vertu, pour défendre & pour embraſſer uniquement la vérité, quand elle s'eſt une fois montrée à ſes yeux? Il lui faut de la complaiſance ſans baſſeſſe, parce qu'elle eſt le ſimple effet de ſon humanité; de la prudence ſans aſtuce; de la circonſpection, qui paſſera ſouvent pour timidité tout le temps qu'il ſera dans le doute ſur le véritable caractere de la maladie; de la fermeté, dès qu'il eſt parvenu à en ſortir: hardi alors, s'il le faut, ſans être jamais téméraire, également éloigné de l'obſtination & de la lâcheté. Qui peut ſoutenir en lui, ſi ce

n'eſt l'amour du devoir, ces réſolutions ſi fermes & ſi ſages, contre le choc des vaines rumeurs, &, s'il le faut, contre l'avis de ſes propres confreres? En appelleroit-il à l'expérience? Le pere de la Médecine l'a taxée lui-même de dangereuſe. Au jugement de ſes malades? il les trouvera fréquemment ingrats & perfides. Quel ſera enfin le tribunal où il pourra rendre compte de ſa conduite & ſe juſtifier? Il n'en exiſte aucun en cette vie.

On nous dit à la vérité, que les anciens Egyptiens avoient preſcrit des Loix invariables touchant le traitement des maladies; qu'en s'y conformant, le Médecin n'étoit plus reſponſable des événemens; mais qu'il pouvoit être pourſuivi en Juſtice, lorſque la cure n'avoit pas été dirigée ſelon le formulaire approuvé. On ne voit, on ne peut voir, en un pareil uſage, que l'enfance d'un Art encore au berceau. Car, quoique les maladies fuſſent alors bien plus ſimples que nous ne les voyons aujourd'hui, on conçoit que ces regles devoient ſe trouver tantôt inſuffiſantes, tantôt dangereuſes à ſuivre, ſelon le tempérament, l'âge, le ſexe, la ſaiſon, les cauſes éloignées, & tant d'autres circonſtances qu'un réglement eſt bien loin de pouvoir toujours ſpécifier. La raiſon étant un attribut eſſen-

tiel à l'homme, ne doit-elle pas être consultée dans toutes nos actions, en celles de Médecine comme dans toutes les autres? Des formules générales n'y peuvent donc suffire; & l'on doit abandonner le plus grand nombre des ordonnances à faire, au jugement réfléchi de celui qui suit & observe la maladie. Quelques-uns ont pourtant désiré que, dans l'état présent des choses, on établît un tribunal de Médecine, pour juger des fautes qui s'y commettent. Nous ne prétendons pas dire qu'un tel tribunal soit impossible dans l'exécution, & qu'il ne puisse être utile à la Société. Mais la justice & la raison concourent à faire désirer qu'il soit principalement, ou même en tout, formé par des gens de l'Art, instruits & expérimentés. En ce cas, le Public se soumettra-t-il volontiers à ses décisions? ne sera-t-il pas porté à croire que l'intérêt du Corps ne le rendra pas toujours impartial?

A cet égard un Médecin Anglois a exprimé son vœu. Il supposoit qu'un certain nombre de gens bien nés & riches, ayant fait de bonnes études en Médecine, la pratiqueroient sans émolumens & sans être agrégés aux Collèges ou Facultés. Ne seroient-ils pas alors dégagés de toutes préventions, des Juges capables &

integres? Nous voulons bien le croire. Mais de tels hommes, voués ainsi à un état pénible & sans aucun intérêt, ne se trouveroient pas facilement par-tout, & spécialement en France. Il est prouvé que la Médecine ne s'apprend que par un long usage. Il ne s'agit donc pas ici d'exercer la bienfaisance par des dons, & de s'acquitter avec de l'argent; mais il faut réfléchir, méditer, se gêner, &c. à peu près autant que les Médecins qui vivent de leur profession. Et qui aura un pareil courage pendant la plus grande partie de sa vie? Ajoutons une difficulté presque insurmontable. L'occasion, qui est si rapide, en Médecine comme à la guerre, & qu'il faut prendre aux cheveux, pour ainsi parler, si l'on veut s'assurer des succès dans ces deux Arts, l'occasion, dis je, ne peut aisément se juger. L'état de guerre a nécessairement un grand nombre de témoins; la Médecine en a très-peu, quelquefois même n'en a pas du tout. Un Conseil de guerre peut donc être le plus souvent souverainement juste; tandis qu'en Médecine il ne le seroit que rarement, si ce n'est quand l'Artiste a fourni les preuves de la plus grossiere ignorance, ce qui heureusement n'est pas fréquent.

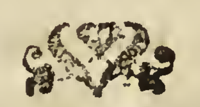
En attendant l'existence d'un Tribunal su-

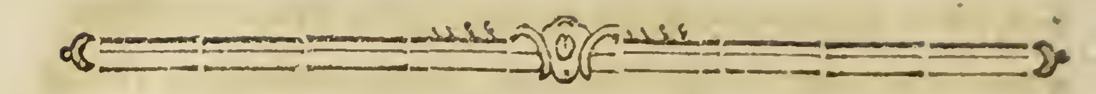
prême pour les affaires de Médecine, on voit que le pouvoir d'un homme reçu par les Loix est illimité. Il ne tient compte de sa conduite qu'à Dieu & à sa conscience. Celle-ci ne peut être tranquille, si elle n'est guidée par la pureté des motifs, par la raison & par la connoissance profonde de l'Art. Qu'on nous permette de le dire en passant, au sujet de ces hommes accusés si souvent d'irréligion. Le Sacerdoce excepté, il n'y a pas de profession qui rapproche autant de la Divinité que celle de Médecin. Le corps humain lui présente sans cesse l'ouvrage d'une Intelligence suprême qui exclut tout hasard, ou toute force aveugle de la Nature. Dans l'exercice de sa profession, il a besoin d'un Juge auquel il puisse se confier, d'autant plus que les hommes ne peuvent lui en donner; & dans tant d'œuvres de miséricorde, il a besoin d'être soutenu par la présence continuelle d'un Rémunérateur.

Tout le monde est donc persuadé que la probité est une qualité essentielle aux Médecins; le secret qu'ils doivent garder en découle nécessairement. Cette vertu doit se cultiver dès la jeunesse; elle s'appuie très-bien sur ce qu'on appelle les bonnes mœurs. Je dois dire, à l'avantage des études faites à Paris, qu'elles ont éloigné du libertinage le très-grand

nombre de mes condiſciples : plus curieux d'apprendre que de ſe divertir, ils trouvoient dans les belles connoiſſances qu'ils acquéroient chaque jour, de ſûrs préſervatifs contre le vice. Le moindre inconvénient pour ceux qui s'y livrent, eſt ſans doute la perte du temps : celle des principes ſuit bientôt, & avec elle, l'oubli des devoirs. Il convient que les Profeſſeurs recommandent en temps & lieu la qualité d'honnête homme qu'Hippocrate exigeoit de ſes diſciples (1), & que, par tous les moyens qui ſont en leur pouvoir, ils maintiennent les Etudians dans une conduite ſage & réglée. Mais notre Religion montre aux Médecins des devoirs particuliers à remplir ; le premier, de ne donner jamais de conſeils qui, pour être utiles au corps, puiſſent dégrader l'eſprit ; le ſecond, d'avertir les familles du danger où ſont leurs malades, & de s'accorder avec les Médecins des ames, en ce qui concerne leurs fonctions réciproques pour le double avantage des individus confiés à leurs ſoins.

(1) Vid. Hippocrat. Jusjurandum.





CHAPITRE II.

De la correction des abus dans l'enſeignement & la promotion aux grades de Médecine.

EN créant des Univerſités, les Gouvernemens ſe propoſerent d'y faire enſeigner toutes les Sciences : la Médecine dut en faire partie. Pendant long-temps l'Univerſité de Paris fut preſque la ſeule en Europe; & la plupart de celles qu'on a établies, l'ont été ſur ſon modele. Les Univerſités ont dû ſe multiplier dans les Etats qui ſe ſont démembrés de l'Empire de Charlemagne; & les Facultés de Médecine ſe ſont de même augmentées en nombre. Mais les quatre Facultés devoient éprouver des ſuccès fort différens. Trois d'entre elles, ſavoir, celle de Théologie, de Droit & des Arts, ont dû profiter de cette multitude d'établiſſemens, tandis que celle de Médecine y a perdu. C'eſt que l'étude des Humanités & de la Philoſophie étant la baſe de toute éducation un peu ſoignée, il falloit que la Faculté des Arts, pour ſe mettre à

portée d'une infinité de ſujets, fût placée en quantité de lieux. S'il arrivoit même jamais que l'Adminiſtration prît le parti de rappeler à des profeſſions communes, telles que l'Agriculture & les Arts mécaniques, une foule de jeunes gens qui veulent s'élever aux études, quoiqu'ils y aient peu de diſpoſitions naturelles; en ce cas, il faudroit que la Faculté, ainſi dite des Arts, fût encore aſſez répandue, parce que pluſieurs en reſtent à ces élémens, & que les autres qui veulent aller plus loin dans les Sciences, ſont obligés de commencer par celle-ci. Il convenoit de même qu'on établît, à peu près en chaque Province, une Faculté de Théologie, indépendamment des études en ce genre, faites dans les Séminaires, ſous les yeux des Evêques, & dans les grandes Communautés religieuſes, ſous ceux des Supérieurs des différens Ordres. De même encore chaque grande province a quelque intérêt à poſſéder ſa Faculté de Droit, qui peut être pour elle comme un dépôt qui lui conſerve ſes Loix & ſes Coutumes particulieres. Enfin, les Souverains de quantité d'Etats, plus ou moins reſſerrés, veillant au bien de leur pays, ont cru devoir y former des établiſſemens pour les Sciences, afin que leurs vaſſaux ne ſuſ-

ſent point obligés d'aller chercher l'inſtruction dans une ville qui, quoique voiſine, leur étoit pourtant étrangere (1). Ces pré-

---

(1) Il eſt aiſé de ſe convaincre que la plupart des Univérſités de France n'ont pas été établies ſur un plan général, mais par des beſoins du moment, qui du moins n'exiſtent plus, par quelque occaſion, celle principalement de la réunion des Provinces à la Monarchie. On voit que celle d'Angers, fondée par Saint Louis, à la priere du Comte d'Anjou, ſon frere, fut rétablie par Henri IV; que celle d'Avignon, établie par un Comte de Provence, fut confirmée, en 1303, par le Pape Boniface VIII; que celle d'Aix, créée en 1409 par Alexandre V, Pape, fut reſtaurée en 1603; que celle de Beſançon fut fondée en 1564 par l'Empereur Ferdinand Premier, Souverain de ce pays; que celle de Bordeaux le fut par Charles VII & par Louis XI, lors de la réunion de la Guienne; que celle de Bourges, déjà ancienne, fut rétablie par Louis XI, qui y étoit né; que celle de Caen dut ſon exiſtence légale à Charles VII, qui, en 1452, confirma l'érection faite quelques années auparavant par les Anglois; que celle de Cahors fut fondée, en 1322, par le Pape Jean XXII, qui vouloit procurer cette diſtinction à une ville qui étoit ſa patrie. L'Univerſité de Dole fut érigée en 1426 par Philippe, Duc de Bourgogne; elle a été transférée à Beſançon ſur la fin du dernier ſiecle; celle de Douai, en 1561, par Philippe II, Roi d'Eſpagne; celle de Nantes l'a été en 1460 par François, Duc de Bretagne; celles d'Orange, en 1365, par un Prince de ce petit pays; d'Orléans, par le Pape Clément V, né François, & par Philippe le Bel en 1306,

cautions étoient ſages. Les peuples en recueilloient les fruits ſans que les Princes, pour ſoutenir ces trois Facultés, s'engageaſſent à de grandes dépenſes. Quelques Profeſſeurs à médiocres gages ſuffiſoient à la Faculté de Droit. Celle de Théologie, formée d'Eccléſiaſ-

---

L'Univerſité de Perpignan doit ſon exiſtence, en 1449, à Pierre, Roi d'Aragon, maître de cette ville; Poitiers, en 1431, au Roi Charles VII, qui a ſéjourné ſi long-temps dans les provinces intérieures de ſon royaume. Pont-à-Mouſſon doit la ſienne à Charles II, Duc de Lorraine, par les ſoins du Cardinal de Lorraine, ſon parent, Archevêque de Reims: de notre temps elle a été transférée à Nancy. L'Univerſité de Grenoble, fondée par le Dauphin Humbert, a été transférée à Valence par Louis Dauphin, devenu le Roi Louis XI; celle de Reims doit ſa naiſſance au Cardinal de Lorraine: celle de Strasbourg eſt aſſez récente; on y a réuni les revenus de l'égliſe collégiale de Saint Thomas. Toulouſe date l'exiſtence de la ſienne au treizieme ſiecle, par Raimond, Comte de Toulouſe; mais ſa Faculté de Medecine y eſt nouvelle. Quelques Univerſités ont ceſſé d'exiſter. Des deux plus célebres Ecoles, celle de Montpellier, formée d'abord ſous des Seigneurs particuliers, a reçu de Philippe le Bel, en 1289, le privilége général de ſes études; celle de Paris remonte aux Ecoles Palatines établies ou renouvelées par Charlemagne; mais comme compagnie formant portion de l'Univerſité, on ne la voit ſubſiſtante que vers le milieu du douzieme ſiecle. On lui connoît des Médecins célebres long-temps avant cette derniere époque. *Note de l'Auteur.*

tiques, déjà fondée d'ailleurs, ou même composée de Réguliers, exigeoit encore moins de frais.

Il ne pouvoit en être de même de la Médecine. Cette Faculté a toujours été la moins nombreuse de toutes; elle reçoit peu de Bacheliers & de Licenciés qui ne passent plus tôt ou plus tard au Doctorat. Elle n'avoit donc pas besoin d'un aussi grand nombre d'Ecoles, que les deux autres Facultés supérieures. Une seconde observation, qui est également à la portée de tout le monde, c'est que cette Science n'a point pour objet la connoissance des volontés particulieres, autrement des Loix émanées de la Divinité, des Chefs des Nations ou, de la volonté des peuples; études qui sont propres aux Théologiens & aux Jurisconsultes; études qui les borneront principalement à la simple exposition de ces Loix, ce qui exclut nécessairement presque toute découverte. Le Jurisconsulte n'a aucun pouvoir sur la confection de ces mêmes Loix; il peut seulement proposer des modifications ou des changemens au Prince ou à la Puissance législative. Il est certain, d'autre part, qu'en matiere de Religion, toutes nouveautés sont suspectes ou dangereuses; mais qu'on doit remonter à l'antiquité, c'est-à-dire, jusqu'aux Apôtres & à Jesus-Christ, par le

moyen de l'Ecriture & la Tradition. Le Médecin, au contraire, n'admet aucune autorité qui force ſon conſentement. Un Aphoriſme d'Hippocrate, une belle Sentence de Galien ou d'Aretée, ne ſont regle pour lui qu'autant qu'ils ſont conformes à l'expérience : c'eſt elle qui a fait l'Art; elle ſeule doit le perfectionner. La Médecine eſt la portion de la Phyſique qui s'occupe de l'homme. Tous les jours on y peut donc faire des découvertes plus ou moins importantes. Et puiſque tout y gît en faits, non ſeulement on en ajoute de nouveaux aux anciens, mais ceux-ci même peuvent être révoqués en doute, examinés, diſcutés : en les faiſant repaſſer en revue, on parvient à les mieux connoître; on obtient des réſultats plus certains, & quelquefois différens. C'eſt en un mot la Nature interrogée par l'expérience, qui aſſure la marche du Savant dans l'Art de guérir. On voit ainſi qu'il faut à cette Faculté un plus grand nombre de Profeſſeurs qu'aux autres; ne fuſſent-ils deſtinés qu'à montrer les vérités déjà connues, ſans en chercher de nouvelles; elle exige conſéquemment des dépenſes plus conſidérables. Au premier aſpect on voit la néceſſité d'un jardin de plantes, de démonſtrations d'Anatomie, d'un laboratoire de Chimie, &c. ce qui ne peut exiſter ſans frais particuliers : or

les Facultés de Médecine ſont généralement trop pauvres pour y ſatisfaire. Les trois autres, qui n'ont pas, à beaucoup près, les mêmes beſoins, ont donc pu ſe ſoutenir avec plus ou moins d'éclat, & remplir les vûes de leur établiſſement, tandis que celles de Médecine, malgré tout le zele de leurs Profeſſeurs, ſe ſont trouvées preſque toutes dans l'impuiſſance d'y parvenir.

On a donc vu la Médecine languir, ſurchargée, bien plus qu'encouragée par ce grand nombre de Facultés. Ce n'eſt pas néanmoins que la munificence des Rois ne lui ait fourni des ſecours. François Premier, en raſſemblant les hommes les plus excellens dans tous les genres, n'avoit point oublié les Médecins dans ſa fondation du Collége Royal. Montpellier & Paris ne tarderent pas à poſſéder leurs jardins de Botanique. Celui de la Capitale eſt devenu de notre temps le plus riche de l'Europe. Les Etrangers même louent cette bénéficence de nos Rois qui les a engagés à acheter & publier des remedes ſecrets, & dont l'Europe a profité. Nous venons de parler des Profeſſeurs & des Démonſtrateurs attachés au Jardin du Roi. On ſait que l'Académie des Sciences n'a ceſſé de rendre de grands ſervices. On a cru devoir en

en quelque façon l'étendre en formant à Montpellier une Académie qui en fût comme la colonie. On regrette qu'à la fondation de celle de Paris & à ſon renouvellement, on ait exclus les Médecins à titre de Praticiens, & qu'on ne leur en ait ouvert les portes qu'autant qu'ils donneroient des Mémoires ſur la Phyſique générale ou particuliere, ſur l'Anatomie, &c. Ces parties ſont ſans doute très-intéreſſantes, & nous les faiſons entrer dans notre plan. Elles affermiſſent l'Art de guérir, mais ne le conſtituent pas. C'eſt l'Hiſtoire des maladies & des méthodes curatives, qui eſt le principal fonds de la Médecine : c'eſt par elle que les Anciens, avec des connoiſſances ou nulles ou très-imparfaites des autres Sciences acceſſoires, ſe ſont élevés à ces réſultats ſi grands, ſi beaux, & ſi prochainement utiles. Il eſt donc fâcheux que, dans le dernier ſiecle & en celui-ci, le grand talent de conſerver les hommes ait été ſinon ſacrifié, du moins ſubordonné à de ſimples branches de la Phyſique.

On voit du moins que Louis XIII & Louis XIV, en ſe bornant à quelques établiſſemens néceſſaires, faits à Paris & à Montpellier, ſemblent avoir voulu fermer inſenſi-

blement les autres Facultés du Royaume, & inviter les Etudians à ſe concentrer en quelque ſorte dans ces deux principales Ecoles.

Et véritablement les grands motifs qui avoient déterminé les fondateurs de vingt autres Facultés, avoient ceſſé. Le Gouvernement féodal avoit enfin cédé ſa place à l'autorité royale : tant de pouvoirs ſéparés, & plus ou moins tyranniques, ne reconnoiſſoient plus que l'unité bien plus favorable à la gloire & au bonheur de la Nation. Il ne convenoit donc plus de fournir à grands frais à l'éducation médicale en chaque Province. Pluſieurs d'entre elles ſont actuellement réunies à la Couronne. Nos vûes ne doivent-elles pas s'agrandir avec la Monarchie ? Le ſyſtême actuel des choſes demande donc un autre ſyſtême de Médecine en France, & qui lui ſoit approprié. Si même il ſe trouvoit que vingt-quatre à vingt-cinq Facultés pour cette profeſſion n'y fuſſent qu'à peu près inutiles, on pourroit leur laiſſer la continuation de leur exiſtence, à la condition de ne point augmenter les frais : mais ces Corps, diſons-nous, ont le droit de donner la licence légale d'exercer la Médecine ; dès lors ils ſont nuiſibles pour la plupart, puiſqu'il eſt prouvé qu'on uſe moins qu'on n'abuſe des grades qu'ils ont le pouvoir de conférer.

Il eſt donc du bien public qu'il y ait beaucoup moins de Facultés de Médecine en France ; n'y eût-il à cela d'autres avantages que celui d'être mieux ſurveillées par le Gouvernement. On pourroit même examiner d'abord s'il ne ſeroit pas préférable qu'il n'y en eût qu'une ou deux. En ce cas, on pourroit ſe livrer à plus de dépenſes, leſquelles cependant ſeroient toujours moins grandes pour un ou deux établiſſemens, que ſi on les multiplioit ſans néceſſité. L'émulation qui s'excite par le nombre des concurrens, & par la grandeur du ſpectacle, augmenteroit en tous ceux qui ſe deſtinent à la Médecine en France. Sous un régime général on auroit l'avantage de n'être imbu dans la jeuneſſe, que de principes ſolides & vrais; au lieu qu'on voit ſouvent les Etudians livrés à des préjugés qu'ils ont acquis ſous leurs différens Maîtres de Paris, de Montpellier ou de province. On ſait quelle eſt la prévention des Diſciples pour leurs Profeſſeurs : ils ſont ſujets à recevoir comme autant de vérités ce qu'ils en ont appris, & à dépriſer ce qu'a dit un autre qu'ils n'ont jamais entendu. De ce déſaccord des ſentimens, & de l'opinion touchant la prééminence, l'ancienneté, &c. de telle Univerſité ou de telle Faculté, ſont nées ſouvent des

querelles & des diſputes qui troublent l'harmonie, & ont été pouſſées quelquefois juſqu'à l'indécence ; & tout cela diſparoîtroit, dès qu'il n'y auroit qu'une ſeule & unique Ecole où il ſeroit permis de donner les grades.

Si l'on ſuivoit ce plan, il n'y auroit plus qu'à décider en quel lieu ſeroit placée cette Ecole commune de tous les Médecins François. Paris ſans doute mériteroit la préférence. On vient de voir combien d'établiſſemens il nous préſente dont on peut profiter. La fondation des Académies y a répandu un goût général pour tous les genres de Science ; la Capitale eſt devenue pour la France, ce que fut Athenes pour toute la Grece. Depuis Charlemagne, les études ont toujours été plus ou moins floriſſantes dans Paris ; les Etudians y accouroient de toutes les parties de ce vaſte Empire ; & quand, par ſon démembrement, ils y devinrent étrangers, ils continuerent de vouloir habiter cette métropole des Sciences, pour y acquérir les connoiſſances alors même qu'on pouvoit ſe les procurer ailleurs.

On peut objecter à ce ſyſtême, que de grands & rapides changemens, bien qu'utiles en eux-mêmes, donnent trop de ſecouſſes à un Etat ; qu'on peut y appliquer un aphoriſme de Méde-

cine (1); qu'il ſuffit bien plus ſouvent, pour le bien public, de corriger d'abord les abus inſupportables, puis d'amener inſenſiblement le meilleur ordre poſſible des choſes; que quand il n'eſt point queſtion de juſtice, les meilleurs principes ne doivent pas être ſuivis avec rigueur; qu'on les plie avec utilité aux habitudes des peuples; que dans la queſtion préſente, on voit quelques Facultés exiſter avec honneur; qu'elles méritent, par conſéquent, des exceptions; que Montpellier en particulier doit les obtenir; qu'il a déjà ſes Cours d'Anatomie, de Chimie, & un Jardin de Botanique; que les bienfaits à accorder pourroient s'étendre pareillement à quelques autres villes de province; qu'en ſupprimant le trop grand nombre de Facultés de Médecine, on pourroit ſe contenter de les réduire à un moindre; que même quelques provinces réunies ſe ſont réſervé les leurs; que l'Edit de 1707 a eu égard aux repréſentations des habitans, en faveur de la Faculté de Douai; qu'il convient pareillement d'éviter, autant qu'il ſe peut, aux jeunes Médecins les frais de voyages, pour le moins de long ſéjour hors de leurs

(1) *Et ſi quid mutare voles, paulatim debes aſſueſcere.* Hippocr.

maiſons paternelles ; qu'il eſt poſſible enfin, par de meilleurs Réglemens, de pourvoir à ce qui peut manquer à l'inſtruction & aux réceptions dans les Facultés de province.

Ces réflexions méritent d'être peſées par le Gouvernement. Il décidera cette queſtion d'après les regles de la prudence. Nous nous abſtiendrons de prévenir ſon jugement. Nous ſuppoſerons ſeulement qu'il ne voudra pas détruire tout, dans l'eſpoir de mieux réédifier; qu'il ſe contentera de réduire conſidérablement le nombre des Facultés de Médecine; que même, en ſuivant les principes de douceur & de juſtice ſi généralement adoptés en France, il ne procédera aux ſuppreſſions néceſſaires qu'avec des dédommagemens convenables pour les titulaires actuels.

Montpellier, avons-nous dit, ſe trouve dans le cas de l'exception par ſes ſervices, ſon antiquité, & parce que ce qu'il y a de plus néceſſaire pour l'inſtruction, s'y trouve déjà tout fait. Conſidérons d'ailleurs que cette Ecole célebre nous ſuffira pour nos Provinces méridionales; qu'on pourra ſe paſſer ainſi de celles d'Aix, de Valence, de Toulouſe, & même de Bordeaux. Si nous jetons nos regards du côté du nord-oueſt, nous trouvons Angers, Rennes, Nantes, Caen ; cette ville néanmoins ſe

trouvant fort près de Paris, nous ſuppoſerons qu'Angers ſera choiſi. Quant aux parties orientales de la France, il ſemble qu'elles peuvent être ſuffiſamment ſervies par les Facultés de Douai, de Nanci, de Beſançon, ou de Strasbourg, parmi leſquelles on en choiſira deux ; toutes les autres, ſituées plus ou moins dans l'intérieur du Royaume, ſeroient ainſi ſupprimées. Il ne peut être indifférent que les habitans des frontieres ne ſoient point tenus d'aller chercher leurs Profeſſeurs dans les pays étrangers ; au contraire, on doit faire en ſorte que la réputation des nôtres y attire des Etudians d'autres pays voiſins ; flattés d'ailleurs de l'avantage d'y apprendre notre langue, devenue preſque univerſelle en Europe. Mais on voit que les Univerſités placées au ſein de la France, & dont on détacheroit ſimplement la Faculté de Médecine, continueront d'y exiſter & d'y fleurir, comme ci-devant ; à Toulouſe, à Poitiers, à Orléans, à Reims, &c. Les Profeſſeurs de Médecine actuels, pourroient même y faire des Cours, donner des leçons, s'ils le jugeoient à propos ; mais privés déſormais du droit de conférer des grades. Ce privilége feroit néceſſairement reſtreint aux quatre Facultés que l'on vient de nommer,

non compris celle de Paris, où doit être le ſiége d'un établiſſement que nous projetons pour pouſſer la Médecine au plus haut degré de perfection.

L'on voit combien d'abus ſont corrigés par ce ſeul arrangement; que la pratique de la Médecine eſt rendue plus ſûre & plus utile aux peuples; que le Gouvernement eſt débarraſſé du ſoin de cette multitude de Facultés, ainſi que des réceptions dont on conteſte la légitimité, &c. On voit enfin que ſur une ſeule donnée, on peut déjà aſſeoir un Réglement ſalutaire. Nous allons tracer le plan général d'après lequel, conformément aux voeux du Public éclairé, on peut le dreſſer.

Article I.

Les Facultés de Médecine en province ſeront réduites à quatre. Les Profeſſeurs de celles qui ſont ſupprimées jouiront toute leur vie des honneurs & priviléges ci-devant attachés à leurs places, s'ils ont ſix années de ſervice; & s'ils en ont dix, de la moitié des gages qui leur étoient attribués. Ils pourront former un Collége de Médecine, conformément aux Statuts qu'ils préſenteront & qui ſeront acceptés par Sa Majeſté. S'il s'y trouve

un jardin de Botanique, on aura ſoin de le conſerver.

II.

Que nul ne ſoit déſormais gradué en Médecine que dans les Facultés de Montpellier, d'Angers, de Douai, & de la quatrieme qui ſera choiſie; non compris Paris, au ſujet duquel on s'expliquera plus amplement ci-après. Chacune de ces quatre Facultés de province n'aura pas moins de ſix Profeſſeurs, dont l'un ſera chargé de montrer l'Anatomie & la Chirurgie; le ſecond, la Chimie & la Pharmacie, le troiſieme, la Botanique & la matiere médicale; le quatrieme, les inſtituts de Médecine; le cinquieme & le ſixieme ſe partageront toute l'hiſtoire des maladies & leur traitement.

III.

Les Profeſſeurs, en enſeignant, auront ſoin de ſe ſervir de livres imprimés, les meilleurs qu'ils connoîtront, chacun en leur partie; ils emploieront leurs leçons à les expliquer, les commenter, ſans dicter de cahiers particuliers; le tout en attendant la compoſition des livres claſſiques ſur toute la Médecine, dont on parlera ci-après.

IV.

Que nul ne puiſſe ſe préſenter au Baccalauréat, qu'après deux années d'études en Philoſophie, & ayant reçu la Maîtriſe ès-Arts, & quatre années d'études en Médecine prouvées par des inſcriptions & atteſtations, enſemble avec des certificats de vie & de mœurs des lieux principaux où ils auront demeuré; le tout en bonne forme & dûment légaliſés.

V.

Que, pour parvenir à ce premier grade, le Récipiendaire ſoit obligé de ſubir un examen public, en latin, ſur toutes les parties de la Médecine, pendant ſix heures, dont trois heures le matin & trois heures dans l'après-midi. Les ſuffrages ſeront donnés par ſcrutin.

VI.

Pourront les Profeſſeurs, s'ils ne ſont pas ſatisfaits des réponſes à cet examen, indiquer au Récipiendaire une autre tentative à trois ou à ſix mois de diſtance; & s'il n'y étoit pas plus heureux, ils le déclareront incapable d'exercer jamais la Médecine en France; ce dont ils prendront acte ſur leurs regiſtres. Il ſera néanmoins permis à l'Aſpirant d'appeler

de cette déciſion à un examen extraordinaire fait devant une des quatre autres Facultés nommées ci-deſſus.

VII.

Nul Bachelier ne pourra ſe préſenter à la Licence, qu'après avoir ſuivi des malades pendant deux ans entiers; ſoit en accompagnant un ou pluſieurs Médecins dans leurs viſites en une ville aſſez conſidérable ; ſoit en ſuivant les Médecins dans un hôpital, pourvu habituellement de trente malades au moins. Ce cours de pratique ſera atteſté par un ou par pluſieurs Médecins , qui auront au moins dix ans d'exercice, & ſous leſquels le Bachelier ſe ſera formé à la pratique. Cette atteſtation ſera accompagnée du certificat de vie & de mœurs, délivré par les Magiſtrats du lieu ou des lieux où le jeune Médecin aura paſſé ces deux années à viſiter les malades ſous l'inſpection d'un Ancien.

VIII.

Qu'aucun ne puiſſe être admis à la Licence, qu'après avoir ſubi un examen public, auſſi en latin, dont la durée ne ſoit pas moindre de huit heures, & partagé comme le précédent, en deux parties égales, le matin &

l'après midi. Il roulera principalement ſur les maladies & la meilleure maniere de les traiter : Le lendemain, le Récipiendaire expliquera publiquement un Aphoriſme ou un paſſage d'un ancien Auteur, pendant une heure; ſi mieux n'aime en choiſir pluſieurs, tous à l'ouverture du livre, pour remplir le temps d'une heure : le ſcrutin ſera donné & ouvert publiquement, à la fin de ces deux ſéances, & le jugement des Examinateurs ſera auſſi prononcé publiquement. Pourront néanmoins, à l'acquit de leur conſcience, les Profeſſeurs remettre le Bachelier à ſix mois d'intervalle, pour ſubir un deuxieme examen pour la Licence; & s'il étoit rejeté, le Récipiendaire aura la liberté d'en rappeler, comme pour le Baccalauréat, au jugement d'une des cinq Facultés approuvées pour la réception des Médecins dans toute la France.

IX.

Celui qui aura été reçu Licencié, pourra, s'il le juge à propos, être promu au degré de Docteur en Médecine, en donnant une leçon publique ſur une queſtion de pratique, indiquée par les Profeſſeurs, & qu'il traitera pendant une heure au moins. Il pourra recevoir ce dernier degré ſans garder d'interſtice. Et ſi, dans l'une des quatre Facultés de Mé-

decine en province, l'uſage étoit d'y acquérir le titre de Docteur-Régent, on y ſuivroit à cet égard la coutume établie.

X.

Les aſpirans aux grades de Bachelier, de Licencié, & de Docteur en Médecine, pourront, s'ils le jugent à propos, donner des Theſes ou Diſſertations inaugurales, mais ſans y être aſtreints. Cependant, s'ils veulent fournir cette nouvelle preuve publique de leur capacité, ils n'y ſeront admis qu'à cette condition expreſſe; qu'au jugement de la Faculté, la Theſe ou la Diſſertation contienne quelques vues nouvelles, ſaines & utiles, ou bien la confirmation de quelques choſes encore douteuſes, ou la réfutation de quelque erreur dominante, ou enfin quelque fait jusqu'alors non obſervé, ou mal vu juſqu'à ce moment, & qui puiſſe ſervir à l'avancement de l'Art de guérir.

XI.

Les droits pour les inſcriptions ſeront perçus à l'ordinaire, au profit des Facultés, ſelon le tarif qui en ſera dreſſé. Mais les Profeſſeurs ne pourront, ſous la peine de la perte de leurs places, recevoir aucuns émolumens

pour les examens & les réceptions, si ce n'est l'honoraire de quelques jetons. De plus, les grades, ainsi obtenus, seront regardés comme non avenus. Les droits pour l'admission aux grades seront fixés, & le produit en sera versé dans une caisse commune, pour servir de fonds destinés aux divers établissemens utiles à la perfection de la Médecine.

XII.

Qu'il ne soit permis à personne, de quelque qualité & sous quelque prétexte que ce soit, sans excepter même celles attachées aux maisons du Roi, de la Reine, des Princes & Princesses du sang royal, d'exercer la Médecine en France, sans avoir obtenu le grade de Licencié ou de Docteur en Médecine dans l'une des cinq Facultés du Royaume, à peine de mille livres pour la premiere contravention, de trois mille livres pour la seconde, & de bannissement des terres de France pour la troisieme.

XIII.

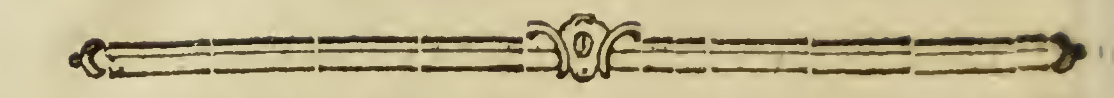
Qu'il soit défendu à qui que ce soit de vendre & de distribuer aucuns remedes secrets, s'ils n'ont été approuvés par une Commission établie pour cela, sous les peines prescrites par

les Ordonannces. Les amendes qui ſeront encourues par ces deux articles, ſeront appliquées, moitié à l'Univerſité ou au Collége le plus voiſin du lieu où le délit aura été commis, & l'autre moitié à la maſſe commune deſtinée aux établiſſemens pour les progrès de la Médecine.

XIV.

L'Edit de 1707 continuera d'être obſervé ſelon ſa forme & teneur, en tant qu'il n'y eſt point dérogé par les Préſentes, ainſi que par le Réglement général pour toute la Médecine de France, ſelon qu'il ſera preſcrit ci-après.





CHAPITRE III.

D'un établissement particulier pour enseigner la Médecine en grand & la porter à sa perfection.

Nous pensons qu'avec de pareilles précautions l'on pourvoira à ce que les Médecins de tout le Royaume soient suffisamment instruits & dignes de mériter la confiance du Public. Mais nous aspirons à la perfection ; & ne peut-on pas s'en flatter de la part d'une grande Nation, ingénieuse, policée, & distinguée depuis long temps dans tous les genres de professions & de talens ? Nous venons de voir les raisons qui déterminent à choisir Paris pour cet établissement ; on peut lui donner le nom d'*Institut royal de Médecine en France.* Le local du Jardin du Roi paroît spécialement lui convenir par tous les avantages que nos Rois y ont déjà rassemblés ; & l'air y est très-sain. Nous demandons d'abord un édifice assez vaste pour loger gratuitement un bon nombre de Professeurs & tous les Etudians en Médecine qui désireront la plus

ample inſtruction. On ne peut fixer le nombre de ceux-ci ; nous le porterons, par une eſtimation vague, à cent quatre-vingt ou deux cents. Ainſi ce ſeroit cent quatre-vingt à deux cents petites chambres particulieres, afin que chaque Etudiant eût la ſienne. L'on peut en ſuppoſer ſoixante ou ſoixante-dix plus grandes pour les Profeſſeurs & les Officiers. Il faut ajouter des cuiſines & des réfectoires ſuffiſans, cinq à ſix grandes pieces pour les leçons, un amphithéatre (1) pour les démonſtrations, une grande ſalle pour les examens, laquelle ſervira aux aſſemblées publiques, une ſemblable pour la bibliotheque, enfin une piece détachée du reſte de l'édifice, laquelle ſera deſtinée aux diſſections & aux épreuves qu'on peut faire ſur les cadavres. On pourroit placer au plain-pied du bâtiment, les ſalles pour les leçons, les cuiſines & réfectoires & autres commodités de la maiſon. Le premier étage ſeroit occupé par les Profeſſeurs & Officiers ; le deuxieme & le troiſieme pour les Etudians ; le quatrieme ou une manſarde logeroit les

(1) On vient d'en conſtruire un dans la partie nouvellement acquiſe du jardin, ſituée le long de la rue de Seine. Ce peut être une dépen e de moins à faire dans l'édifice de l'Inſtitut. *Note de l'Editeur.*

domestiques. On ménagera aisément deux pieces; l'une pour faire un cabinet d'Anatomie; l'autre pour contenir les drogues employées en Pharmacie, & tous les procédés de Chimie. Il y auroit deux entrées principales à cet édifice; l'une du côté de la rue Saint-Victor; l'autre du côté de la riviere (1).

---

(1) L'Auteur se servoit de tout le terrein qui s'étendoit depuis l'extrémité ancienne du jardin jusqu'à la riviere. Cette partie étoit alors en marais, & il en disposoit à son gré. Ces années dernieres, le Roi en a fait l'acquisition; la dépense n'en est donc plus à compter. Sur cette augmentation plus que double du jardin, on peut prendre l'espace nécessaire pour l'édifice de l'Institut, & pour celui de l'hôpital bourgeois qu'on propose ici. La portion gauche, en entrant par le quai, paroît même suffisante, & la portion droite resteroit toute entiere à l'usage du jardin. A droite & à gauche de cette entrée sur la riviere, on trouve au dehors de vastes chantiers & très-peu de maisons. On y peut choisir le lieu destiné à l'hôpital des pauvres. Si l'on se détermine pour la partie gauche (en dehors du jardin), on rencontre le chemin qui va prendre en montant la route de Choisy-le-Roi & de Fontainebleau. En ce cas, l'hôpital des pauvres seroit à l'orient du jardin du Roi, & du côté de la campagne. Il seroit aisé de couvrir le chemin qui sépareroit cet hôpital de l'Institut, au moyen de quatre à cinq arcades. Ainsi, les Professeurs conduiroient les Etudians à couvert dans les salles de l'hôpital des pauvres, placé le long de la riviere, & ils iroient de plain-pied à celui des citoyens riches

il ſeroit aiſé de le décorer & d'en faire un ornement à Paris, ſur-tout ſi l'on y plaçoit la ſtatue équeſtre du Roi. Les quatre prédéceſſeurs de la branche régnante ont chacun la leur, Louis le Bienfaiſant doit avoir la ſienne : on pourroit la placer en ce lieu : ſi cependant on vouloit qu'elle fût dans un autre quartier, nous demandons du moins la ſtatue pédeſtre du Roi avec l'inſcription : *A Louis XVI* (1), *Sauveur du Peuple*; elle eſt ſimple & convenable au grand deſſein qu'on ſe propoſe ici. A cela près, nous ne demandons ni pompe ni magnificence en Architecture; un tel monument décoré par l'importance & la grande utilité publique, n'a beſoin que d'une noble ſimplicité. Nous remarquerons ſeulement que l'amphithéatre & les ſalles deſtinées aux leçons & aux aſſemblées publiques, doivent être ſuffiſamment éloignées des rues,

---

ou aiſés, qu'on ſéparcroit du reſte du jardin par une ſimple grille ou un petit mur. Au ſurplus, l'entrée au jardin, du côté de la Seine, eſt déjà pratiquée : il eſt vraiſemblable qu'on conſtruira vis-à-vis d'elle un pont qui fera communiquer cette partie orientale & méridionale des fauxbourgs de Paris, avec l'immenſe quartier de Saint-Antoine. *Note de l'Editeur.*

(1) On n'a pas beſoin de dire que le nom de Louis XVI eſt ſubſtitué ici à celui de Louis XV. Voy. l'Avertiſſement. *Note de l'Editeur.*

afin que le bruit n'interrompe point celui qui parle, & ne faſſe rien perdre de l'inſtruction.

Nous demandons, en ſecond lieu, qu'à peu de diſtance de cet édifice, il ſoit conſtruit un hôpital capable de contenir environ cinq cents lits. Nous déſirons qu'il ſoit partagé en deux parties à peu près égales; l'une pour les ſeuls pauvres, & où ils trouveront tous les genres de ſecours & gratuitement; l'autre pour y recevoir les habitans aiſés, & qui donneront une ſomme convenue & relative, non aux ſoins utiles, qui appartiennent à tous, mais aux commodités qu'ils déſireront y trouver. Cet hoſpice & celui des pauvres ſeront aſſez ſéparés l'un de l'autre, pour que le ſervice n'y ſoit point confondu, & que les convaleſcens qui payent n'aient avec les autres de commerce ou de communication que ce qu'ils voudront en avoir.

Il faut moins d'ornemens encore pour ce double hoſpice qui doit recevoir les pauvres & les riches; c'eſt-à-dire, toujours une partie de l'humanité ſouffrante, à laquelle le luxe des Arts eſt parfaitement inutile. Tous deux devant ſervir d'école de pratique aux jeunes Médecins, feront actuellement un très grand bien, & aideront à en faire dans le temps à venir, par la doctrine ſalutaire qu'ils établi-

ront & répandront dans la France entiere & dans tout le monde. Nous penſons qu'un hôpital d'une médiocre étendue eſt plus favorable qu'un très-grand, bien plus conſidérable au grand but de l'inſtruction. On y ménagera deux ſalles particulieres, l'une pour les opérations de Chirurgie, l'autre pour y recevoir les Etudians, quand ils tomberont en des maladies aſſez graves pour ne pouvoir être traités commodément dans leurs chambres. Afin que les malades puiſſent être vus & examinés plus aiſément par les jeunes Médecins, on demande que les lits ne ſoient attachés à aucuns murs, & qu'ils ſoient plus éloignés les uns des autres qu'ils ne le ſont communément.

Il convient que l'édifice deſtiné à l'Inſtitut royal de Médecine, & les deux hoſpices, ſoient à une diſtance ſuffiſante; d'abord pour éviter les malheurs qui peuvent ſurvenir dans le cas d'incendie; en deuxieme lieu, pour laiſſer à l'établiſſement toute la ſalubrité néceſſaire. Si cette diſtance étoit fort grande, telle, par exemple, que celle d'un millier de pas qu'il peut y avoir de l'hoſpice de la Salpêtriere au lieu dont nous parlons, nos jeunes Médecins perdroient trop de temps à aller obſerver les malades trois & quatre fois dans la journée, même

de nuit (1). Craignons que le mauvais temps, fur-tout dans la faifon d'hiver, ne ralentiffe leur ardeur pour s'inftruire. Mais fi l'Inftitut & les hofpices ne fe trouvoient féparés que d'environ cent cinquante pas, on pourroit joindre les deux édifices par une galerie couverte & affez baffe pour éviter les frais de conftruction ; la même galerie conduiroit d'un hofpice à l'autre. Ces corridors feroient traités fimplement en dehors ; mais leur intérieur pourroit être revêtu de deffins faits d'après nature, repréfentant toutes les parties du corps humain & les différentes opérations chirurgicales qu'on pratique fur lui.

---

(1) Indépendamment de la diftance trop grande, il faut confidérer que l'hofpice de la Salpêtriere eft deftiné uniquement aux malades de cette maifon, laquelle renferme différentes claffes de pauvres, au nombre d'environ 7000. Cet hofpice feroit peu propre, par conféquent, à montrer aux jeunes Médecins le tableau des maladies qui affligent les divers états de la fociété. Il en faut dire autant de celui de la Pitié, quand on n'en envoiera plus les malades à l'Hôtel-Dieu, mais quand ils feront traités dans des falles particulieres. Ainfi deux grands hôpitaux, placés fi près du Jardin du Roi, ne peuvent fervir à notre établiffement que dans le cas de maladies extraordinaires, & alors les Profeffeurs de l'Inftitut y conduiroient leurs Difciples. *Note de l'Auteur.*

On n'a pas beſoin d'obſerver quels avantages réſulteroient de pareils moyens. On ſait que les choſes qui ſe préſentent ſouvent à nos yeux ſe gravent profondément dans la mémoire, ſur-tout celles des jeunes gens, & que les idées qui s'en forment ſont aſſez durables pour ne s'effacer de la vie. Le reſte de ces corridors pourroit préſenter les portraits ou les buſtes des Médecins anciens & modernes, qui ont immortaliſé leurs noms en ſervant ſi utilement l'humanité. Nouvel aiguillon pour exciter nos jeunes Médecins à bien faire. En ſe promenant dans ces galeries, par de mauvais temps, ils n'y verroient rien qui ne leur retraçat toujours l'importance & l'utilité de leur profeſſion.

L'on voit, d'un ſeul coup d'œil, le fruit qu'on doit attendre d'un pareil établiſſement. Nous ne pouvons diſſimuler qu'il exige de la dépenſe. Mais peut-on faire moins pour le grand Art de conſerver les hommes? Toutes les Sciences ſont protégées en France; tous les talens y ſont encouragés. On doit leurs progrès à des établiſſemens à peu près ſemblables. A leur faveur, les Arts s'y ſont, pour ainſi dire, naturaliſés depuis long-temps. Celui de guérir ſeroit-il le ſeul qui dût y être trop négligé? Non ſans doute; mais dès qu'on le favoriſera, il recevra des accroiſſemens rapides. Nous avons

vu, que la plupart des Facultés de Médecine nous laiſſoient dans une ſorte d'indigence que leur nombre ne répare pas. Pour y remédier, nous demandons les ſecours qu'exige l'établiſſement d'une Ecole commune à tout le Royaume. Mais quelque juſte que ſoit notre prière à cet égard, nous ferons tous nos efforts pour opérer ce grand bien avec toute l'économie poſſible. L'édifice qui doit contenir l'Inſtitut royal de Médecine, & les deux hoſpices deſtinés à montrer les moyens les plus efficaces pour guérir & ſoulager l'humanité, nous étant une fois accordés, nous eſpérons de trouver dans la choſe même des fonds ſuffiſans pour l'avenir; en ſorte qu'elle ſe ſoutienne d'elle même, & ſans y faire contribuer le tréſor public.

Afin de procurer aux jeunes Médecins la meilleure éducation poſſible, & les rendre très-habiles, nous mettrons en uſage trois moyens néceſſaires; 1°. le choix, & un nombre ſuffiſant d'excellens Profeſſeurs; 2°. un plan d'études méthodique, avec un temps ſuffiſant; 3°. la rigueur des épreuves, avant d'obtenir le grade de Licencié & de Docteur. C'eſt ce dont nous allons nous occuper, ſans nous appeſantir ſur de moindres détails.

SECTION PREMIERE.

Des Profeſſeurs de l'Inſtitut Royal de Médecine.

COMMENÇONS par leur nombre. Notre but étant de fournir à un grand Royaume, des Médecins profondément inſtruits dans toutes les parties de cette Science, & capables d'y faire des découvertes, ainſi que dans l'Hiſtoire Naturelle, de façon que la Phyſique & la Médecine ſe prêtent des ſecours mutuels, ſurtout pour l'avancement de celle-ci, on ne penſe pas que pour remplir ces vûes, on puiſſe ſe paſſer à moins de onze Profeſſeurs. L'un d'entre eux enſeignera les Mathématiques & la Géométrie, en les appliquant à la Médecine autant qu'il ſe peut. Un ſecond fera un Cours de Phyſique générale & particuliere, avec un nombre convenable d'expériences. Il y aura deux Profeſſeurs d'Anatomie; deux pareillement pour la Botanique & l'Hiſtoire Naturelle; un autre démontrera la Chimie & la Pharmacie: il y en aura quatre pour enſeigner la Médecine & la Chirurgie pratiques. On les choiſira de bonnes mœurs; tous ſeront Médecins, ceux mêmes qui rempliront les

deux premieres Chaires, afin qu'ils ſoient plus en état de porter leurs vûes & leurs études du côté de la Médecine.

Chacun d'eux enſeignera la théorie & la pratique de la Science dont il ſera chargé, ſans avoir de Démonſtrateur en titre. L'uſage actuel d'employer des Chirurgiens & des Pharmaciens, comme Aides ou Miniſtres du Profeſſeur, à ces démonſtrations, a eu dans les ſiecles précédens ſon utilité politique; on vouloit unir ces branches au tronc de la Médecine, c'eſt-à-dire, aux Facultés ou aux Colléges, & les tranſactions en étoient paſſées entre ces différens Corps. Mais nous penſons que cette méthode peut nuire à l'enſeignement. La Chirurgie & la Pharmacie n'ont-elles pas leurs Démonſtrateurs particuliers dans leurs Communautés? Les Profeſſeurs en Médecine peuvent ſe convaincre que comme la théorie & la pratique doivent être réunies, ils n'y réuſſiront jamais mieux, que quand ces deux parties ſeront entre les mains d'un ſeul Maître. Si on les ſépare, en confiant à l'un la théorie & la pratique à l'autre, on riſque de déſunir ce qui doit faire un tout; & cela ne peut aller qu'au déſavantage de la Science. On s'en eſt convaincu par une longue expérience; car, dans la méthode actuelle, le Pro-

feſſeur ayant compoſé une fois ſes cahiers, les vient lire chaque année; il peut croire que ſon devoir eſt ſuffiſamment rempli. D'autre part, le Démonſtrateur, lequel eſt ſouvent trop peu lettré, expoſe ce qui eſt de la pratique, laquelle n'a pas toujours des fondemens ſolides; il ſe repoſe ſur le Profeſſeur, du ſoin de montrer les principes & de les développer. Il réſulte de ce double emploi de Maîtres, qu'ils ſe contrediſent quelquefois. Que nos Profeſſeurs Médecins ſe chargent donc à la fois & de la doctrine & de la pratique des parties qu'ils enſeignent; qu'ainſi l'Anatomiſte ne dédaigne pas de diſſéquer lui-même; qu'il ait des préparations toutes prêtes; que le Chimiſte démontre, par le détail de ſes procédés, les faits qu'il vient d'établir; qu'il leur ſoit néanmoins permis de ſe faire aider par quelqu'un de leurs Diſciples qui voudra ſe livrer ſpécialement à telle ou telle branche de la Médecine.

Les Profeſſeurs étant choiſis, leur premier ſoin ſera de compoſer des Livres claſſiques à l'uſage des Etudians. On doit y trouver les élémens de la Science que chacun d'eux enſeigne; de telle ſorte néanmoins que ces Livres puiſſent auſſi ſervir dans un âge plus avancé, & guider même les Praticiens, ou du

moins les empêcher de perdre de vue les vérités & les maximes qu'ils doivent toujours avoir présentes à l'esprit dans l'exercice de leur profession. Ces Livres serviront de base aux leçons des Maîtres ; ils n'auront plus qu'à les expliquer dans leurs leçons, & en tirer les conséquences nécessaires. Tous les Disciples seront tenus de posséder ces Livres classiques.

En les composant, les Professeurs auront soin, 1°. que le style en soit serré, en maniere d'aphorismes. Ils éviteront à la fois le reproche qu'on peut faire à des productions modernes, quoiqu'excellentes en elles-mêmes, que le texte en est trop court, & que le commentaire, qui sert à les expliquer, est trop long. On désire tout à la fois que la brièveté ne nuise point à la clarté. Ainsi la mémoire des Etudians ne sera chargée que des principes & des développemens nécessaires. 2°. On n'y admettra que ce qui est réellement prouvé en Anatomie, en Physique, en Médecine. On bannira les hypotheses, pour ne s'en tenir qu'à l'expérience ; & quand celle-ci ne sera pas suffisamment constatée, on assignera aux faits & aux opinions régnantes, les divers degrés de vraisemblance qu'ils peuvent avoir. 3°. On y marquera ce qui manque encore aux différentes parties de la Médecine, tant théorique

que pratique. On proposera donc comme matieres de recherches à faire, tout ce qui reste d'obscur ou d'incertain en Physiologie, en Séméïotique, & principalement ce qui est relatif aux maladies qui ont passé jusqu'a présent pour incurables. On jettera aussi la plus grande lumiere possible sur les remedes connus & employés par les anciens Médecins. On évaluera particuliérement les ressources que l'on peut tirer de nos remedes indigens. 4°. On donnera, tous les douze à quinze ans, de nouvelles éditions de ces Livres, dans lesquelles on insérera les découvertes ou les vues neuves qui se seront présentées dans cet intervalle; on corrigera les fautes qui auront pu s'y trouver. 5°. Ces ouvrages tendront à compléter un plan de Médecine; chaque Auteur ne perdant point de vue le but qu'on se propose, celui de former des Médecins. Ainsi l'on fera l'application des Mécaniques, spécialement au corps humain. On songera moins, en traitant de l'Histoire Naturelle, à des singularités simplement curieuses, qu'à indiquer l'usage qu'on en peut faire en santé & en maladie. En un mot, on ne s'appliquera point à former un Botaniste ou un Minéralogiste de profession, mais à conduire les Médecins au grand dessein de se rendre ha-

biles dans l'exercice de leur profeſſion. Afin donc que ces Livres aient avec l'Art de guérir tout le rapport qu'on déſire, ils ſeront examinés attentivement dans des Comités particuliers. Au reſte, ils ſeront tous écrits en latin, & de format portatif, duſſent-ils être de pluſieurs volumes ſur le même ſujet. En attendant qu'ils ſoient compoſés, chacun des Profeſſeurs pourra ſe ſervir, pour les leçons, des ouvrages précédemment imprimés, qu'il croira les plus propres à tenir lieu d'élémens pour la Science dont il eſt chargé. Il eſt eſſentiel que chacun d'eux ne puiſſe jamais remplir qu'une ſeule Chaire à la fois.

L'on penſe qu'il eſt utile de donner aux Profeſſeurs plus d'autorité qu'ils n'en ont communément ſur leurs Diſciples. Comme ils logeront tous enſemble, ils ſeront à portée de connoître mieux leur caractere d'eſprit, & d'inſpecter leurs mœurs. Ils tiendront note de leurs talens, de leur aſſiduité, & de leur conduite; on pourra y recourir dans l'occaſion. Ainſi l'Etudiant aura pour ſes Maîtres la déférence & la gratitude néceſſaire; & l'eſpoir d'en obtenir un éloge mérité lui ſera un puiſſant motif d'émulation. Les Profeſſeurs, avant d'entrer en charge, ſeront tenus de prêter ſer-

ment, entre les mains du premier Médecin du Roi, de ſe conformer exactement aux Statuts de l'établiſſement.

Voyons maintenant le traitement qu'il convient de leur faire. On conçoit que pour en avoir d'excellens en tous les genres, il faut ſe les attacher par des appointemens aſſez conſidérables pour n'avoir pas à deſirer d'autres emplois. Ils ne doivent rien recevoir non ſeulement pour leurs leçons, mais encore pour les examens & les grades : cependant leurs occupations ſeront aſſez multipliées pour employer preſque tout leur temps. D'après cela, il paroît aſſez que, pour leur procurer une exiſtence commode & honnête, on ne peut leur donner moins de 6000 livres par an. Le mot d'un Empereur au ſujet des Poëtes & des Lettrés, *nutriendi, non ſaginandi*, eſt applicable à tous les Savans; la pauvreté les décourage, l'eſprit peut s'y dégrader : ſont-ils riches ? il eſt à craindre que l'amour du repos, le goût des amuſemens ne les prenne, & qu'ils ne ſe relâchent ſur des devoirs & des occupations ſéveres. Une heureuſe médiocrité eſt la plus sûre gardienne des vertus & des talens. L'Adminiſtration peut d'ailleurs, outre le logement, aſſigner à ces Chaires des priviléges, des diſtinctions, diminuer les droits d'entrée à Paris,

L'hôpital double que nous attachons à l'Inſtitut royal, doit naturellement participer à un pareil bienfait. C'eſt une bien petite diminution ſur le tréſor public, que d'en retrancher ce qui touche à la ſubſiſtance des Profeſſeurs & des Domeſtiques néceſſaires au ſervice de la maiſon. Il faut auſſi que la vie ne ſoit pas trop chere pour nos Etudians : on doit conſidérer que, dans le train ordinaire, la plupart d'entre eux ou ne demeureroient point à Paris, ou n'y feroient qu'un plus court ſéjour.

L'on vient de dire que les Profeſſeurs, pour s'acquitter dignement de leurs fonctions, ne pourront remplir qu'une ſeule & unique Chaire. On peut permettre qu'ils la quittent pour en occuper une autre, mais ſeulement au bout de dix ans. Il convient qu'en cas de maladie ils puiſſent être ſuppléés. Qu'il n'y ait jamais, pour quelque cauſe que ſoit, aucune ſuſpenſion des Cours établis à l'Inſtitut royal. Peut-on y pourvoir mieux qu'en créant un Profeſſeur en ſecond pour chaque Chaire? Cet Adjoint ou Subſtitut cultivera particuliérement la Science dont s'occupe le Profeſſeur titulaire; il en remplira toutes les fonctions, en cas d'abſence légitime du premier, & lui ſuccédera en cas de démiſſion ou de mort.

En

En attendant, chacun d'eux touchera les appointemens de 2000 livres.

Il paroît indiſpenſable de fournir les Livres de Médecine néceſſaires à une pareille inſtitution. Les premieres acquiſitions étant faites, on pourra augmenter annuellement cette Bibliotheque, en obtenant que tous les Imprimeurs du Royaume, qui publieront de nouveaux livres concernant la Médecine & toutes ſes branches, ou qui en renouvelleront les éditions anciennes, ſeront tenus de remettre à l'Inſtitut Royal un exemplaire de chacun deſdits ouvrages. Cette Bibliotheque ſera ouverte aux ſeuls Etudians en Médecine, pluſieurs fois la ſemaine dans l'après-midi; ils y conſulteront les Livres rares ou chers, & en feront des extraits. Ainſi, Maîtres excellens, leçons ſavantes, cabinets de toutes les choſes relatives à leur profeſſion, hôpital de pratique, bibliotheque bien fournie, rien ne manquera pour leur inſtruction.

Enfin, nous croyons fort utile de joindre à cet établiſſement un Chapelain, qui à ſes fonctions ordinaires, ajouteroit celle de faire, les jours de Dimanche & de Fête, des Conférences ſur la Religion & ſur la Morale. Elles rouleroient alternativement ſur les preuves de la révélation, & ſur l'excellence de la Mo-

rale Chrétienne. On ne peut, ſans doute, conteſter la grande influence des principes religieux ſur le maintien de la probité; laquelle, diſions-nous, eſt d'autant plus difficile que la profeſſion qu'on exerce eſt plus délicate.

SECTION II.

Plan d'études dans l'Inſtitut de Médecine.

ON peut le rendre uniforme & méthodique, puiſque tout eſt réuni ici. On évitera donc aiſément la contrariété des opinions, qui eſt ſi commune & ſi dangereuſe dans une Science auſſi vaſte que néceſſaire. Il eſt arrivé ſouvent que telle opinion admiſe dans une Ecole, eſt traitée d'erreur dans une autre. La méthode qui abrege le travail, rendra les Médecins plus habiles à la fin de leurs études; la Société en jouira bien plus tôt.

Les deux conditions préliminaires, pour être admis à l'Inſtitut de Médecine, feront des atteſtations de vie & de mœurs irréprochables, & le grade déjà acquis de Maître-ès-Arts. Il eſt à déſirer que le ſujet qui ſe voue à la Médecine, ſoit jeune, puiſqu'elle exige l'emploi de toute la vie; qu'il jouiſſe de l'in-

tégrité des ſens; qu'il ſoit d'un naturel propre aux Sciences; qu'il ait aſſez de ſanté pour ſe livrer à des études ſuivies; &, s'il ſe peut, que poſſédant quelque fortune, il ſoit d'ailleurs ſans difformité remarquable. Comme l'étude de la Philoſophie eſt ſouvent aſſez négligée dans la plupart des Colléges, nous croyons néceſſaire d'y faire revenir nos Etudians. Nous les appliquons donc la premiere année à un Cours de Phyſique, générale & particuliere, & à celui des Mathématiques néceſſaires à un Médecin. Ces connoiſſances lui apprendront à ſéparer les idées obſcures de celles qui ſont évidentes, à établir des définitions exactes, des principes certains, & à en tirer de juſtes corollaires. Le Profeſſeur qui en donnera les élémens fera cinq leçons par ſemaine, d'une heure & demie chacune : il expliquera pendant une heure; il interrogera pendant une demi-heure. La leçon de Phyſique prendra deux heures, ſur leſquelles il ſera deſtiné une demi-heure à interroger les Diſciples. Il m'a toujours paru que l'interrogation leur étoit fort utile; pluſieurs choſes, que l'on croit d'abord avoir compriſes, ſe trouvent, ſi l'on en fait l'expérience, n'avoir point été entendues. De plus, la honte que l'on a de répondre

mal, dans une Assemblée, force l'attention, sur-tout quand on ignore en quel temps on doit répondre. Nos Etudians ayant déjà pris quelque teinture de la Philosophie dans les Universités, pourront subir un examen à la fin de cette premiere année. On conçoit par ce que nous avons déjà dit, qu'il doit être public, ainsi que tous ceux qui suivront.

Ceux qui y auront donné des preuves de leur application & d'un bon esprit, seront admis à continuer désormais leurs Cours d'études à l'Institut Royal. Mais, s'il arrive que, par défaut naturel d'aptitude, ou par une coupable négligence, ils ayent mal répondu, ils seront renvoyés. Que pourroit-on en effet attendre d'un sujet, qui, déjà censé avoir reçu la Maîtrise-ès-Arts, n'a pu saisir les élémens de Mathématiques, & qui n'a ni goût ni curiosité pour la Physique, dont la Médecine est la continuation? On peut désirer néanmoins que les Professeurs l'ayant fait venir secrétement devant eux, ils lui exposent l'étendue & les difficultés de la profession qu'il veut embrasser; les longs travaux & les talens décidés qu'elle exige; qu'il se trouve dans la Société plusieurs autres états plus ou moins honnêtes, pour lesquels il aura vraisemblablement

plus de disposition ; tandis qu'on ne peut admettre, en celui-ci, que ceux qui y sont véritablement propres. Que si, malgré ces représentations douces & amicales, le jeune homme, quoique déjà rebuté, persiste néanmoins à se vouer à la Médecine, il lui soit permis de supplier pour un second examen, lequel pourra avoir lieu trois mois après, de la maniere suivante. L'Etudiant sera interrogé publiquement pendant six heures, par ceux de sa classe qui ont été reçus, & tirés au sort pour cet effet, au nombre de six à dix ; il leur répondra, dis-je, en présence de l'un des deux Professeurs, qui tous deux interrogeront sur la fin de l'examen. On n'accordera la grace de cette seconde tentative, qu'à ceux qui auront suivi les leçons avec exactitude ; de toutes les causes d'absence, on ne tiendra pour valable que celle de maladie. Si l'Etudiant succombe à ce second examen (duquel il ne pourra rappeler), il sera obligé de quitter l'Institut, & déclaré inhabile à prendre des degrés, & à exercer jamais la Médecine en France. Cette regle ne peut être regardée comme trop sévere, puisque le Prince (1) des Médecins

(1) V. Hippocrat. Lex.

vouloit déjà de ſon temps, que les Mathématiques & la Phyſique fuſſent des préliminaires à cette profeſſion. Charlemagne qui aimoit la Médecine, & qui la voyoit négligée depuis pluſieurs ſiecles, crut ne pouvoir mieux la rétablir qu'en recommandant l'étude de la Phyſique dans un de ſes Capitulaires.

Nos Etudians ayant fourni cette premiere carriere, avec les preuves ſuffiſantes qu'ils ſçauront atteindre le but qui leur eſt propoſé, entreront dans la ſeconde, en ſe livrant à l'Anatomie. Nous venons d'y deſtiner deux Profeſſeurs; l'un fera une expoſition de toutes les parties du corps humain; il donnera tous les matins ſes leçons de deux heures chacune, le plus ſouvent ſur le cadavre. En printemps, il démontrera les cartilages, & fera un Cours d'opérations de Chirurgie en trente à quarante leçons. Les mois d'été ſeront deſtinés à montrer les os & les préparations ſeches. Le ſecond Profeſſeur ſera chargé de montrer l'Anatomie comparée des animaux, laquelle ne s'enſeigne preſque jamais dans la méthode actuelle; étude importante pourtant par le grand jour qu'elle répand ſur l'œconomie animale. Il expliquera cette œconomie en donnant une leçon tous les ſoirs, chacune de deux heures,

cinq fois la ſemaine. Cependant, il aura ſoin, en Juillet, de finir la Phyſiologie, afin de donner ſes leçons ſur la Pathologie, & les inſtitutions de Médecine juſqu'à la fin de l'année ſcholaſtique.

L'Anatomie du corps humain fourniſſant à l'Art de guérir une baſe fondamentale, & ſe trouvant d'ailleurs fort chargée de détails, il paroît néceſſaire que les Etudians en répetent le Cours, l'année ſuivante, en y ajoutant la diſſection faite par leurs propres mains. Ils acheveront ce travail en même temps que le premier Profeſſeur finira ſes démonſtrations anatomiques. Vers le mois d'Avril on leur fera faire ſur le mort les opérations de Chirurgie. On peut fixer à trois, le nombre de cadavres qu'on fournira à chacun des Etudians. Mais l'inſtruction ira en croiſſant, par la précaution de les faire diſſéquer dans une grande ſalle commune, ſéparée, ainſi qu'on vient de dire, du reſte de l'édifice, & abſolument deſtinée à cela. L'un des Profeſſeurs d'Anatomie préſidera à ce travail. Un Profecteur, ou l'un des Adjoints, veillera à ce qu'il ſe faſſe avec l'ordre, la propreté & la décence néceſſaires. Maîtres & Diſciples, tous profiteront des ſingularités & obſervations qu'on

rencontrera dans ce nombre de corps ſoumis à leurs recherches mutuelles. On en gardera les pieces les plus intéreſſantes. Ainſi ſe formera inſenſiblement un cabinet d'Anatomie, à la fois riche & inſtructif. Quel avancement pour l'Anatomie en général, & pour la certitude de l'Art de guérir? Ces deux années ſe termineront par un examen ſur ce qu'on y aura enſeigné : les Profeſſeurs décideront ſi leurs Diſciples ſont aſſez inſtruits ſur cette Science & ſur les opérations chirurgicales, pour paſſer à d'autres études.

Celles qui ſuivront l'Anatomie, ſeront la Botanique, la Chimie, la Pharmacie, & l'Hiſtoire Naturelle : celle-ci eſt, à la vérité, bien cultivée par des Amateurs; mais elle l'eſt trop peu dans la méthode ordinaire, quoiqu'elle fourniſſe à la Société & à la Médecine de grands ſecours. Voici l'ordre qu'on peut mettre à ces différens Cours qui vont très-bien enſemble. Nous avons deux Profeſſeurs; l'un de Botanique, l'autre d'Hiſtoire Naturelle. Celui-ci peut être deſtiné à la démonſtration des animaux, des minéraux & des racines, ainſi que des fruits ſecs & des graines des végétaux. Il commencera ſes leçons à l'ouverture des écoles, & les continuera juſqu'au

mois de Mai. Le fecond Profeffeur (celui de Botanique) montrera cette fcience depuis le mois de Mai jufqu'à la mi-Septembre, en donnant quatre leçons par femaine, & une tous les jours, pendant le fort de l'été. Ces deux Maîtres rempliront ainfi toute l'année; l'un enfeignant l'Hiftoire Naturelle pendant l'hiver, l'autre la Botanique pendant la belle faifon. De même, l'un d'eux menera fes Difciples à la campagne fix à fept fois l'année, pour leur faire remarquer ce que la Nature peut offrir, aux environs de Paris, dans le regne minéral; l'autre les conduira dix à douze fois hors de la ville pour herborifer. Quant au Profeffeur de Chimie, il fera fon Cours toute l'année, y compris celui de Pharmacie: il donnera fes leçons quatre fois la femaine. On voit que nos Etudians n'auront au plus que deux leçons à prendre chaque jour; le matin par exemple, celles d'Hiftoire Naturelle ou de Botanique; & le foir celles de Chimie ou de Pharmacie, feulement quatre fois la femaine. Ne furchargeons point leur mémoire, ni la capacité de leur efprit. Gardons la même regle dans toutes les études faites à l'Inftitut. N'offrons que deux genres d'objets à examiner à la fois, pendant une

durée de plusieurs semaines ou de mois. Ainsi leurs connoissances auront le temps de se bien arranger dans leurs têtes. Comme l'Histoire Naturelle, la Chimie & la Pharmacie (dans laquelle on prescrira l'Art de formuler méthodiquement) sont fort étendues, & qu'en particulier la Botanique s'oublie aisément, nous leur ferons répéter ces Cours une seconde année. Suivra un examen. Si quelqu'un y répondoit mal, on le feroit rester une année de plus dans cette même classe pour qu'il s'y fortifiât; mais, si tous ont donné des preuves suffisantes de leur savoir, ils seront alors reçus *Bacheliers*.

On aura soin que les différens Cours se fassent à l'Institut à des heures différentes, autant qu'il se peut. Il en résultera que quelques-uns des Etudians qui voudroient cultiver plus particuliérement une science, par exemple l'Anatomie, la Chimie, pourront suivre leur goût, sans être obligés de perdre les autres leçons qui, selon nous, doivent entrer dans le plan général de l'éducation médecinale. C'est donc leur réserver la facilité de faire un même Cours trois à quatre fois. De plus, nous désirons qu'ils puissent être admis à travailler avec le Professeur aux recherches

particulieres de la partie en laquelle ils veulent se distinguer ; à suivre, à vérifier avec lui ses découvertes, à l'aider même en tout ce qui tient au manuel de la science : les Maîtres & les Disciples trouveront également leur compte dans cet arrangement. Au reste, les Ecoles de l'Institut pourront s'ouvrir le dix Novembre, & se fermer à la fin de Septembre.

Nous reconnoissons que l'Anatomie, l'Histoire Naturelle, la Chimie ne peuvent seules former un véritable Médecin ; mais ces disciplines éclairent & assurent sa marche dans l'exercice de sa profession.

Venons maintenant à la pratique de l'Art : on vient d'y conduire les Eleves par toutes les études précédentes. Celle-ci est la plus importante pour la Société ; elle doit terminer leurs travaux à l'Institut. Nous devons donc prendre les mesures les plus justes, pour qu'une heureuse fin couronne ce grand ouvrage. Nous avons destiné quatre Professeurs à l'enseignement de la pratique médecinale ; le premier fera un Cours complet de Médecine, lequel présentera le systême général des maladies ; il les décomposera toutes, autant qu'il se peut, les réduira aux vices les plus simples, & en

tirera les indications les plus claires. Ce Cours durera toute l'année, à une leçon par jour, excepté les Dimanches & Fêtes. Le second sera de même un Cours complet de Chirurgie ; en suivant, autant qu'il se peut, le même plan que celui de Médecine ; il y destinera aussi une année scholastique entiere. Dans la suivante, les Etudians écouteront les mêmes leçons, & de plus celles des deux autres Professeurs. L'un traitera des différens virus, & des contagions, des maladies des yeux, & de celles des enfans. L'autre s'occupera spécialement des maladies des femmes, de la grossesse & des accouchemens. On destinera à celles-ci une salle particuliere dans l'hôpital de pratique. L'expérience a prouvé qu'il étoit assez difficile en France, que les jeunes Médecins se procurassent des connoissances suffisantes sur ces derniers objets.

Indépendamment de leurs leçons, les Professeurs seront tenus d'admettre nos Bacheliers à la visite des malades dans les deux hospices attachés à l'Institut : l'on y observera l'ordre suivant.

1°. Les Professeurs de pratique seront spécialement chargés du traitement des maladies, sur lesquelles ils donnent des préceptes. Plus instruits par la théorie & par la pratique.

ils ſeront à même de juger mieux de l'expérience, & d'apprécier le mérite des obſervations.

2°. Les autres Profeſſeurs donneront auſſi leurs ſoins aux malades du double hoſpice; de façon cependant que les quatre Profeſſeurs de pratique en aient le plus grand nombre. On déſire tout à la fois que ce nombre ne ſoit pas au deſſus de quarante à cinquante, y compris les convaleſcens. On peut diviſer les Etudians en différentes bandes : chacune d'elles aſſiſtera aux viſites; elle changera de Profeſſeurs & de claſſes de maladies tous les deux mois.

3°. Le premier Profeſſeur d'Anatomie chargé du Cours d'opérations de Chirurgie, & de les faire exécuter par l'Etudiant ſur le mort, les fera lui-même ſur le vivant. Il pourra auſſi inviter à faire celles qui ſont réglées, l'un des Chirurgiens les plus diſtingués de Paris, celui principalement qui aura trouvé quelque méthode nouvelle, ou un inſtrument plus propre à exécuter telle opération.

4°. En viſitant les malades, chaque Profeſſeur, ſuivi de ſa petite troupe, énoncera lentement & à haute voix les ſignes, les accidens, le terme de la maladie, les changemens ſurvenus depuis la derniere viſite, les

remedes employés, leurs effets. La Médecine roulant ſur les deux pivots de l'expérience & de la raiſon, il ſera ſentir comment l'expérience doit être jugée par le raiſonnement, & celui-ci confirmé par l'expérience; il examinera enſuite les indications & contre-indications qui ſe préſentent. Il rappellera que, ſans logique & ſans l'eſprit de combinaiſon, on ne peut apprécier au juſte la force des indications & contre-indications, ainſi que la valeur des faits; qu'on ne peut ni juger ſainement de l'expérience, ni bien comparer le préſent au paſſé, & ces deux temps à l'avenir. Enfin le Profeſſeur viendra au pronoſtic, mais ne le fera qu'en latin dans les maladies dangereuſes. Les diſciples ayant pris note des principales circonſtances, examineront le tout plus en détail, en l'abſence du Profeſſeur. Ils ſe feront ainſi une hiſtoire fidele de toutes les maladies.

5°. Les viſites étant faites, le Médecin raſſemblera les Etudians qu'il initie à la pratique; il les inſtruira plus au long ſur les maladies qu'ils viennent d'examiner tous enſemble, en leur faiſant part de ſes réflexions, de ſes obſervations correſpondantes au cas préſent, & leur expoſant briévement les principes d'après leſquels il ſe conduit. Cette

-struction familiere ne sera pas moins d'un quart d'heure matin & soir.

6°. Dans les salles destinées aux maladies chirurgicales, les jeunes Médecins aideront aux pansemens, ou même les feront sous les yeux du Professeur : ils s'exerceront aussi à la saignée, afin qu'ils puissent la pratiquer, sur-tout à la campagne, dans un cas pressant, & en l'absence d'un Chirurgien. L'on désire qu'ils s'accoutument ainsi de bonne heure à voir de près toutes les miseres de l'humanité, à n'en être ni dégoûtés, ni effrayés dans le cours de leur vie, & sur-tout à ne rien mépriser de tout ce qui peut être utile à leurs semblables.

7°. S'il se trouve dans les hôpitaux de la capitale quelque maladie extraordinaire, soit par sa rareté, soit par la singularité du traitement qu'on doit y faire, il sera bien que les Professeurs de Médecine pratique soient autorisés à faire transporter le sujet, dont on veut examiner & traiter la maladie, à l'hôpital de l'Institut.

8°. Dans tous les cas où les méthodes curatives n'ont pu encore obtenir une approbation générale des bons Médecins, on ouvrira les corps de ceux qui ont succombé à ces genres de maladies. Les Etudians assisteront à ces

ouvertures. Mais il est assez connu, que même à la suite des maladies les plus communes, l'examen des visceres, après la mort, comparé avec l'histoire exacte de ce qui a précédé, ne peut que perfectionner la pratique de l'Art de guérir. Les Professeurs d'Anatomie seront spécialement chargés des ouvertures, quand on aura besoin de recherches savantes & déliées.

9°. L'Ecole de pratique peut être fréquentée durant tout le cours des études. Mais nous destinons spécialement deux années entieres à l'étude des maladies, & à la visite des malades, sous les yeux de nos Professeurs : la seconde année se passera à faire pratiquer les jeunes Médecins eux-mêmes, de la façon suivante. On leur confiera, pendant toute cette année, sept à huit malades, dont ils prendront un soin tout particulier : leur livre à la main, ils les visiteront quatre à six fois dans la journée, même de nuit, si l'état est critique. Ils précéderont le Professeur dans sa visite, & lui feront un rapport fidele de tout ce qu'ils auront observé. Le jeune Praticien proposera les remedes dont il prétend se servir : l'ordonnance cependant ne sera exécutée qu'avec la signature du Maître, lequel ajoutera, retranchera, modifiera, ou approuvera totalement

lement la formule, ſelon que ſon jugement & ſon expérience en décideront. Il lui montrera briévement les raiſons qui déterminent ſa déciſion. Ces eſſais des talens du jeune Praticien me paroiſſent très-propres à éclairer & à aſſurer ſa marche; à lui épargner des dégoûts pour lui-même, & pour la Société des pertes. Les maladies qu'on lui confiera ſeront d'abord les plus communes; on le fera paſſer enſuite aux plus difficiles & aux plus rares. Ainſi, avant de ſortir de l'Inſtitut, il aura vu traiter à peu près toutes les maladies par les plus excellens Profeſſeurs pendant deux ans, & par lui même, aidé de leurs conſeils, pendant un an. Il acquerra ainſi un coup-d'œil juſte, qui doit ſouvent être rapide comme à la guerre; mais qu'il faut toujours modérer par la réflexion & par un excellent jugement.

La carriere à parcourir par les Médecins qui ſeront élevés dans l'Inſtitut royal, ſera ainſi de ſept ans complets pour ceux qui n'auront été refuſés à aucun examen. Le dernier ſera fait uniquement ſur la pratique de la Médecine, & ſuivi immédiatement du degré de la licence; après lequel ils ſeront promus, s'ils le jugent à propos, à celui du Doctorat,

ſans garder d'interſtice. Nous allons nous occuper de ces derniers grades.

Section III.

De l'admiſſion à la Licence & au Doctorat.

On conçoit l'importance de cet objet, puiſqu'il s'agit de fournir à la Société d'excellens Médecins. Il faut ſavoir pourtant que le Doctorat eſt un titre d'honneur, autrefois fort ambitionné ; mais que le degré de la licence eſt ſeul abſolument néceſſaire & conſtitue une réception légale. Ces dignités ou ces formules paroiſſent avoir été inconnues à l'antiquité. Inventées à Bologne vers le milieu du XIIe. ſiecle, elles ont paſſé de l'Italie dans toutes les Univerſités de l'Europe. Quoique ces uſages ſoient aſſez nouveaux, il eſt clair qu'on ne peut les ſupprimer que par d'autres qui les remplacent. On devra toujours pourvoir à ce que l'enſeignement & ſur-tout l'exercice de la Médecine ne puiſſent être confiés qu'à des gens habiles ; & il faut pour cela uſer des plus grandes précautions. Il s'agit d'empêcher, 1°. que la faveur ne puiſſe ſe gliſſer dans les examens, leſquels doivent emporter nos déci-

ſions ; 2°. que les Profeſſeurs n'ayent aucun intérêt à recevoir des Médecins.

Nous penſons que pour mettre dans les examens la regle convenable, il faut établir, 1°. que les récipiendaires ne ſeront pas examinés ſeuls à ſeuls, mais tous ceux qui ſont reçus Bacheliers enſemble. Leurs études viennent d'être communes, d'après le plan tracé ci-deſſus : pourquoi ne les pas examiner de même en commun ? Par là nous ſoutiendrons leur émulation. 2°. Nous avons déjà proſcrit ci-deſſus les examens faits à huis clos, dans les Facultés provinciales ; nous les rejetons de même à l'Inſtitut. L'uſage commence à prévaloir que les conſultations chez les malades ſe faſſent en préſence de perſonnes étrangeres à l'Art ; tandis que les examens ſe font preſque en cachette. Changeons ces deux uſages. Invitons pour cela les gens de l'Art & les aſſiſtans à vouloir que les conſultations ſe faſſent entre ceux-là ſeuls qui ont à juger du ſort d'un malade : cette précaution aſſurera la liberté des avis, & éloignera cette envie de briller & de plaire au Public, au grand déſavantage du patient : mais nous formons au contraire un vœu ſolennel, pour que les examens qui doivent faire admettre ou rejeter ceux qui aſpirent à guérir & à con-

ſerver la vie des hommes, n'excluent aucuns ſpectateurs; un ſeul, parmi ceux-ci, ayant de la capacité, pourra empêcher une injuſtice. Et puiſque les examens doivent être publics, nous demandons qu'ils ſoient annoncés par des affiches. Des gens éclairés pourront ainſi eſtimer le mérite des Médecins que l'Inſtitut forme pour toute la France.

Le premier examen, qui doit précéder le baccalauréat, roulera, diſons-nous, ſur toutes les parties théoriques de la Médecine. Il durera cinq jours; de ſorte que l'aſpirant ne ſoit pas interrogé moins de cinq heures dans la totalité de l'examen. Celui de la licence ſe fera ſur la pratique de la Médecine; il eſt par conſéquent d'une importance très-grande; c'eſt pourquoi nous lui donnons dix jours de durée; ainſi chacun des récipiendaires répondra environ dix heures ſur les diverſes maladies du corps humain. Les examens auront lieu à la fin de l'année ſcholaſtique. Ceux qui auront ſubi, d'une maniere ſatisfaiſante, l'examen de pratique, ſeront admis au degré de licence.

2°. L'on a propoſé ci-deſſus les moyens de rendre les jugemens des Maîtres ſur la capacité des diſciples abſolument conformes à l'équité;

c'eſt d'ôter tout motif d'intérêt dans les réceptions, en ne donnant que des jetons pour honoraires des examens que font les Profeſſeurs. Cette précaution, déjà très-convenable, pour les Facultés de province, ſemble être encore plus néceſſaire dans l'Inſtitut, puiſque nous voulons qu'il ſerve de modele, en tout genre, pour le bien de l'humanité & de la Médecine en particulier. Nous ajouterons ſeulement qu'afin d'y rendre les réceptions plus ſolennelles, nous croyons devoir y appeler ſix Docteurs-Régens de la Faculté de Paris. Elle eſt à portée de partager le travail des Profeſſeurs de l'Inſtitut, non ſeulement dans les examens & les actes, mais encore dans les différentes occupations dont nous parlerons. Mais les uns & les autres ne recevront que des jetons pour droit de préſence dans l'admiſſion aux grades; droit ſi léger qu'il ne peut aſſurément influer ſur leurs ſuffrages donnés conjointement avec les Profeſſeurs de l'Inſtitut. Les droits de réception ſur les Médecins pour leurs grades feront donc portés dans une caiſſe commune, & l'on en dreſſera le tarif.

L'on vient de dire que le cours des études à l'Inſtitut royal ſe trouve borné à ſept ans. On a parlé ci-deſſus d'une Ordonnance de

Louis XII, portant que les Etudians en Médecine pourront jouir pendant huit ans des priviléges académiques. Il faut louer ce bon Roi d'avoir accordé aux Etudians le loisir nécessaire pour s'instruire de plus en plus; c'est qu'alors il étoit fréquent qu'ils enseignassent les Humanités, ou quelque Science particuliere; c'étoit une distraction faite par conséquent aux études propres à la Médecine. Cependant, nous désirons que les disciples puissent rester une huitieme année à l'Institut quand ils le demanderont; en ce cas, cette huitieme année seroit employée toute entiere à la pratique de la Médecine, selon le plan qu'on vient d'en dresser. Mais nous estimons que les sept années d'études, faites avec la méthode indiquée & sous les plus grands Maîtres, suffisent pour remplir le grand but de fournir le royaume d'habiles Médecins.

Ceux qui à l'Institut auront été admis à la licence & qui désireront exercer à Paris, recevront ce grade avec les Bacheliers émérites de la Faculté. S'ils veulent être promus au Doctorat & à la Régence, ils le feront en suivant les formes usitées dans cette Compagnie. En adoptant la distinction des lieux ou places dans la liste du catalogue (ce qui peut servir

à l'émulation), nous penſons que celui qui a fait tous ſes cours à l'Inſtitut, mérite le premier lieu conjointement avec celui que la Faculté aura nommé, & qu'on ne doit mettre d'autres différences entre eux, que celle qui ſera décidée par le ſort ; bien entendu que les fils de Maîtres continueront de jouir de la ſeule faveur qu'on leur faſſe, qui eſt celle d'occuper le premier lieu de la Licence.

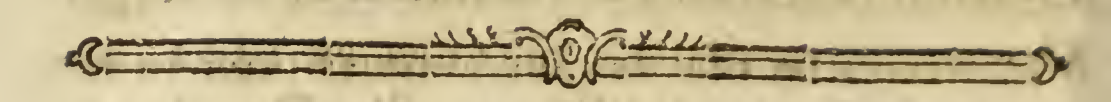
Pour ce qui eſt de ceux qui voudront être reçus Licenciés ou Docteurs à l'Inſtitut, ſans s'agréger à la Faculté de Paris, ils pourront être promus à ces degrés ſans être tenus à garder des interſtices entre eux. Pour cet effet, ils agiteront une queſtion de Médecine, laquelle ſera ſuivie d'un diſcours, où l'on fournira des vues ou des obſervations utiles ſur quelque maladie ; ils finiront par un court remercîment des bienfaits de Sa Majeſté envers la Nation, ſur-tout pour avoir fondé un établiſſement ſi favorable au ſalut de tous.

En plaçant les diſciples ſous les yeux de leurs Maîtres, qui veilleront ſur leur conduite, nous avons voulu pourvoir au maintien des bonnes mœurs ; mais nous croyons qu'il faut tout à la fois laiſſer à des jeunes gens déjà formés une honnête liberté & qui éloigne toute idée de pédanterie ; que ſi cependant ils commet-

toient des fautes graves, & si après plusieurs exhortations, ils menoient une vie scandaleuse, il convient de réprimer ces excès par une punition exemplaire : ils seroient renvoyés de l'Institut, sans espoir d'y rentrer jamais. On y éteindra ainsi la contagion des vices grossiers, & l'on y verra régner la vertu, laquelle doit être d'autant plus épurée que l'esprit est plus éclairé.

Ne convient-il pas d'accorder certains honneurs & priviléges à ceux qui ont reçu leurs degrés, acquis par sept années d'épreuves à l'Institut? D'abord, on peut à âge égal leur donner la préférence sur d'autres dans la distribution des emplois & des graces. On peut demander spécialement qu'ils puissent exercer librement la Médecine dans toutes les provinces sur la simple exhibition de leurs lettres de Docteurs reçus à l'Institut; que même dans les villes où il se trouve un Collége ou l'une des quatre Facultés, seules autorisées, ils soient admis aussi-tôt, sans frais & sans examen, parce qu'ils ne peuvent souffrir d'épreuves plus séveres que celles qu'ils ont précédemment subies. On a bien sujet de demander aussi des encouragemens pour ceux qui exercent cette profession en France ; ils méritent, sans contredit, d'être mis au niveau des Mé-

decins dans le reſte de l'Europe. Nous venons d'en rendre les études plus longues pour tout le royaume, & les réceptions plus difficiles. Quant à l'exercice de l'Art, nous n'en pouvons ôter les épines, les dégoûts, une foule de déſagrémens, même d'injuſtices ; l'on n'en peut ſupprimer non plus le ſacrifice du repos, des amuſemens, de la ſanté, & quelquefois de la vie. Pour cette eſpece de ſacerdoce, il y a à peine quelques fondations en France ; & l'on diroit que tout y concourt à engager les bons eſprits à embraſſer tout autre état, quoique celui-ci ſoit démontré néceſſaire & utile, & qu'après la bienfaiſante Agriculture & le grand Art de conduire les hommes dans l'ordre moral & civil, il ſemble mériter le premier rang. Auſſi l'antiquité nous montre des Héros & des Rois qui, pour augmenter leurs bienfaits envers le genre humain, ont non ſeulement exercé la Médecine, mais ont fait leurs efforts pour la perfectionner.



CHAPITRE IV.

Extenſion de l'Inſtitut royal de Médecine, pour favoriſer les progrès de cette Science dans le royaume, & pour faire l'Hiſtoire Naturelle de la France.

Les études de Médecine étant ainſi améliorées, & l'Art de guérir régénéré, nous déſirons qu'un ſi grand avantage ne ſoit point reſſerré dans la Capitale, mais qu'il ſe répande dans tout l'intérieur du Royaume. Nous allons nous occuper des moyens les plus convenables pour que des membres choiſis concourent, par un travail commun, à l'avancement de l'Art & de toutes les connoiſſances qui y ſont relatives. Afin de remplir ces vûes importantes, nous devons d'abord déterminer juſqu'à quel point l'Inſtitut peut s'étendre dans toute la France. Il eſt composé, comme on voit, 1°. de tous les Profeſſeurs en premier & en ſecond ; 2°. de tous ceux qui y auront reçu leurs degrés.

Nous croyons devoir ajouter à ce nombre tous les Docteurs-Régens de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris. L'on a vu

ci-dessus l'excellente constitution de ce corps. On ne trouva rien à y réformer en 1452, au temps du Cardinal d'Estouteville. Dans la réforme de l'Université, en 1533, il n'est fait aucune mention de la Faculté de Médecine. On ne trouva rien à y changer non plus en 1598, lors du rétablissement des études, après la cessation des guerres civiles. L'Edit de 1707 fait l'éloge de cette Compagnie, loin d'y trouver à redire : c'est qu'en ces temps, ainsi qu'au nôtre, on ne pouvoit être admis au baccalauréat qu'après quatre années d'études ; & que même le degré de Docteur, en quelque autre Faculté que ce soit, ne tenoit lieu, dans celle-ci, que de ces quatre années. Le Cours de la licence, que l'on peut suivre dès-lors, depuis le commencement jusqu'à la fin, la Régence comprise, emporte deux ans & huit à neuf mois. Voilà donc près de sept ans employés à divers exercices ; ce qui differe peu de ce que nous venons d'exiger dans la réception à l'Institut. Les examens, qui sont au nombre de cinq, & qui durent chacun de quatre à sept jours, montrent assez à tous ceux qui connoissent le régime de cette célebre & antique Faculté, qu'une pareille discipline a dû mériter l'approbation de tous les Censeurs ou Réformateurs. La seule chose

qu'on ait lieu d'y regretter, eſt que les droits de réception ſont aſſez chers, & ſouvent au deſſus de l'état de fortune où ſe trouvent nombre de Sujets. C'eſt ſans doute un inconvénient. Mais il faut dire que ces droits ne ſont rien moins que dictés par l'avidité du gain. Cette Faculté n'étant point dotée, & n'ayant d'autre revenu fixe, que les gages médiocres de quelques Profeſſeurs, elle eſt obligée de prendre ſur les réceptions les ſommes néceſſaires pour fournir des honoraires aux autres Profeſſeurs que ſon zele lui a fait créer; pour l'entretien de ſes Ecoles; pour ſa Bibliotheque; pour les dépenſes des différens Cours qu'elle donne au Public à ſes frais & par ſes Membres; pour des penſions aux veuves qui y ont recours, &c. Malgré cette pauvreté, elle n'a ceſſé de ſe montrer très-généreuſe, 1°. en ſe relâchant de ſes droits ſur les différens degrés qu'elle confere en faveur de ceux qui ſe préſentent avec une fortune trop médiocre pour pouvoir y ſatisfaire; 2°. en refuſant d'admettre au baccalauréat, des Docteurs précédemment reçus dans les Facultés les plus diſtinguées de la France, quand ils ſe ſont montrés trop foibles dans les examens. Si on ſe donne enfin la peine de parcourir les Statuts qui gouvernent cette Compagnie, il ſera facile de ſe convaincre

qu'en tout temps elle a été animée de l'esprit public, & que ses principes de désintéressement déterminent la conduite particuliere de presque tous ses Membres.

Deux choses néanmoins sembleroient manquer dans les Statuts de la Faculté de Paris, & que nous venons de demander dans l'Institut; la premiere est la publicité des examens. Mais, outre qu'on ne l'a pas exigée jusqu'à présent dans les autres Compagnies qui composent les Universités, il se trouve un usage qui supplée au défaut de cette publicité dans la Faculté de Médecine de Paris. On sait qu'aux Theses, appelées *quod libetaires*, chacun des Docteurs disputans propose à la fin de l'acte, une question que chacun des Bacheliers doit résoudre en latin, publiquement & à l'instant. N'est-ce pas là donc une sorte d'examen public ? Examen pourtant qui, selon le nombre de ceux qui suivent la licence, se répete jusqu'à quarante & cinquante fois dans l'espace des deux années qu'elle dure. Un second article concerne l'étude de la Médecine pratique, telle que nous l'avons demandée dans l'Institut. Nous avouons que la Faculté de Paris n'a jamais joui d'un hôpital destiné à une instruction si importante : c'est ce que

l'on ne peut attendre que de l'Administration seule. Au défaut d'un établissement que cette Compagnie ne pouvoit se procurer, elle a opposé des Statuts qui le remplacent autant qu'il est possible. 1°. Elle impose à ses Bacheliers l'obligation de se trouver tous les Samedis à la visite des malades qui viennent réclamer à la Faculté des consultations gratuites : non seulement ils écrivent les conseils & les ordonnances prescrites par six Docteurs présens; mais il est fréquent, qu'invités par l'un d'eux ou excités par leur propre zele, ils suivent ces pauvres malades dans leurs maisons, les assistent, & rendent compte de leur état aux Docteurs qui, à tour de rôle, viennent faire la visite des pauvres qui se transportent pour cela à la Faculté. Voilà pour ce qui regarde le Cours de la licence; mais, 2°. par un autre Statut, les jeunes Docteurs doivent accompagner pendant deux ans, l'un des Anciens attaché à l'Hôtel-Dieu, sous la peine d'être privés des émolumens de l'Ecole; on en excepte seulement les Médecins nouvellement reçus à la Faculté, mais qui auroient exercé la Médecine dans une ville considérable, avec applaudissement & pendant l'espace de dix années.

La Faculté assemblée peut mettre en délibé-

ration s'il convient, non de changer, mais d'étendre un peu plus ses usages relativement à la publicité des examens, & à la pratique de la Médecine, dans le temps de la licence & après, sous les yeux d'un de ses Docteurs déjà exercé. Mais, par ces justes considérations, tout le monde est en état de juger que la Faculté est faite pour avoir la liaison la plus intime avec l'Institut, en former une partie essentielle, pour l'aider dans ses travaux, dans les examens, dans la présidence aux actes, &c. On peut, si l'on veut, former une premiere classe des Membres de l'Institut, laquelle sera remplie des Professeurs, des Docteurs qui y seront reçus, & de tous les Docteurs-Régens actuellement composant la Faculté de Paris. Mais celle-ci continuera seule d'assister au Tribunal de l'Université de Paris, aux réceptions des Chirurgiens, aux visites des Pharmaciens, &c. dans la Capitale, conformément aux Edits, Ordonnances & Arrêts du Parlement, donnés depuis long-temps sur ces objets.

Nous croyons aussi devoir admettre dans l'Institut, les Professeurs des quatre Facultés provinciales conservées, selon ce plan; dès qu'ils auront enseigné pendant quatre ans, & les Professeurs des Facultés supprimées, s'ils

ont six ans d'enseignement public. On en peut faire une seconde classe de Membres de l'Institut, comme lui étant moins essentielle que la précédente. On peut aussi admettre dans ces classes des Honoraires, quoique ce soient des personnes étrangeres à l'Art; il suffira que par leurs lumieres & leur savoir, elles puissent servir à l'avancement général de la Médecine.

Il est extrêmement à désirer que, dans chaque Province, ou Généralité du Royaume, il y ait un Médecin instruit & chargé de tout ce qui peut l'intéresser relativement à la santé publique. Les pays étrangers, bien moins riches que la France, nous donnent l'exemple d'une semblable institution. Aux observations physiques & météorologiques, il joindra celles de Médecine; il comparera l'état de l'air, des lieux, la nature des eaux & des alimens, avec les maladies les plus communes & locales de cette province; il en développera la naissance, les progrès, l'issue & leurs rapports avec l'état physique de la contrée. Il exposera de même l'origine, le caractere des maladies épidémiques; il en recherchera les causes prochaines, plus ou moins sensibles, sans oublier celles des bestiaux : il donnera les notices les plus exactes des naissances & des morts. Il s'occupera aussi de l'Histoire Naturelle, spé-

cialement

cialement des eaux minérales de ſa contrée; & pour ces diverſes fonctions, il touchera les appointemens de deux mille livres. Il convient qu'il ait ſon domicile, ou dans la capitale, ou dans une ville conſidérable, & au centre de la Province, autant qu'il eſt poſſible. On peut lui donner le nom de Médecin *Phyſicien* ou *Principal* de tel département ou Gouvernement. Il aura ſous lui cinq Subſtituts, & à des diſtances proportionnées, leſquels correſpondront avec lui, l'aideront de leurs recherches particulieres, faites en leurs différens Diſtricts, & principalement dirigées vers les objets qui peuvent ſervir à la Médecine. On leur aſſignera ſix cents livres de gages. On avouera que ces dépenſes ſont bien minces, en comparaiſon de ce que le reſte de l'Europe nous montre en ce genre d'établiſſemens. L'Eſpagne & le Portugal en offrent en bien plus grand nombre, & de mieux ſalariés. Chaque village (à la vérité, ils ont généralement une plus grande population que ceux de France) a ſon Médecin comme il a ſon Curé, & avec un revenu à peu près égal. Si l'on demande comment les peuples peuvent ſuffire à l'entretien de l'Eccléſiaſtique qui a ſoin des ames, & du Médecin qui tend à conſerver les corps, nous répondons que les Commu-

nautés ont des biens propres dont elles usent pour leur utilité, sans que le Gouvernement ait besoin d'y intervenir; qu'elles ne s'appauvrissent point, parce que la dépense se fait sur les lieux mêmes; qu'après tout elles en recueillent les fruits.

J'ai souvent réfléchi sur le contraste frappant que nous donnent, d'une part, des villes & des Nations moins riches, lesquelles ont multiplié les établissemens pour l'humanité souffrante; & d'un autre côté, ce Royaume de France si puissant, qui les a trop négligés; & je n'ai pu m'en rendre raison que par le moindre besoin qu'il en a. C'est une observation ancienne, que les Gaules sont généralement très-fécondes & très-saines; que de plus elles ne sont point sujettes aux tremblemens de terre qui dévastent souvent d'immenses pays. C'est par ces causes réunies à la bravoure naturelle de ses habitans, qu'on a vu de tout temps ces belles contrées fournir, sans s'épuiser, des essaims de Guerriers (1). Le Gouvernement a donc pu se reposer davantage sur la Nature qui maintient la population, & recourir moins à l'Art de conserver les hommes, parce que, par une longue expé-

(1) Nullum bellum sine milite Gallo.

rience, il s'est trouvé que notre espece n'y manquoit pas. Malgré cette heureuse disposition de la France en général, on conçoit que notre incurie laisse lieu souvent à de cruels repentirs. On sait que des bourgs considérables, à peu de lieues de Paris, & presque sous les yeux de tant de gens habiles, ont été ravagés par de mortelles épidémies, & n'ont reçu aucuns conseils. Dans un voyage fait pour aller visiter un malade constitué en dignité, je rencontrai, sur la route, un village composé d'environ cent feux; il venoit de perdre quatre-vingts chefs de famille, moissonnés au commencement de l'automne en moins d'un mois. Quelle ne fut pas ma douleur en considérant que ce village, situé à quatorze lieues de Paris, à côté d'un riche Prieuré (dont le Titulaire jouissoit d'ailleurs d'un bénéfice de plus de trois cents mille francs de revenu); que ce village, dis-je, étoit à un quart de lieue d'une grosse Abbaye, à un demi-quart de lieue d'une petite ville, & qu'ainsi environnés, ces malheureux colons ne reçurent aucune espece de secours? Il n'est point permis pourtant de laisser ignorer les bontés de nos Rois, qui envoient aux nécessiteux des provinces des rafraîchissemens & des remedes. Mais qui fera des uns & des autres une juste distribution? Il y a

presque autant de sagesse à employer dans les maladies la nourriture que les médicamens.

Je n'ose demander un stipendié en chaque District qui auroit un arrondissement de quelques lieues, environ six à sept paroisses de campagne, dont un Médecin auroit soin; en donnant à chacun 4 à 500 liv. la dépense seroit, pour à peu près 30,000 Paroisses, d'environ deux millions cinq cent mille livres, non compris celle des villes. Cependant j'entends les gens riches se plaindre souvent de la nécessité où ils se trouvent d'attendre pendant plusieurs jours la visite d'un Médecin, parce qu'ils n'en ont pas à la distance de trois à quatre lieues. Il me semble qu'on pourvoiroit à ce besoin, & souvent sans charger le trésor public; 1°. en obligeant les riches Abbayes à s'attacher un Médecin & un Chirurgien, lesquels, après avoir rempli leurs devoirs dans la maison, se répandroient de là dans les campagnes voisines; 2°. en invitant les possesseurs de grandes terres éloignées des villes, à stipendier aussi des gens de l'Art, pour conserver leurs vassaux. Divers arrangemens faits par les personnes simplement aisées, contribueroient de même à attacher à un chef-lieu un assez grand nombre de gens instruits; & les pauvres habitans ne seroient plus dénués des secours de l'Art. Il

n'eſt pas difficile non plus d'avoir, par de pareils moyens, des Sages-femmes en chaque gros village, leſquelles aideroient auſſi les femmes des petits villages ou hameaux voiſins. On ſait avec combien peu de dépenſe on peut fixer ces talens utiles dans les campagnes.

Mais ce que j'oſe demander au Gouvernement, c'eſt que l'inſtruction ſe répande au loin & par-tout. D'abord l'inſtruction eſt très-favorable pour ceux qui en éprouvent directement les effets. Mais, ainſi qu'un aſtre bienfaiſant dont les rayons s'élancent de toutes parts, l'inſtruction diſſipe les ténebres, échauffe & éclaire tous les eſprits. C'eſt une obſervation aiſée à faire en tous lieux, que l'ignorance, les préjugés, & les erreurs populaires, apportent le plus d'obſtacles à la félicité commune. Vous voyez que les villageois ſont conduits plus difficilement dans les objets qui regardent la ſanté; il en eſt de même pour tout autre point de diſcipline; au contraire, le peuple des villes (à moins qu'il ne ſoit agité de quelque paſſion violente) ſaiſit mieux la vérité & s'y ſoumet plus aiſément. Ces réflexions nous engagent à demander qu'il y ait en chaque province une Académie deſtinée aux progrès de la Médecine & à l'accroiſſement de l'Hiſtoire naturelle. Dans les lieux où il ſe trouve

déjà des Sociétés littéraires, elles s'uniroient par des Statuts communs : toutes les Sciences sont sœurs. Nous désirons seulement qu'à leur dénomination reçue, on ajoute celle de Médecine. On tourneroit ainsi les esprits vers des objets d'une grande utilité, & sans dédaigner les agrémens de la Littérature. Les nouvelles Académies auroient pour objet la description particuliere des lieux, de l'état de l'air & des alimens, le tempérament & les habitudes générales du peuple, la notice des végétaux, des animaux & des minéraux qui sont propres à la province. Les Médecins répandus dans ces divers cantons, après avoir donné des Mémoires sur ces matieres, seroient reçus Membres non-résidens, ou au moins Correspondans de l'Académie de leurs provinces respectives.

On conçoit que par cette réunion d'Observateurs placés en différens lieux, dans la circonférence de la ville principale, qu'on peut considérer comme un centre, la Médecine & toutes les connoissances naturelles feront des progrès très-rapides. Les Médecins forment un corps naturellement destiné à augmenter la science la plus prochainement utile à l'homme; il ne s'agit que d'en tirer plus d'avantages qu'on n'a fait jusqu'à présent. Nous tâchons de les y engager par l'honneur & par la pers-

pective du petit nombre de places données à ceux qui se seront rendus plus recommandables par leurs études & leurs talens. Le Médecin principal, autrement Physicien de la province (ainsi qu'on voudra l'appeler), sera particuliérement chargé de dresser un Cabinet d'Histoire naturelle, placé en un lieu commode des Hôtels de ville, où de l'Académie provinciale. Autant qu'il sera possible, il envoiera les morceaux doubles de ce qu'il y aura de plus curieux au Cabinet du Jardin du Roi à Paris, pour y être déposé. Ainsi chaque province aura sous ses yeux ses productions propres, les richesses qu'elle a reçues de la Nature; tandis que le Cabinet de Paris rassemble celles de la France & insensiblement les productions de tout notre globe.

Les observations & mémoires des Académies provinciales, composés par leurs Membres & leurs Correspondans, seront lus attentivement dans les assemblées, resserrés, autant qu'il se peut, imprimés & envoyés à l'Institut de Médecine à Paris; centre commun, d'où, par une espece de circulation, les idées & les connoissances s'étendront sur la Nation & sur tout le genre humain. On accordera à chacune des Académies provinciales, qui joindront à leurs travaux ceux qui

concernent la Médecine & l'Hiſtoire naturelle, les ſommes néceſſaires pour leur entretien & pour la diſtribution d'un certain nombre de jetons d'argent. Elles tiendront tous les ans une aſſemblée publique : elles y rendront compte de leurs occupations & de ce qu'elles auront trouvé de plus neuf & de plus intéreſſant relativement à la Médecine & à l'Hiſtoire naturelle qu'elles ne doivent jamais perdre de vue. Elles auront ſur-tout une correſpondance particuliere avec l'Inſtitut de Paris, pour les ſujets de recherches à faire en grand, & où l'on veut avoir des réſultats généraux, tels que ceux qui regardent les maladies nouvelles ou extraordinaires, celles qui ſont endémiques, ou qui ſont propres aux âges, aux métiers, aux diverſes profeſſions de la vie, ſur les vertus de quelques plantes indigenes, &c.

L'on peut auſſi eſpérer de grands ſecours des Colléges de Médecine; il en exiſte déjà en pluſieurs villes. Il ſera bien d'en établir dans tous les lieux où il pourra ſe trouver huit à dix Médecins qui conféreront entre eux, ſur les maladies régnantes, & ſur tout ce qui peut contribuer au progrès de l'Art & au bien du peuple François. Le Doyen ſera cenſé Membre de l'Inſtitut. Ainſi Rome augmentoit ſa force en accordant le droit de bourgeoiſie aux ha-

bitans des provinces même éloignées. Nous lierons donc ces Colléges, ainsi que les Académies, à notre système général de Médecine, & nous en ferons un tout.

Nous regardons comme une suite nécessaire de ce grand plan, que la France possede un Corps de Pharmacopée qui soit commun à tout le Royaume. La Faculté de Paris sera spécialement chargée de cet ouvrage, auquel les quatre autres Facultés de Médecine, les Académies provinciales, & les Colléges de Médecine contribueront. Ils seront invités à concourir à sa perfection par toutes les remarques qu'ils voudront bien y faire. On cherchera à y rendre la composition des remedes aussi simple & aussi exacte qu'il se peut. Les avantages d'une semblable Pharmacopée sont sensibles. 1°. Dans les petites villes ou bourgs, les Pharmaciens seront plus instruits; ils auront fait leurs chef-d'œuvres, & auront été interrogés d'après ce Livre; ils seront ainsi plus en état de servir le Public. 2°. L'exercice de la Médecine devient plus aisé & plus sûr quand on n'a qu'à demander, & non à décrire une préparation quelconque. 3°. Les personnes qui voyagent & qui ont besoin de se servir de telle formule de médicament décrit dans le *Codex*,

ſeront aſſurées de la trouver ſemblable dans toutes les villes du Royaume. 4°. Les Médecins de province & ceux de la capitale ayant de fréquentes communications entre eux, ſoit pour des conſultations de malades, ſoit pour leurs propres Ecrits, il leur ſera plus facile de s'entendre, & leurs obſervations ſeront plus exactes quand on ſera parvenu à rendre abſolument ſemblables les formules & les préparations des médicamens les plus uſités. Ajoutons que les effets des mêmes remedes en feront mieux déterminés par l'obſervation. Il eſt trop connu qu'au contraire les remedes officinaux varient ſouvent, quant à leur préparation & compoſition, non ſeulement dans les différentes provinces, mais en chaque ville, & quelquefois même en chaque boutique.

Eſt-ce trop ſe flatter que d'attendre de ce ſyſtême général de Médecine en France l'exécution d'un projet que j'ai ſouvent déſiré pour le bien des Sciences & pour celui de la Médecine en particulier? Il faut favoriſer les progrès de toutes les connoiſſances humaines : mais d'abord empêchons qu'elles ne ſe perdent. Je laiſſe aux Savans & aux Artiſtes à diſcuter ce qu'il convient de faire, pour que les parties qu'ils profeſſent ne ſe détériorent ou même ne ſe

perdent inſenſiblement (1); ce qui eſt déjà arrivé. Je ne parlerai que de mon objet. Pour conſerver la Médecine dans l'état où elle eſt actuellement, il faudroit raſſembler en un corps d'ouvrage l'hiſtoire de cet Art, ſes progrès, les cauſes qui ont contribué à les augmenter, à les ralentir, l'état de perfection où il eſt parvenu de nos jours, ce qui lui manque, ce qu'on peut y ajouter. Les limites actuelles étant connues, il ſeroit aiſé de conſerver & d'améliorer nos poſſeſſions déjà acquiſes. Ce Livre contiendroit donc les faits anciens & modernes, toutes les vérités conſtatées; rien d'utile n'y ſeroit négligé; on y raſſembleroit tout ce qui a jamais été dit & écrit de plus exact, de plus excellent ſur toutes les parties qui concernent l'Art de guérir. Un pareil ouvrage ne peut être fait que par une Compagnie très-ſavante, aidée & ſoutenue par un nombre ſuffiſant de collaborateurs. On peut en charger notre Inſtitut & la Faculté de Paris. Ces deux corps ſeront ſecondés par un millier d'obſervateurs éclairés, répandus dans toute la France, qui éclairciront les doutes, & jetteront

(1) Ce projet, quant aux Arts & Métiers, a été heureuſement mis à exécution par l'Académie Royale des Sciences de Paris. *Note de l'Editeur.*

ſur la pratique médecinale, la clarté & la certitude qu'on déſire. On pourra donner tous les vingt à trente ans une nouvelle édition, ou de tout l'ouvrage, ou de quelques-unes de ſes ſections. La derniere contiendra des vues & des réflexions ſur l'étude des climats, où l'on appréciera l'utilité des méthodes curatives en différens pays policés, & des uſages employés par les peuples barbares. Outre que ces conſidérations donnent de l'étendue à l'eſprit, ces pratiques particulieres peuvent nous ſervir en certains cas; la Nature produiſant quelquefois des phénomenes ſemblables, en ſanté & en maladies, en des latitudes fort éloignées. Il en réſulte que ce qui eſt extraordinaire en tel pays, eſt un effet fort commun en tel autre; & que ce qui réuſſit en celui-ci, peut être tenté fort heureuſement dans un autre.

Peut-être avec une trentaine de volumes in-4°. les Médecins parviendront ainſi à ſe procurer la connoiſſance parfaite de toute la doctrine ſalutaire; ils n'auroient plus qu'à y joindre le peu de Livres originaux qui exiſtent. Ce n'eſt pas pourtant que nous prétendions fixer à ce petit nombre de volumes la bibliotheque d'un Médecin, pour ce qui regarde ſa profeſſion; mais nous leur épargnons le

temps de lectures immenses, dépense de temps plus précieuse que celle de l'argent. Déjà, au commencement de ce siecle, Boërrhave se plaignoit d'une foule d'Ecrits, qui, disoit-il, écrasoient la Médecine bien plus qu'ils ne l'aidoient. Cette manie d'écrire n'a fait que s'accroître; & dans cette multitude d'ouvrages, qui souvent ne sont que des copies ou des compilations, on perd de vue la connoissance de ceux qui sont plus précieux. La vie des hommes est trop courte pour que le Médecin le plus attaché à ses devoirs, puisse aller chercher dans un tas de Livres, souvent volumineux, quelques faits ou quelques vérités utiles. Les rassembler tous, & dans le moins de volumes possibles, voilà sans contredit le moyen sûr de rendre les Médecins très-habiles de bonne heure, en les débarrassant de ce fatras, dont le moindre inconvénient est d'être fastidieux. Il leur restera donc plus de temps à visiter assidument leurs malades.

Dans les encouragemens que nous proposons pour le progrès de l'Art de guérir, nous nous sommes abstenus de demander la fondation de plusieurs prix, à l'imitation de la plupart des Académies. Il faut reconnoître qu'ils ont été l'occasion de quelques bons Ecrits. On ne peut donc qu'exalter ces dons procurés par des amateurs de la Science, &,

s'il s'agit de Médecine, par les vrais amis de l'humanité. Si pourtant nous ne nous servons pas de cette ressource dans notre systême, ce n'est pas précisément par la crainte de multiplier les Livres ou de les grossir. Mais en cherchant à nous rendre utiles à la France & au Monde entier, nous désirons d'éviter toutes dépenses qui ne sont pas absolument nécessaires; &, quoique nous soyons intimement persuadés, que la Médecine bien faite procure les plus grands avantages aux particuliers & à l'Etat, cependant les meilleures choses doivent avoir leurs bornes. Le soin des malades, dans une bonne Administration, ne doit rien prendre sur ceux qui sont en parfaite santé. Il faut veiller également sur toutes les branches qui contribuent au bonheur public. On n'en peut gratifier aucune à l'excès sans nuire à quelque autre. C'est ainsi que le superflu nous fait souvent manquer du nécessaire. Il n'est que trop fréquent qu'une partie veut se prendre pour le tout, ne pense qu'à elle, & rompt ainsi l'harmonie qui doit régner dans la distribution des deniers publics. On voit même dans cette espece de délire, dont les ames généreuses peuvent être travaillées, des citoyens s'égarer, non pour leur intérêt propre, dont ils sont dégagés; mais pour un bien idéal, auquel ils voudroient tout sa cri-

fier. Exempt de pareils préjugés & pénétré néanmoins du désir le plus ardent de servir la Patrie & les hommes, je cherche des bases solides sur lesquelles s'élevent les établissemens les plus utiles pour le maintien de la conservation de nos concitoyens, pour la population qui en est la suite, & enfin pour le progrès de toutes les connoissances relatives à ces grands objets.

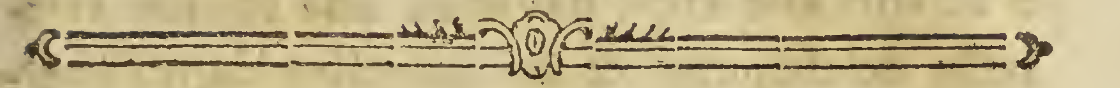
Si l'on se donne la peine de comparer ces plans avec ceux qu'on a proposés pour l'avancement de l'Art de guérir, on pourra s'assurer qu'aucun d'eux n'y a fait entrer ni l'enseignement, par lequel il falloit pourtant commencer, ni la correction des abus dans les réceptions; mais que les vues qui ont dirigé les Auteurs, n'étoient point celles de l'intérêt général de la Société, & du progrès de l'Art. Renaudot, quoiqu'avec des talens, paroît n'avoir eu dans l'établissement de la Chambre Royale de Médecine, pour principal dessein, que de peupler Paris de Praticiens peu connus, pour le moins mal examinés, livrés à l'intrigue, & d'ériger autel contre autel. L'autorité Royale, par des Edits enregistrés au Parlement, les Arrêts multipliés de la même Cour, réprimerent les désordres qu'on en voyoit naître, & supprimerent cette Compagnie;

d'ailleurs elle étoit devenue une ſource éternelle de diſputes & de querelles dans l'exercice de la Médecine. M. Chirac, Docteur de la Faculté de Montpellier, & devenu premier Médecin du Roi, avoit imaginé une Académie composée de vingt-quatre Médecins des plus employés de Paris, laquelle eût entretenu correſpondance avec les Médecins de tous les hôpitaux du Royaume. On voit par ce projet, qui n'a point été exécuté (1), qu'on n'avoit point remonté au défaut des études, ſource d'un très-grand mal; qu'on avoit borné à un trop petit nombre les hommes qui devoient travailler à perfectionner la pratique de la Médecine; que la théorie y étoit laiſſée en oubli, & que ces vûes n'étoient nullement proportionnées à la grandeur de la Science & à l'étendue du Royaume (2).

(1) Voyez l'Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences, pour l'année 1732, p. 127.

(2) L'Ouvrage qu'on publie ayant été composé bien long-temps auparavant l'établiſſement de la Société Royale de Médecine, en 1776, on ne doit pas être ſurpris qu'on n'y en ait fait aucune mention. On s'abſtient de comparer ici les plans de notre Auteur avec ceux de la Société, qui ne s'eſt point occupée des parties de l'enſeignement, &c. Nous laiſſons à de plus habiles le ſoin du parallele, & de préſenter leurs réflexions à la Nation aſſemblée ſous les yeux de ſon Roi. *Note de l'Editeur.*

CHAPITRE



CHAPITRE V.

De l'organiſation des différens corps de Médecins, pour les faire concourir au bien général, & de l'ordre à établir à ce ſujet dans toute la France.

Nous avons commencé, dans ces plans, par remettre en vigueur la diſcipline néceſſaire dans les Facultés de Médecine : nous avons pourvu enſuite à d'excellentes études qui rendront l'exercice de l'Art plus ſûr & de plus en plus utile à la Nation. Nombre d'hommes choiſis ſont deſtinés à la partie importante de l'enſeignement : ils ſont aidés dans leurs travaux pour perfectionner cette Science par les meilleurs Médecins du Royaume. Nous déſirons réunir les hommes précieux qui y conſacrent leur vie par l'émulation & par la concorde qu'on ne peut mieux fonder que ſur la raiſon & la juſtice. Nous devons nous réſumer par l'expoſition générale de ce que nous avons propoſé. Afin de nous rendre plus clairs & plus courts, nous prions qu'on nous permette d'employer la forme uſitée dans les

Réglemens. Mais nous n'entendons pas ici, non plus que ci-dessus, nous donner par-là aucune autorité. Nous ne considérons ces projets de Réglemens que comme des vœux formés par d'excellens citoyens suffisamment éclairés, & qui ont long-temps réfléchi sur les besoins réciproques de la Médecine & des peuples, spécialement de la France. Nous négligerons quelques détails qu'un lecteur intelligent peut aisément suppléer.

ARTICLE I.

Toutes les Facultés de Province étant désormais réduites à quatre, elles se conformeront aux Réglemens qui les concernent & qui viennent d'être exposés (1).

II.

Il sera établi à Paris une Ecole, sous le nom d'Institut Royal de Médecine, où cette Science sera enseignée sur le plus vaste plan; ainsi qu'un hôpital destiné à montrer la pratique de l'Art. Cet établissement sera composé de vingt-deux Professeurs, premiers & seconds, autrement Substituts; d'un Secrétaire qui aura en même temps la garde de ses livres & de

---

(1) Pag. 32 & suiv.

ſes manuſcrits, dont il ſera dreſſé un inven-
:aire; d'un Chapelain lettré & inſtruit des
:hoſes de la Religion. Ce corps ſera chargé
d'entretenir correſpondance avec les Méde-
cins les plus célebres, tant regnicoles qu'é-
trangers.

I I I.

Il y aura un commerce intime entre la Fa-
culté de Médecine de Paris & l'Inſtitut; de
façon cependant que celle-là reſte ſpéciale-
ment attachée à l'Univerſité, qu'elle aſſiſte aux
actes & réceptions des Chirurgiens & des Phar-
naciens, & faſſe les viſites des Pharmacies auſſi
ſouvent qu'elle le jugera à propos. La com-
poſition des livres élémentaires ou claſſi-
ques, ſur leſquels les Médecins ſeront inter-
:ogés aux examens, étant réſervée principa-
ement à l'Inſtitut, celle d'une Pharmacopée,
commune à tout le Royaume, le ſera à la
Faculté de Médecine. On ne s'y ſervira que
le poids & de meſures exactement détermi-
nés, & qui, à cet égard du moins, auront
ieu dans tout le Royaume.

V.

Afin de mettre la plus grande publicité aux
xamens des récipiendaires à l'Inſtitut, la

Faculté sera invitée par des bulletins imprimés à députer six de ses Docteurs-Régens pour y assister & interroger. Mais les Professeurs de l'Institut, & les Régens de la Faculté, ne recevront pour leurs honoraires que des jetons d'argent. Et pour ménager à l'Institut tout le temps nécessaire à l'important objet de l'enseignement, il invitera de même la Faculté à fournir des Présidens aux actes qui s'y feront, avec la même restriction pour les droits de présence. Pourront aussi tous les Docteurs-Régens de la Faculté, assister à toutes les assemblées publiques de l'Institut, auxquelles ils auront une place particuliere & distinguée.

V.

Ceux qui auront reçu le grade de Licencié à l'Institut, pourront aussi y recevoir celui de Docteur, sans garder d'interstice. Ils seront par-là déclarés habiles à exercer la Médecine dans tout le Royaume, excepté dans la capitale, à moins qu'ils n'y ayent été agrégés de la maniere suivante.

VI.

Pour cela, avant d'être promus à la Licence, ils déclareront que leur dessein est de pratiquer à Paris. En ce cas, ils recevront

la Licence avec les Bacheliers émérites de la Faculté, ainſi que le Doctorat & la Régence; le tout, ſelon les uſages reçus par cette Compagnie. Dans la diſtribution des lieux de Licence, autrement de l'ordre, ſuivant lequel, à raiſon des degrés de capacité & de mérite perſonnel, ils doivent être promus au Doctorat, ils auront, après les fils de Maître, le premier lieu conjointement avec celui qui ſera nommé par la Faculté, & ils le partageront au ſort.

VII.

Nul ne pourra exercer la Médecine dans Paris que les Licenciés ou Docteurs de la Faculté, que les Profeſſeurs actuels ou Honoraires de l'Inſtitut, & les Médecins attachés à la Famille Royale, dont les noms ſeront inſcrits à la ſuite du tableau des Médecins reçus à la Faculté de Paris, & à l'Inſtitut Royal de Médecine.

VIII.

Pourra néanmoins ladite Faculté recevoir & donner le droit d'exercer la Médecine à Paris, aux Médecins reçus dans l'une des quatre Facultés de province, moyennant un

examen & un acte public ; quand ils auront dix ans de pratique dans une ville considérable & qu'ils seront munis de certificats suffisans de probité & d'assiduité dans l'exercice de eur profession.

I X.

Sa Majesté sera suppliée d'ordonner qu'il ne soit désormais accordé aucun titre de ses premiers Médecins, ou Médecins ordinaires ainsi que de ceux des Reines, des Princes & Princesses de son auguste Maison, qu'à ceux qui seront membres de l'Institut, ou Docteurs-Régens de la Faculté de Paris, ou permis par elle, aux Professeurs actuels des quatre Facultés de province, aux Professeurs anciens des Facultés supprimées ; enfin qu'à ceux qui justifieront, qu'après leur degré de Docteur légitimement acquis, ils ont exercé la Médecine en quelque ville avec applaudissement pendant quatre années. Veut Sa Majesté qu'il soit établi, à cet effet, une commission composée de son premier Médecin, & de l'un de ses Médecins ordinaires, de deux de l'Institut, & de pareil nombre de la Faculté de Paris, sans l'avis de laquelle aucuns Médecins ne pourront être mis sur le tableau.

X.

La Faculté de Paris n'ayant pas été convenablement dotée juſqu'à préſent, & n'ayant pu fournir à ſes dépenſes indiſpenſables qu'à la faveur des droits de réception, elle continuera à les percevoir juſqu'à ce qu'elle ſoit ſuffiſamment fondée. Mais dès qu'il aura plu à S. M. de la faire participer aux graces & à la protection qu'elle accorde à tous les états diſtingués par d'importans ſervices, les droits de réception y ſeront réduits autant qu'il ſera poſſible.

X I.

Ces droits étant diminués alors, & dès ce moment, ceux des réceptions faites à l'Inſtitut, ſeront verſés dans une caiſſe particuliere pour les deux Compagnies. On en tirera les ſommes néceſſaires deſtinées en grande partie aux établiſſemens pour le progrès de la Médecine ; le reſte ſervira aux ſecours, tant des Médecins infirmes que de leurs veuves & leurs enfans, qui ſe trouveront dans la néceſſité d'y avoir recours.

X I I.

Les Etrangers qui fréquenteront l'Ecole de l'Inſtitut, pourront s'y faire inſcrire quatre

fois l'année, pour en obtenir des certificats du Secrétaire, & leur servir ainsi que de raison. S'ils désirent y prendre des grades, ils ne pourront y recevoir celui de Baccalauréat qu'au-bout de trois ans, celui de Licence & de Doctorat qu'à la fin de leur quatrieme année d'études, faites à l'Institut; en rapportant des attestations en bonne forme de vie & de mœurs, ainsi que de deux années d'études en Médecine, en quelque autre Faculté Françoise ou Etrangere. On ne procédera point à leurs examens & à leurs actes dans le temps destiné aux exercices de l'Institut, mais seulement dans celui des vacances; le tout moyennant les droits spécifiés ci-après. Au reste, l'instruction sera constamment gratuite, pour les Etudians logés au dehors, comme au dedans de cet établissement; mais aucuns n'y auront leur domicile, s'ils ne sont naturalisés ou François de naissance.

XIII.

Ne pourront les Professeurs s'absenter plusieurs jours de l'Institut, ou n'y pas faire leurs leçons, si ce n'est par cause légitime, ou dans le temps des vacances. Si après quinze ans de fonctions remplies avec assiduité, dans l'Institut, la vieillesse ou les infirmités les rendoient

inhabiles à continuer leurs ſervices, ils obtiendront leur retraite avec mille écus de penſion.

X I V.

Si l'on ſuppoſe la France diviſée en trente parties, Généralités ou Gouvernemens à peu près égaux, il ſera établi en chacun d'eux, un Médecin gagé ſuffiſamment, pour veiller ſur tous les objets de la ſanté publique de chaque province, & en faire l'Hiſtoire naturelle. Il aura pour Subſtituts ou Correſpondans un nombre plus ou moins grand de Médecins ſtipendiés, ſelon l'étendue de chaque province ou département.

X V.

Dans chaque ville capitale, il ſe formera une Académie ou un Collége de Médecine, s'il n'y en avoit point; & ſi déjà il s'y trouvoit une Académie Littéraire, elle pourra s'y réunir, en y ajoutant le titre de Médecine & d'Hiſtoire naturelle. Les Membres en ſeront diviſés en trois claſſes. La premiere, de ſix Honoraires; la ſeconde, de tous les Médecins, reçus légalement, pratiquant en chacune deſdites villes capitales, & même aux lieux circonvoiſins; la troiſieme, de ſix Amateurs ou Curieux de la Nature; chaque Académie ou Collége ayant d'ailleurs ſon Secrétaire. Le

Médecin ou Phyſicien de la province en ſera toujours Membre eſſentiel. Ces Compagnies tiendront une ſéance toutes les ſemaines, & plus ſouvent, en cas de beſoin, tel que l'apparition de maladies épidémiques & même épizootiques. Elles admettront alors dans leurs aſſemblées tel nombre d'Officiers municipaux qu'elles l'eſtimeront convenable.

X V I.

Leſdits Académiciens, ainſi que le Médecin principal & ſes Subſtituts, exerçans en divers cantons de la province, s'occuperont de réunir leurs obſervations ſur la nature de l'air, des eaux, des alimens & des lieux où ils demeurent. Ils feront l'hiſtoire des maladies les plus fréquentes, ou qui regnent par épidémies & par endémies, ſur les hommes & les beſtiaux. Ils ſe procureront des notices exactes des productions de la Nature, dont ils raſſembleront les morceaux dans un Cabinet deſtiné à ce recueil, & dont ils envoieront les doubles à celui du Jardin du Roi à Paris.

X V I I.

Il y aura, en chacune deſdites Académies provinciales ou Colléges, un Comité particulier & perpétuel, lequel ſera deſtiné à faire

exécuter les Edits & les Ordonnances touchant l'exercice de la Médecine, à veiller ſur le choix & la ſalubrité des médicamens, à faire pourvoir les bourgs & petites villes de remedes tant ſimples que composés & officinaux de bonne qualité; de ſorte que les Pharmaciens & les Herboriſtes puiſſent fournir tout ce qui eſt néceſſaire pour les objets de ſanté. Ce Comité recueillera auſſi les notes particulieres ſur les effets reconnus des plantes employées par le vulgaire, ſur celles qu'on peut ſubſtituer aux étrangeres; &, s'il ſe trouve des découvertes plus ou moins utiles ou importantes, le Secrétaire perpétuel s'empreſſera de les communiquer à l'Inſtitut. Ils pourront lui demander des conſeils ſur les maladies endémiques & épidémiques. Pour rendre ſes réponſes plus promptes, l'Inſtitut formera avec la Faculté de Paris un Comité ſpécialement deſtiné à répondre aux différentes queſtions des Colléges ou Académies de province.

XVIII.

Les Colléges ou Académies de Médecine & d'Hiſtoire naturelle tiendront chaque année une ou deux aſſemblées publiques, ſelon l'abondance des matieres & les beſoins actuels d'inſtructions en chaque province. On y lira

les Mémoires les plus intéreſſans des divers Membres, parmi leſquels il y en aura au moins un qui ſera envoyé par les Subſtituts du Médecin-Phyſicien ou provincial. Pourront auſſi leſdites Académies admettre pour Correſpondans libres, ou non ſtipendiés, les Médecins habitans des différens cantons de la province.

X I X.

Dans les autres villes de province, où le nombre des Médecins ſera aſſez conſidérable pour former une Compagnie, ils ſe réuniront & feront un Collége; ils en dreſſeront les Statuts, qu'ils préſenteront à Sa Majeſté, pour en recevoir la confirmation. L'Ancien ou le Doyen ſera déclaré Membre de l'Inſtitut; & deux d'entre eux feront Correſpondans libres de l'Académie provinciale de leur Gouvernement, autrement de la trentieme partie de la France.

X X.

Quant aux Médecins répandus dans les petites villes, & trop peu nombreux pour y former un corps, ils ſeront cenſés Correſpondans libres du Collége ou Académie de la capitale de leur province; & auſſi-tôt qu'ils auront fourni deux Mémoires approuvés, ils

en ſeront cenſés Membres, quoique non réſidens ; à cette condition pourtant qu'ils continueront de donner tous les deux ans au moins ou des écrits, ou des notices qui puiſſent ſervir aux progrès de l'Art de guérir, ou de l'Hiſtoire Naturelle. S'il ſe montre dans leurs Diſtricts quelques maladies communes ou extraordinaires, même ſur les animaux utiles à l'homme, ils en envoieront le plus tôt poſſible l'hiſtoire au Médecin-Phyſicien ou à l'Académie de la province. Le ſuſdit Médecin s'y tranſportera lui-même, ou y envoiera l'un de ſes Subſtituts, au jugement de ladite Académie.

XXI.

Tous les mémoires, notices, obſervations, expériences ſingulieres, ou découvertes utiles à la Société, ſeront recueillies par chacune des Académies de province, & publiées au bout d'un certain nombre d'années, avec la plus grande clarté & préciſion qu'il ſe peut, & envoyées à l'Inſtitut. Mais, dans le cas d'un beſoin preſſant, la notice ou l'obſervation ſera imprimée auſſi-tôt dans une feuille particuliere.

XXII.

L'Inſtitut ſera donc formé de deux claſſes :

la premiere, composée de tous les Professeurs & Docteurs de l'Institut, ainsi que de tous les Docteurs-Régens de la Faculté de Paris : la seconde, de tous les Professeurs enseignant dans les quatre Facultés provinciales ; des Professeurs anciens des Facultés supprimées, s'ils ont rempli leurs chaires pendant six ans ; des Médecins-Physiciens de chaque province ; des Secrétaires & de deux Membres choisis par chacune de ces Académies ; du Doyen ou Ancien de chaque Corps de Médecins érigé en Collége. Enfin, les Membres de l'Institut résidans à Paris, pourront choisir vingt sujets distingués dans tout le Royaume, & pareil nombre dans les pays étrangers pour les adopter. Ils recevront comme leurs Correspondans particuliers, tous ceux qui leur adresseront des Mémoires utiles concernant la Médecine & tout ce qui peut s'y rapporter.

XXIII.

S. M. se réserve la premiere nomination aux places des Professeurs, tant premiers que seconds, de l'Institut, du Médecin-Physicien en chaque province & de ses Substituts, ainsi que du Secrétaire de chaque Académie provinciale. Mais veut Sa Majesté que quand ces places viendront à vaquer, celles de Professeurs

premiers & ſeconds ſoient miſes au concours; & que pour les autres, ſavoir celles de Médecin-Phyſicien & de ſes Subſtituts, il ſoit choiſi au ſcrutin deux ſujets pour chacune deſdites places, afin qu'il plaiſe à Sa Majeſté d'en choiſir un; les ſuffrages ſeront donnés par deux tiers des Médecins réſidans, & par un tiers des Officiers municipaux de ces villes. Quant au Secrétaire, il ſera élu par l'Académie, à la pluralité des voix, & confirmé par Sa Majeſté.

XXIV.

Aucun Médecin ne pourra exercer ſa profeſſion en quelque ville où il y ait une des quatre Facultés conſervée, ou bien une des Académies provinciales, ou même un ſimple Collége de Médecine, s'il n'eſt Membre de l'Inſtitut, ou s'il ne ſe fait agréger à la Compagnie de cette ville, moyennant un examen ſuivi d'un acte public, & la ſomme de cent cinquante livres une fois payées. On ſupprimera toutes dépenſes ſuperflues.

XXV.

Afin que l'exercice de la Médecine ſe faſſe avec l'ordre, la ſûreté & la plus grande utilité des citoyens, indépendamment des pré-

ſentes Ordonnances, Sa Majeſté invite les Académies & Colléges de Médecine, ainſi que les Facultés & l'Inſtitut, à lui préſenter dès ce moment & en tout temps les meilleurs Réglemens qu'ils connoîtront, afin de les ajouter, s'il y a lieu, à ceux-ci.

X X V I.

Pour rendre de même la pratique de la Médecine plus uniforme, il ſera compoſé par la Faculté de Médecine de Paris, un nouveau Corps de Pharmacopée & de Formules ; auquel tous les Apothicaires du Royaume ſeront tenus de ſe conformer. Ils ſeront interrogés d'après ce Livre dans leurs réceptions, & en ſuivront les Formules pour leurs chef-d'œuvres. On s'efforcera d'y rendre exactes, ſimples & faciles, la préparation & la compoſition des médicamens. Les Colléges & Académies de province feront part de leurs obſervations ſur ce Livre, dont on fera l'uſage convenable dans les éditions ſubſéquentes. Pourront néanmoins les Facultés & Colléges de province faire imprimer des Pharmacopées particulieres pour leurs provinces, s'ils le jugent à propos, juſqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, & à condition qu'ils ſe

conformeront pour les poids & mesures au Codex de Paris.

XXVII.

D'après l'ancien usage de la Faculté de Paris, & adopté par plusieurs autres Facultés & Colléges, chaque corps de Médecins fera ou continuera de faire toutes les semaines des consultations gratuites aux pauvres, indépendamment des secours particuliers que la charité inspire à chacun de ses Membres. On ne peut trop recommander cette œuvre de bienfaisance, spécialement aux Académies ou Colléges dont on vient de parler. Ils fourniront, à ce dessein, tous les Vendredis de chaque semaine, un Comité de trois Docteurs ou plus, selon la grandeur de la ville, lequel sera chargé de recevoir, entendre, visiter tous les malades qui demanderont conseil, & sans aucune rétribution : s'il se trouve des malades qui ayent besoin de quelque opération chirurgicale, ledit Collége invitera un Chirurgien capable & expérimenté, pour y exercer cette partie de l'Art de guérir. On choisira également un Pharmacien qui exécutera les ordonnances au moindre prix qu'il sera possible.

XXVIII.

Les Livres classiques destinés aux études

des Médecins, & la Pharmacopée générale pour toute la France, ayant été publiés, on procédera à la composition d'un corps complet de Médecine. Ce grand travail s'exécutera principalement par l'Institut. Il sera aidé, 1°. par la Faculté de Paris : elle fournira à cet effet un Comité formé d'un nombre suffisant de ses Docteurs; 2°. par tous les Colléges & Académies des provinces. On y réunira les faits authentiques, soit anciens, soit nouveaux. Afin que tous puissent concourir utilement à un Ouvrage si vaste, l'Institut en dressera le plan général : on le distribuera imprimé à tous les Membres de l'Institut, ainsi qu'à ses Correspondans & à tous les Associés des Académies, Colléges & Facultés de France, même aux Médecins étrangers qui se seront rendus recommandables par leurs écrits. Tous fourniront la tâche qu'ils auront bien voulu s'imposer eux-mêmes ; on y inscrira les noms de chaque Auteur. Et quoique ce grand Ouvrage appartienne principalement à la Médecine Françoise, on en rendra l'utilité commune à toutes les Nations, par des considérations sur l'influence des climats, sur les exceptions & les différentes pratiques raisonnables que la différence des lieux peut produire dans l'exercice de la Médecine. On aura soin d'y

inſérer, 1°. l'hiſtoire des maladies propres aux âges, aux divers Artiſans & aux profeſſions de la vie; 2°. un corps de Médecine légale. On donnera de temps à autre des additions ou ſupplémens, en attendant qu'on publie une nouvelle édition complette de tout l'Ouvrage, ou d'une de ſes parties.

XXIX.

Les Facultés, les Académies ou Colléges de Médecine connoîtront, ſous le bon plaiſir du Roi, de toutes les affaires qui concernent la Médecine en chaque province, relativement au bon ordre & à la diſcipline. Ces Compagnies tiendront, tous les deux mois & plus ſouvent, s'il eſt néceſſaire, une aſſemblée ſpéciale à ce ſujet. On y déterminera le nombre de Pharmaciens convenable pour le ſervice du Public, tant de la ville capitale que des autres villes; l'expérience ayant fait voir que ſi ce nombre eſt trop grand, il nuit au Public relativement à la qualité des médicamens. Les prix en ſeront fixés toutes les années. Il ſera pourvu à ce que ceux dont les effets auront été conſtatés en France, même dans les pays étrangers, puiſſent ſe trouver dans leur province & à un prix raiſonnable. Les délibérations deſdits Colléges, Facultés,

& Académies seront envoyées au Comité de l'Institut & de la Faculté de Paris, qui en conférera avec le premier Médecin de Sa Majesté, &, s'il y a lieu, avec le Ministre qu'elle aura nommé à ce sujet.

XXX.

Le Roi prend sous sa protection spéciale l'Institut de Médecine, & les établissemens dont on vient de parler, & se réserve de récompenser ceux des Médecins de son Royaume, même les Etrangers, qui se seront distingués dans les travaux qui sont les plus prochainement utiles à la conservation des hommes, principalement dans l'Ouvrage qui rassemblera en un corps toutes les connoissances qui concernent l'Art de guérir. Et afin de surveiller tout ce qui peut plus efficacement intéresser la santé de ses Peuples, le Roi voudra bien charger l'un de ses Ministres de lui en rendre un compte particulier, & de rapporter à son Conseil toutes les affaires relatives à cet important objet.

XXXI.

Sa Majesté renouvelle tous les Edits, Déclarations & Ordonnances qui défendent l'exercice de la Médecine & de la Chirurgie, à

quelque perſonne que ce ſoit non approuvée, & ſous les peines les plus ſéveres, des amendes, de la priſon, & du banniſſement, ſelon les circonſtances. Sa Majeſté déſirant purger ſes Etats des Empiriques & Charlatans qui abuſent de la ſimplicité & de l'ignorance du Peuple, a voulu reſtreindre aux formules les plus ſimples l'exécution de ſes volontés. C'eſt pourquoi elle ordonne que ſur les décrets de chacune des cinq Facultés du Royaume, ou de ceux des Académies & Colléges des provinces, & ſur leurs preuves, dénoncées aux Magiſtrats, il ſoit pourvu auſſi-tôt, pour le plus tard dans le mois, au bon ordre & à la diſcipline; & qu'en cas de retard, leſdites Facultés ou Colléges ayent à en porter leurs plaintes au Miniſtre déſigné, qui en fera ſon rapport à Sa Majeſté, ou à ſon Conſeil.

XXXII.

Sa Majeſté renouvelle auſſi toutes les défenſes portées contre ceux qui exercent la Pharmacie, ſans avoir été approuvés, & contre les diſtributeurs d'aucuns remedes ſecrets; la plupart de ces remedes ne méritant nullement la confiance du Public, ſoit parce qu'ils ſont d'eux-mêmes dangereux, ſoit parce qu'ils deviennent tels par l'ignorance, la groſ-

ſiéreté & l'impéritie de ceux qui les appliquent, ſoit parce qu'aſſez indifférens de leur nature, ils ceſſent de l'être par leur uſage indiſcret, & le plus ſouvent parce qu'ils détournent la confiance publique de l'emploi des remedes efficaces & certains, pour la porter ſur des ſecours vagues & douteux ; ces vendeurs de ſecrets étant d'ailleurs peu ſuſceptibles de ſentimens d'honneur, & livrés au contraire à la plus baſſe avidité. Sa Majeſté, pour remédier à ces déſordres, a donc cru devoir révoquer tous les priviléges accordés ci-devant à ces remedes, s'ils ne ſont notoires & publiés ; Elle a conſidéré tout à la fois que des médicamens ſimples & composés pouvoient être découverts, ou, ce qui eſt ſouvent arrivé, que des remedes anciens & trop négligés pouvoient être remis en uſage. Pour porter ſur ces objets un jugement convenable, elle a créé un Comité préſidé par ſon premier Médecin, & composé de Membres ſuffiſans de l'Inſtitut & de la Faculté de Médecine de Paris, avec deux des Prévôts de Chirurgie & de Pharmacie ; &, ſi le remede ſoumis à l'examen mérite ſon approbation, Sa Majeſté, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, ſe propoſe d'en acheter la compoſition des Auteurs. En ce cas, il ſera inſéré dans le Codex avec tous les

remedes approuvés ; &, ſi la découverte en eſt importante, il ſera imprimé dans une feuille particuliere, en attendant une nouvelle édition. Quand le Comité croira avoir beſoin d'obſervations ou expériences pratiques ſur le remede, il le ſoumettra à l'examen préliminaire des Médecins ou Chirurgiens des hôpitaux civils & militaires, avant qu'il en porte ſon jugement définitif.





CHAPITRE VI.

Estimation générale des dépenses nécessaires dans les plans proposés, & des moyens d'y pourvoir.

LE Gouvernement & le Public, dont les intérêts sont les mêmes, reconnoîtront aisément les avantages qui résultent de ces établissemens & réglemens. Nous formons un Séminaire de Médecins, d'où l'on tirera d'excellens Sujets pour la France & ses Colonies. L'Art de guérir & l'Histoire Naturelle marcheront d'un pas égal vers la perfection. J'ai souvent pensé que sur le nombre d'individus que nous perdons par les maladies, il en est un tiers, pour le moins un quart, qu'on eût pu sauver par les ressources de l'Art, dirigées avec sagesse & méthode. Or, si l'on porte la population de la France à vingt-cinq millions, & les morts à un trentieme, en y comprenant les enfans (proportion fort avantageuse), l'on aura de mortalité annuelle environ huit cents mille têtes; & si on diminue cette perte d'un quart, il vous restera deux cents mille individus qu'on aura sauvés. Je pense même que,

ſans compter les pertes que les reſſources de l'Art peuvent diminuer, la ſeule ſouſtraction des fautes groſſieres & des erreurs populaires qu'on peut détruire inſenſiblement, on pourroit épargner au moins un dixieme ſur la mortalité annuelle; c'eſt-à-dire environ quatre-vingt mille Sujets. L'on voit donc que par l'un & l'autre calcul, la population de la France peut être augmentée de moitié dans l'eſpace d'une génération. A ce gain, quel qu'il ſoit, fait pour la maſſe de la Société, ajoutons un autre bien pour les individus; c'eſt la tranquillité d'eſprit & la confiance augmentée dans tous les ordres de citoyens : on ſait combien elle favoriſe & aſſure la guériſon; qu'au contraire le découragement, le manque de ſecours ou leur retard rendent mortelles des maladies qui ne l'étoient pas d'elles-mêmes. Il faut ajouter encore, pour ceux qui ne meurent pas, dans le moment, cette foule d'incommodités qui ſuivent (ſouvent pendant toute la vie, laquelle en eſt abrégée), des guériſons incompletes, ou mal aſſurées. Mais, ſi ces maux ſont ſi ſenſibles dans nos grandes villes, que dirons-nous des habitans de la campagne, où la pauvre humanité les eſſuie avec l'accompagnement terrible de la plus groſſiere ignorance, & des

Empiriques les plus effrontés & les plus ſtupides?

Pourrions-nous taire ici un avantage ineſtimable, que peut procurer une Médecine bien faite, & jointe à la Philoſophie? Elle peut réduire les paſſions à de juſtes bornes, rendre les hommes plus ſages, & par conſéquent plus heureux.

Mais nous paſſerons ſous ſilence ce que l'intérieur de nos provinces peut gagner par les lumieres, les inventions, les vues économiques d'un millier d'Obſervateurs éclairés, & placés dans toûs les coins du Royaume. Qu'il nous ſuffiſe de citer à ce ſujet ce qu'ont fait pour leur Patrie, les Beccher, les Stahl, les Hoffmann, &c. leſquels alliant la connoiſſance de la Nature à celle de l'homme & à la pratique de leur profeſſion exercée même auprès de leurs Princes, ont enrichi leurs concitoyens de découvertes utiles.

Nous ne pouvons le nier : nous ne nous procurerons de ſi grands avantages qu'avec la protection du Gouvernement & l'aide de la Nation. Si néanmoins on veut examiner la choſe de près, on verra que les dépenſes ſeront moins conſidérables qu'il ne le paroît d'abord. A la vérité, nous avons beſoin,

dans l'exécution de ces plans, de conſtructions nouvelles; 1°. pour l'Ecole de l'Inſtitut; 2°. pour l'hôpital double qui y eſt annexé. Quant au premier objet, nous ne voyons d'autre moyen d'y pourvoir que le tréſor public. Car nous n'imaginerons pas pour cela la voie des Loteries, quoiqu'elle ait été employée en France pour divers établiſſemens & édifices. C'eſt que ces petites Loteries, bien différentes des Loteries Royales que les beſoins de l'Etat ont fait créer, & qui, à le bien prendre, ne ſont que des emprunts à terme, & auxquelles les dernieres claſſes du Peuple ne peuvent guere atteindre, à cauſe que les miſes ſont beaucoup plus fortes (tandis que les autres ne vont qu'à quelques livres ou un écu); c'eſt, dis-je, que cet impôt, bien que volontaire, peſe trop ſur la claſſe indigente, qu'il la nourrit de vaines eſpérances, qu'il excite ſon avidité, & porte quelques-uns à des moyens illicites pour avoir de l'argent. Nous rejetons donc ce moyen, qui peut être une nouvelle ſource de corruption dans les grandes villes. Nous ne propoſons pas non plus l'emploi des biens eccléſiaſtiques, tels que ceux d'abbayes conſidérables, quoique ces plans ſoient fondés ſur la bienfaiſance & la charité. Ce-

pendant que de dépenses on connoît inutiles, superflues, où l'ostentation & la vanité ont eu plus de part que l'avantage de la Nation ! Mais nous présentons simplement ici les besoins de l'homme relativement à la santé publique & particuliere; & nous abandonnons entiérement à la sagesse du Gouvernement le choix des ressources pour l'exécution : elles sont nombreuses dans une Monarchie si puissante & si riche; il se déterminera pour les moyens les plus aisés & les plus doux.

Nous serons moins embarrassés au sujet de l'hôpital que nous demandons. Tôt ou tard on reconnoîtra que l'Hôtel-Dieu est trop resserré pour le nombre des malades qu'il contient. Le principe respectable de n'en refuser aucun, & l'excès d'agrandissement de Paris, ont été cause que les infirmes se sont accumulés, qu'ils couchent souvent trois, même quatre dans le même lit; ce qui augmente l'infection des salles, occasionne des *quiproquo*, &c. Un pareil local exigera nécessairement qu'on fasse plusieurs départemens de l'Hôtel-Dieu (1). A la vérité, le grand but de

(1) On s'est fort occupé ces dernieres années de cet utile projet; & en attendant l'on a considérablement augmenté le nombre des lits dans cet immense hôpital. *Note de l'Editeur.*

l'inſtruction nous a fait déſirer que l'hôpital ſervant d'Ecole pratique pour les jeunes Médecins, ne paſsât guere le nombre de cinq cents malades, par conſéquent cinq cents lits. Dans ce nombre, nous comprenons, tant pour des raiſons d'économie, qu'afin d'expoſer aux obſervations des Etudians, toutes les conditions de la Société, l'hoſpice pour les Citoyens aiſés : nous le ſuppoſons de deux cent cinquante lits. Cependant, ſi par des vûes générales, on vouloit que l'hôpital des pauvres fût porté à cinq ou ſix cents malades, on peut eſpérer que la confuſion n'y feroit jamais aſſez grande pour nuire ni aux malades, ni à l'enſeignement d'une bonne & ſaine pratique. Les dernieres claſſes des Citoyens ont droit, comme les autres, à toute la protection du Gouvernement. Sans doute, il en coute plus à proportion pour un hôpital de cinq à ſix cents malades, que pour quinze à dix-huit cents. Mais qu'importe, au ſurplus, que la dépenſe ſe faſſe au fauxbourg Saint-Victor, ou à un autre endroit qui ſerve de diviſion de l'Hôtel-Dieu? Nous ne demandons pas non plus que l'hoſpice pour les gens riches & aiſés ſoit bâti aux dépens de l'héritage des pauvres. Nous invoquons pour cela la bienfaiſance publique.

Cet hoſpice, au reſte, pourra fournir une partie des frais qu'exigent l'Inſtitut de Paris, & ſes dépendances en province. On a ſouvent déſiré qu'il ſe trouvât dans cette immenſe Capitale une maiſon honnête où les perſonnes qui n'ont pas beſoin de charité, puſſent ſe retirer dans le cas de maladie, & s'y faire guérir moyennant une ſomme déterminée. Le mot d'hôpital effraye; celui de maiſon de ſanté ou d'hoſpice, dans lequel on paye, ne peut bleſſer la délicateſſe de perſonne : les malades y ſeroient reçus aux différens prix de quatre, de ſix, de dix livres par jour, ſelon qu'ils ſeroient mis en des ſalles communes, ayant chacun leur lit, ou qu'ils voudroient des chambres ou cabinets particuliers, une cheminée, &c. Il pourroit auſſi y avoir des conventions générales entre les Particuliers & l'Econome ou Adminiſtrateur, pour toute la durée de la maladie, entretien, nourriture, médicamens, ſoins des gens de l'Art, tout compris. Il eſt aſſez connu combien on dépenſe en linge, en garde-malades, en remedes, &c. quand on eſt traité chez ſoi. Nous avons eu ſoin d'iſoler la maiſon de ſanté; de ſorte que le logement, la promenade même n'ayent rien de commun avec l'hôpital. On conçoit qu'avec ces attentions, un nombre

considérable de célibataires résidens à Paris, des Etrangers, soit de province, soit d'autres pays, trouveront leurs avantages à se retirer à cet hospice dans le cas de maladies : il réunira la sûreté, la commodité, & les soins assidus des Professeurs de l'Institut. Ajoutons la propreté & la salubrité de l'air. On ne peut toujours jouir, dans sa maison, de ces avantages, même avec les plus grands frais. Nous ne chargeons l'Institut que du soin d'inspecter cette maison, & d'y maintenir l'ordre & la décence, ainsi que dans l'hôpital des pauvres. La dépense & les revenus seront examinés par un Comité des Administrateurs des hôpitaux ; & le produit net de l'hospice sera versé dans la caisse particuliere destinée à l'entretien des établissemens proposés.

Evaluons-en maintenant le total de la dépense : nous avons pour Paris onze Professeurs & un Secrétaire à six mille livres chacun, ci. 72,000

Onze Professeurs en second & un Chapelain à deux mille l. chacun, ci.	24,000
Nous demandons pour la province trente Médecins Physiciens à deux mille livres, ci.	60,000
Total.	156,000

De l'autre part................. 156,000

Trente Colléges ou Académies, raison de 2000 liv. pour chacune. 60,000

Cent cinquante Correſpondans ſtipendiés, pour toutes recherches utiles à perfectionner l'Art, diſtribués dans les provinces, quelques ſoient leurs diviſions, & à 600 l. chacun, ci..................... 90,000

Total..................... 306,000

Nous avons pour fournir à ces frais :

1°. Les dépenſes faites par le Roi, ou par la choſe publique, dans les Facultés à ſupprimer, pour les quatre Profeſſeurs en Médecine au Collége Royal, pour les trois du Jardin du Roi, non compris trois Démonſtrateurs. Nous n'avons point de détails aſſurés ſur ces différens objets. Nous en évaluerons le total ſeulement à 40,000 l. à cauſe des penſions réſervées aux Officiers actuels, leſquelles s'éteindront avec le temps. Ci pour ce moment...... 40,000

2°. Les droits perçus pour les degrés de Baccalauréat, de Licence & de Doctorat. On ſait qu'il exiſte de pareils droits dans toutes les réceptions des différens états de la

vie.

Ci-contre........................ 40,000

vie. Ces droits ſont fondés ſur les rapports qui ſe trouvent entre les Maîtres & les Diſciples, entre le Récipiendaire & le Corps qui admet; c'eſt que cette Compagnie eſt chargée de dépenſes néceſſaires, & il faut les acquitter. Dans notre ſyſtême, nous ne voulons d'autre rapport entre les Profeſſeurs & les Etudians que ceux de la ſeule diſcipline; on ſouſtrait les droits que les Maîtres devroient percevoir pour les examens & les réceptions. On ſe garantit par-là de la facilité & de la ſéduction de la part de ceux qui doivent donner les grades; mais l'argent fourni par ceux qui ſont reçus, retourne à l'Adminiſtration, pour dédommagement des frais qu'elle avance. Si quelques-uns prétendoient qu'elle doit ſe charger de tout & accorder une réception auſſi gratuite que l'inſtruction elle-même, nous y donnons volontiers les mains. Remarquons en paſſant, que le Public n'a pas généralement déſiré

De l'autre part.................. 40,000

jusqu'ici que la Médecine s'exerçât gratuitement envers tous, & qu'ainsi les Médecins fussent payés par l'Etat; tandis qu'il a été souvent proposé que la Justice fût gratuite : c'est qu'outre plusieurs raisons, elle est de droit ; c'est un des devoirs de la Souveraineté ; & la Médecine n'est souvent qu'une œuvre de charité, qu'on ne doit pas aux riches, mais seulement aux pauvres. Partant de ce principe, il semble que l'Etat peut fort bien ne rendre pas gratuites ni la réception des Médecins, ni l'exercice de leurs fonctions. Ces bienfaits ne pourroient s'accorder sans l'augmentation des charges publiques, ce que nous croyons devoir éviter.

Nous ferons en même temps observer que si l'Administration jugeoit convenable de supprimer tous priviléges exclusifs dans les Arts & le Commerce, la Médecine, ainsi que ses parties ministrantes, doivent être exceptées. C'est, disons-

Ci-contre.......................... 40,000

nous, que le Public n'a pas les connoiſſances néceſſaires pour diſtinguer les habiles en ces Arts & Sciences, & qu'il y faut des examens qui conſtatent la capacité. On voit dès lors que ce n'eſt pas tant un privilége excluſif que l'Art de guérir requiert, qu'une défenſe faite à tous autres de ſe mêler de fonctions qu'ils ne peuvent remplir qu'au riſque de la vie des Citoyens.

Pour revenir aux droits de réception, dont nous parlons, il eſt clair que le Gouvernement peut, ſans injuſtice, les toucher lui-même, pour ſe dédommager de ſes frais, dans cette portion du bien public à laquelle il ſatisfait. Ces droits varient au reſte & ont toujours varié tant en France que dans les pays étrangers. On lit que dans l'Univerſité de Paris, ſous Charles IX, la Maîtriſe-ès-Arts coutoit 56 liv. 13 ſous; le Cours de Licence en Droit, 28 écus; mais que le grand nombre des actes, dans les deux au-

De l'autre part. 40,000

tres Facultés, portoit la dépenſe pour le Doctorat en Théologie, à 1002 liv. & pour celui de Médecine, à 881 liv. le tout, ſans compter le prix du premier lieu de la Licence; prix que nous avons vu de notre temps s'acheter fort cher dans la Faculté de Médecine de Paris.

Voyons maintenant à quoi nous évaluerons ces droits. Nous avons deux ſortes de réceptions; l'une dans les quatre Facultés de province, que nous pouvons fixer à 600 liv. l'autre à l'Inſtitut, que nous portons à 1200 liv. indépendamment des frais de Theſes, leſquelles, avons-nous dit, ne ſont pas exigées, mais ſe ſoutiendront à volonté de la part des Récipiendaires. On peut préſumer que des Facultés provinciales & de l'Inſtitut, il ſortira chaque année au moins une centaine de Médecins. Comme il eſt difficile de déterminer le choix ou les moyens des Etudians pour ces différentes Ecoles, nous ſuppoſons que

Ci-contre........................ 40,000

toutes les réceptions, les unes dans les autres, sont portées à 900 liv. Nous ne comprenons pas celles qui se font à la Faculté de Paris, pour les raisons que nous avons énoncées plus haut (1). Mais le calcul de cent Médecins pour le moins reçus annuellement, est fondé sur ce qu'il est vraisemblable qu'il y a plus de 4000 Médecins dans le Royaume, & que la Société fournit assez généralement, dans toutes les professions, un nombre de sujets à peu près égal à ceux qui manquent. Or, si l'on ne porte la mortalité des adultes qu'à un quarantieme (ce qui est une estimation très-avantageuse), il s'ensuivra que la perte annuelle des Médecins sera environ de cent. Nous dirons en passant que si les Médecins ne passent pas le nombre de 4000 en France, il est impossible que le Public soit bien servi pour l'article de la santé.

---

(1) V. ci-dessus, p. 124 & suiv. & ci-dessous, p. 191.

De l'autre part.................. 40,000

Quelque ſalubre que puiſſe être la conſtitution de Paris & de nos provinces, je ne penſe pas qu'un Médecin puiſſe avoir les ſoins convenables pour plus de 15 à 1800 individus, plus ou moins ſouvent malades dans un temps déterminé, lorſqu'ils ſont épars & non pas raſſemblés en un lieu commun; tel qu'un hoſpice ou un hôpital. A ce compte, il faudroit environ 16000 Médecins pour l'aſſiſtance néceſſaire de vingt-quatre à vingt-cinq millions d'habitans. On voit donc que le très-grand nombre des malades eſt abandonné. A qui? je ne dirai pas à la Nature; ils ſeroient trop heureux! mais l'homme malade cherche des ſecours; il les reçoit de toutes mains, & n'y trouve ſouvent que ſa deſtruction.

En ne portant les réceptions qu'au nombre de cent par an, & l'une dans l'autre à 900 liv. nous aurons le produit de........................ 90,000

Total........................... 130,000

Ci-contre........................ 130,000

3°. Nous pouvons mettre aussi en ligne de compte, outre les réceptions des Regnicoles, celles des Etrangers. On peut croire que le nombre en augmentera par la réputation que nos établissemens donneront à la Médecine Françoise. Nous ne supposons que trente à quarante Etrangers admis par an à la Licence ou au Doctorat, à raison de 600 liv. chacun, ci à peu près. 21,000

4°. On peut compter sur un produit assez considérable fourni par l'hospice des Citoyens aisés. Nous y avons placé 250 lits. On vient de voir les prix différens pour chaque malade, qui sont depuis 4 liv. jusqu'à une pistole par jour, selon les commodités que la fortune des particuliers peut leur permettre. Supposons que le prix moyen soit de cent sous par jour, & que la dépense réelle ne soit que de 40 sous. De pareilles journées sont très-fortes lorsque les secours de l'Art n'y sont

Total........................ 151,000

De l'autre part.................. 151,000

pas compris : partant tous frais de remedes & de nourriture, &c. étant déduits, l'hoſpice peut profiter de 250 malades donnant chaque jour 3 liv. On doit les multiplier par les 365 jours de l'année, ce qui fait un bénéfice excédant les frais de 273,750 liv. Mais nous le réduirons à 200,000 liv. parce que les 250 lits ne ſeront peut-être pas tous remplis à la fois. Ci......................... 200,000

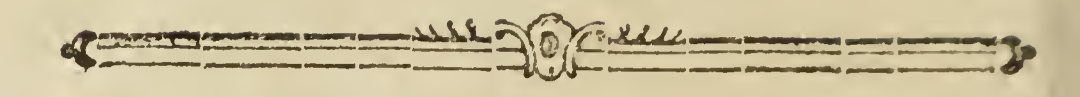
Total de recette, 351,000

Total de dépenſe, 306,000

Obſervons que l'on peut ajouter à l'article de la recette les amendes & les inſcriptions priſes dans les Facultés & à l'Inſtitut. Nous laiſſons celles-ci à titre de gratifications aux Profeſſeurs. Quant aux amendes, la moitié en eſt attribuée aux Compagnies, ſoit Colléges, ſoit Académies, les plus prochaines des lieux où le délit a été commis. L'autre moitié doit être verſée dans la Caiſſe commune, & cependant nous ne la comptons pas ici.

On voit donc qu'en prenant ſur les 45,000 liv. qui nous reſtent, 6000 liv. pour l'entretien de l'hoſpice, lequel ne doit pas être rejeté ſur l'hôpital des pauvres; 10,000 liv. pour la Bibliotheque & menus frais de l'Inſtitut; pareille ſomme pour les jetons des Profeſſeurs & ceux de la Faculté de Paris qui doivent aſſiſter aux Actes & aux Comités réunis de ces deux Corps; nous aurions encore à peu près 20,000 liv. pour les retraites des Profeſſeurs, pour des penſions aux veuves & aux enfans des Médecins qui ſont dans le cas de les demander. Ces ſecours, diſons-nous, ne pourront qu'augmenter par la ſuppreſſion des penſions réſervées pendant leur vie aux Profeſſeurs ſupprimés.





CHAPITRE VII.

Avantages qui résulteront de ces plans pour les Médecins. Objections & réponses.

Nous venons de voir l'utilité de nos établissemens pour toute la Société. Nous désirons aussi qu'ils soient agréés par tous nos confreres. Au surplus, l'Ordre des Médecins sera toujours prêt à faire des sacrifices au bien public. Ils y sont si accoutumés ! mais ils trouveront, à ce qu'il nous semble, des avantages propres aux plans proposés. Il est vrai que nous n'applanissons pas pour eux le chemin de la fortune : mais nous augmentons du moins la considération qui doit être attachée à cette profession quand elle est bien exercée. Elle s'attirera, plus que ci-devant, des sujets distingués par leurs talens, leur naissance & leurs richesses ; ce dernier objet ne devant pas être négligé dans un état où il y a tant de charités à faire.

A commencer par les Etudians, ils pourront, à moindres frais, se livrer à l'amour de la Science; vivans, comme ils feront, dans une maison commune & réglée, où la vie sera beaucoup moins chere que dans l'intérieur de Paris, &, ce qui est très-favorable à l'instruction, conversant habituellement avec de savans Professeurs. A la faveur d'une excellente éducation, ils jouiront plus tôt de la confiance & de l'estime de leurs compatriotes. Nous augmentons le charme attaché à cette belle étude de l'homme; nous la rendons plus facile & plus complette. Si nous ne pouvons rendre moins pénible l'exercice de l'Art, en écarter tous les dégoûts, supprimer les plaintes des malheureux malades qui souffrent; si nous ne pouvons retrancher rien de l'assiduité la plus gênante à les visiter, du sacrifice éternel de la liberté & d'innocens loisirs, nous procurons aux Médecins cette paix intérieure qui naît de l'accomplissement des devoirs. Existe-t-il de plaisirs aussi purs, pour les ames honnêtes, que ceux que donnent les bienfaits journellement répandus sur le genre humain? Très-instruits désormais, les Médecins pourront se dire à eux-mêmes, tous les jours: Nous faisons le bien, & sans risque de faire mal.

Ceux qui exercent actuellement leur profession peuvent voir, dans cette régénération de la Médecine, nombre de places distinguées tant à Paris que dans les provinces, auxquelles ils peuvent aspirer. De bons réglemens, enfin exécutés, n'assureront le libre exercice de l'Art, qu'à leurs pairs, à des hommes capables, & autant recommandables par leur probité que par leur savoir. Les Facultés conservées gagnent à nos arrangemens. Celles qui seront supprimées ne peuvent se plaindre, puisqu'elles conservent leurs anciens privilé-ges, avec la moitié de leurs gages; les Professeurs deviennent membres de l'Institut. Les plus simples Colléges restent tels qu'ils sont, avec l'espoir de quelques améliorations. Mais les premiers Médecins de chaque province, ainsi que leurs Académies, sont de création nouvelle, & répandront dans toutes les contrées de la France l'instruction & les secours, aussi utiles au peuple qu'honorables pour toute la Nation.

La Faculté de Paris en particulier mérite bien de trouver ses avantages dans nos établissemens. Jusqu'ici trop négligée, elle n'a cessé pourtant de servir l'Etat & la Capitale depuis cinq siecles (1). L'on a vu plus haut

(1) Elle ne s'est formée en Faculté particuliere que ver

qu'elle n'avoit reçu que des éloges dans les différentes réformes faites dans l'Univerſité, en 1452, 1575, & en 1598; que l'Edit de 1707 reconnoît que, pour l'utilité commune, on ne peut rièn ajouter à ſes Statuts. Qui pourroit croire qu'en conſidération de ſes ſervices, elle n'ait pas même été logée? C'eſt pourtant un fait certain que ſes Ecoles dans la rue de la Bucherie ont été bâties à ſes dépens en 1472. L'Amphithéatre d'Anatomie étant tombé de vétuſté, les Médecins n'ont eu, pour le reconſtruire, d'autre reſſource que celle de leur propre argent (1). Si l'on jette les yeux ſur ſes Statuts, on ſe convaincra que l'eſprit public les a dictés; & ſi nous interrogeons les Etrangers, ils conviendront que nulle part la Médecine ne ſe fait avec autant

---

l'an 1281; mais précédemment elle exiſtoit dans la Faculté des Arts, & mêlée dans ce qu'on appelle le corps des Nations, dont elle n'étoit pas pour lors ſéparée. *Note de l'Auteur.*

(1) La Faculté a depuis été tranſportée aux anciennes Ecoles de Droit; les nouvelles ayant été bâties ſur la place de l'élégante Egliſe de Sainte-Genevieve, qui va être achevée. La Faculté de Médecine fait ſes Actes & tient ſes Aſſemblées à ces anciennes Ecoles de Droit, rue Saint-Jean-de-Beauvais; mais ſes Cours continuent de ſe faire à l'Amphithéatre des anciennes Ecoles de Médecine, rue de la Bucherie. *Note de l'Éditeur.*

de déſintéreſſement qu'à Paris. Les principes de cette Compagnie influent, avons-nous dit, ſur la conduite particuliere de ſes Membres, & leur inſpirent un éloignement, je dirois preſque une horreur ſecrete, pour tout ce qui reſſemble à la charlatanerie ou une tromperie quelconque. Il ſemble que c'eſt la Religion elle-même qui a épuré ces motifs. Toute eccléſiaſtique dans ſon origine, la Faculté de Médecine de Paris y a puiſé ſes uſages & ſon caractere. On ſait que cette profeſſion a toujours été interdite aux Moines. Le Pape Honorius III étendit depuis cette défenſe au Clergé ſéculier; mais cette Loi n'eut point d'exécution; véritablement les Clercs étoient à peu près les ſeuls qui fuſſent lettrés alors. Des hommes reſpectables, qui avoient d'ailleurs leur ſubſiſtance aſſurée, ont laiſſé aux Laïques leurs ſucceſſeurss (1) une vie laborieuſe & charitable à ſuivre, mais avec beaucoup moins d'aiſance. Nous ferons, à ce ſujet, une réflexion aſſez triſte; c'eſt que quand la

---

(1) On ſait que ce fut le Cardinal d'Eſtouteville, qui, dans la réforme de l'Univerſité, en 1452, ſupprima l'ancien ſerment que devoient faire les Médecins, qu'ils n'étoient pas mariés, s'ils vouloient conſerver le droit de Régence. *Note de l'Auteur.*

Société est bien servie, elle s'embarrasse médiocrement de récompenser. Elle s'occupe davantage d'exciter les esprits vers le bien, lorsqu'elle a des besoins à remplir; mais dès que l'ordre est établi, on croit volontiers qu'il va tout seul. Le sort des particuliers est encore plus fâcheux que celui des Compagnies : on croit d'un honnête homme qui a du mérite, qu'on en peut toujours jouir sûrement, parce que sa probité l'empêchera de faillir.

Plusieurs cathédrales, en différens pays de l'Europe, réservent encore des prébendes de Chanoines à des Médecins, engagés ou non dans les Ordres sacrés. En France, généralement on n'a pas même laissé un encouragement de ce genre à la Médecine. La Faculté de Paris n'ayant jamais été dotée, il en résulte, comme nous l'avons observé, des frais considérables pour les réceptions, parce qu'il faut des droits de présence aux Docteurs qui examinent, & président aux Actes. L'équité demande qu'elle soit suffisamment fondée, pour remplir ses fonctions ; elle les a même généreusement augmentées par plusieurs Chaires entretenues à ses frais. En attendant qu'on soit venu à son secours, nous n'avons pas moins cru devoir lier intimement la Faculté

avec l'Inſtitut, & les faire marcher tous deux de concert pour opérer le bien public.

Cette Faculté n'admet dans ſon ſein que ceux qu'elle a examinés. Ce droit, auſſi conforme à l'utilité générale qu'à la ſienne, lui eſt confirmé ici dans toute ſa force L'on a vu que les Médecins qui auront été reçus à l'Inſtitut, & qui déſireront exercer à Paris, ſont par elle examinés, admis à la Licence, promus au Doctorat & à la Régence. Mais, dira-t-on, n'arrivera-t-il pas, qu'à la ſuite de pluſieurs années, tels Docteurs reçus ſimplement à l'Inſtitut, mais non agrégés à la Faculté, viendront s'établir dans la Capitale ? Et n'eſt-il pas contraire au bien public qu'on abandonne les provinces pour s'établir dans la Capitale ? Des eſpérances flatteuſes, quoique vaines aſſez ſouvent, y attirent des hommes diſtingués en tout genre. Dans des profeſſions néceſſaires, telle que la Médecine, le Gouvernement doit pourvoir à ce que l'intérieur du Royaume n'en ſoit point privé. Il n'eſt pas difficile de prendre à cet égard des précautions convenables. Il n'y a qu'à ſtatuer que les Docteurs de l'Inſtitut qui, dans le temps, n'auront point été reçus à la Faculté ne pourront y être agrégés que moyennant un Acte public dans les Ecoles de cette Compagnie

pagnie, & une ſomme déterminée, par exemple, celle de 1000 ou 1200 liv. Cet uſage n'auroit rien d'injuſte, & il n'eſt pas nouveau. L'on a déjà dit que les Arts libéraux & mécaniques, les Corps de Marchands, &c. forment des Communautés ou des Colléges, qui ont leurs Statuts particuliers, même prohibitifs envers ceux qui n'y ſont pas incorporés. De pareils réglemens ſont ſous la protection des Loix dans preſque tous les pays. N'eſt-il pas de la plus grande convenance que ceux qui veulent participer à des priviléges, que l'uſage & la convenance ont fait adopter, contribuent pour leur quote part aux dépenſes communes de la corporation ?

Pour ce qui eſt des Médecins reçus dans les quatre Facultés de province, & qui déſireroient exercer dans Paris, celle de la Capitale conſerve le droit ancien & confirmé par tant d'Ordonnances & d'Arrêts, droit qui conſiſte à exiger d'eux un examen ſur toutes les parties de la Médecine, & un acte public; parce que la Faculté ne peut être ſuppoſée connoître leur capacité : c'eſt ce qu'on ne pourroit dire des Médecins précédemment reçus à l'Inſtitut, puiſque c'eſt ſous ſes yeux qu'ils ont pris leurs grades. Enfin la Faculté, ſans recevoir préciſément dans ſon ſein tous

ceux qui se présenteroient, pourroit, comme le Collége des Médecins de Londres, accorder, sous le titre de *permissi*, le pouvoir de pratiquer à Paris, après un examen préalable. Ces droits, différemment exercés, appartiendroient en propre à la Faculté. L'on ne met point en doute qu'elle n'en use, sur tout si elle est dotée, à sa maniere ordinaire, c'est-à-dire avec la plus grande noblesse; en augmentant les honoraires de ses Professeurs; en accordant des jetons à chacun des six Docteurs qui assistent toutes les semaines, à tour de rôle, à la visite des pauvres, &c. &c. (1).

Je ne vois donc aucune raison de réclamation de la part de mes Collegues contre le renouvellement de la Médecine tel que je le propose; & reconnoissant, comme je fais, qu'ils ne sont pas traités en France avec la justice qu'ils méritent, je serois inconsolable, si ces arrangemens pouvoient leur faire essuyer de nouveaux dégoûts. On m'a fait des objec-

---

(1) Cette visite seroit bien plus utile, si les médicamens, prescrits par ces consultations gratuites, étoient aussi administrés gratuitement aux pauvres. Mais comment charger une Compagnie qui est endettée & pauvre elle-même ? Nous ne pouvons donc qu'indiquer cet objet à la bienfaisance des Citoyens riches. *Note de l'Auteur.*

tions d'un autre genre; & quoique plus ſpécieuſes que ſolides, je ne dois ni les cacher, ni les laiſſer ſans réponſes.

Premiérement, a-t-on dit; votre ſyſtême enleve au très-grand nombre des Univerſités du Royaume, une de leurs Facultés: dès lors elles ne ſont plus de vraies Univerſités; & ſi les Facultés de Théologie, de Droit & des Arts demandent auſſi des établiſſemens particuliers, les dépenſes ne finiront point.

Réponſe. Selon ces plans, les Univerſités ne ſeront point détruites. Les Médecins qui forment actuellement les Facultés de Médecine, & qui doivent être ſupprimés, feront un Corps ou un Collége capable de la repréſenter au beſoin. Mais ils n'auront plus d'Ecoliers? Déjà la plupart ceſſent d'en avoir; tant leur réputation eſt déchue! S'il s'y trouve un Jardin de Botanique, il doit être conſervé: cette partie de l'Hiſtoire naturelle pourra donc être cultivée en plus de lieux. Le bâtiment deſtiné aux anciennes Ecoles, pourra ſervir aux aſſemblées de l'Académie ou du Collége qui ſuccédera à la Faculté ſupprimée; le reſte ſera donné à bail, pour aider à fournir aux dépenſes néceſſaires. Quant aux demandes qu'on ſuppoſe pouvoir être faites par les autres Facultés, nous nous ſom-

mes hâtés de dire (1) que celle de Médecine, par la nature des Sciences qu'elle embrasse, avoit besoin de plus de frais pour l'enseignement; tandis que la Théologie, le Droit, les Humanités s'apprennent dans de bons cahiers, avec de bons Maîtres, à la campagne comme à la ville, en province comme à Paris. Il est de toute évidence que le Médecin ne sçauroit trop voir de ses yeux les merveilles que lui offrent la Physique, la Chimie, l'Anatomie, les especes différentes de maladies. Certainement la Médecine ne se devine pas; & ses connoissances très-multipliées ne peuvent s'acquérir qu'avec du temps, rarement au logis, même par un riche particulier. L'Etat doit donc pourvoir à l'éducation médecinale, par des établissemens qui y soient adaptés. Enfin, comme on voit la Faculté de Droit subsister seule à Rennes, à Dijon, celles de Théologie & des Arts, en beaucoup d'autres lieux, restant également isolées, & au grand avantage des Peuples, y a-t-il à se plaindre que pour le bien commun, on supprime celles de Médecine dans la plupart des Universités?

2°. Chez les Nations policées, on a vu des Médecins habiles, en différens siecles; ces

---

(1) V. page 62 & suiv.

hommes précieux ſe ſont formés ſans tant de ſecours; on peut donc continuer à s'en paſſer!

Réponſe. Sans doute le monde a poſſédé de temps à autres d'excellens Médecins; & nous en avons à préſent, peut-être plus que jamais. La Société ne doit pourtant pas compter ſur une claſſe d'hommes rares dont le génie franchit tous les obſtacles. Les hommes ſupérieurs, dans tous les états, ne paroiſſent pas prodigués par la Nature. S'il s'agit donc d'inſtitution, ce doit être ſur le commun des hommes qu'il convient de tabler. L'on peut bien reconnoître avec un de nos Poëtes, que dans la Poéſie il n'eſt point de degré du médiocre au pire : l'on en peut dire à peu près autant des beaux Arts; parce qu'enfin on peut s'en paſſer. Mais, nous l'avons déjà dit, dans les profeſſions néceſſaires, telle que la Médecine, il eſt indiſpenſable de ſe ſervir des eſprits qui ſe préſentent, même médiocres, pourvu qu'ils ſoient bons d'ailleurs, & que la probité ſoit intacte. Sans doute une heureuſe mémoire, une imagination féconde, ſervent à la Médecine, qui eſt le grand Art de combiner rapidement les idées ſous tous leurs rapports. Il ſemble pourtant que la ſolidité du jugement ſoit la premiere qualité du Médecin. Quoi qu'il en puiſſe être, reconnoiſſons du

moins que la médiocrité fréquente, que donne la Nature, peut s'élever fort haut à la faveur d'une éducation publique, ſurveillée, & proportionnée aux différens beſoins de nos Sociétés. Qui oſeroit comparer le ſavoir de la vieille Ecole de Salerne, avec la profonde doctrine des Facultés célebres de notre ſiecle? Par les moyens que nous propoſons, l'Art de guérir acquerra des forces ſuffiſantes dans le commun des eſprits; cependant nous donnons des ailes au génie, qui portera ſon vol fort haut. On ſait qu'Hippocrate travailloit ſes divins écrits ſur les Mémoires dreſſés dans la famille d'Eſculape, dont il étoit le dix-huitieme deſcendant, & ſur ceux de ſes contemporains. De jeunes Diſciples, répandus dans la Grece, lui faiſoient part du réſultat de leurs obſervations. Voilà la ſource des richeſſes qu'il a laiſſées à la poſtérité. Elles ne peuvent que s'augmenter conſidérablement au ſein d'une Nation ingénieuſe, ſi elle veut employer les moyens qui ſont entre ſes mains. On peut ſe convaincre enfin que la marche rapide des Sciences, depuis un ſiecle & demi, eſt due principalement à une foule d'établiſſemens faits en Europe pour leur progrès. Peut-être étoit-ce par la Médecine qu'il eût fallu commencer? C'eſt par elle que Deſcartes vouloit terminer ſes recherches.

3°. Vous avouez d'après les faits anciens & nouveaux, que les Gaules que nous habitons ont toujours été fécondes & peuplées; que c'eſt là un pur bénéfice de la Nature: je veux croire que l'Art ſe perfectionnant par vos moyens, y augmenteroit la population; mais convient-il qu'elle devienne exceſſive?

Réponſe. Nous ſommes loin de cet excès. Des malheurs publics peuvent rendre notre population trop foible. Il paroît par l'état préſent des choſes, que les guerres ſeront moins fréquentes en Europe que dans les ſiecles précédens. Le temps des conquêtes paroît paſſé. Si nous jouiſſons à l'avenir de longues paix (du moins les Nations ſont hors d'état de ſoutenir de longues guerres), n'avons-nous pas, dans les Colonies nouvelles, un débouché pour un trop grand nombre d'hommes, ſi jamais la France ne pouvoit ſuffire à les nourrir? Mais d'abord, combien ſommes-nous éloignés d'avoir mis en bonne culture le ſol de la France, & de tirer de la terre tout ce qu'elle peut nous fournir? Et quand nous ſerons forcés d'avoir recours à des Colonies, cette reſſource n'eſt-elle pas infiniment plus honnête & auſſi ſûre que ces diſettes affreuſes, inventées à la Chine pour réduire à un juſte taux le nombre des habitans, & le propor-

tionner aux moyens communs de la Nature pour les alimenter ?

4°. Vous voulez, objectent quelques-uns, que les Médecins s'occupent d'Hiſtoire naturelle. Ne craignez-vous pas de les ſurcharger dans leurs études ? & n'eſt-ce pas trop exiger d'eux, quand on augmente leurs travaux, en laiſſant ſubſiſter la modicité des honoraires ?

Réponſe. Nous penſons bien que, dans de très-grandes villes, les Médecins employés ne peuvent faire d'excurſions dans les Sciences, qui, quoiqu'elles ne leur ſoient pas étrangeres, leur ſont pourtant moins néceſſaires, ſans enlever aux malades une partie du temps qui leur eſt entiérement dû. Mais peut-on refuſer à l'eſprit quelque délaſſement ? En eſt-il de plus digne de gens inſtruits, que de changer l'objet des études ? Les Médecins habitués dans les petites villes, jouiſſent de plus de loiſirs : ils peuvent les mettre à profit pour étendre nos connoiſſances ſur les productions naturelles du Royaume ; nous déſirons qu'elles ſoient adaptées à l'Art de guérir ; & nous n'y employons que ſept à huit Médecins en chaque province. Les obſervations de tous les autres ne ſont que des contributions abſolument volontaires. Si l'on porte attention ſur ces plans & leurs détails, on les verra dégagés

de ce luxe dans les Sciences, qui a tant gagné aujourd'hui. Quant aux honoraires dont on ne s'occupe point ici, il nous ſemble que l'honneur doit marcher avant tout; que la confiance devenant plus grande & plus générale, les Médecins peuvent attendre un meilleur traitement à l'avenir; qu'après tout, la premiere repréſentation de leur part ſuffira; qu'ils obtiendront ſur cet objet un réglement qui proportionnera le prix au travail, & à la dignité de la profeſſion; ſur-tout quand on conſidere qu'indépendamment de l'intérêt pécuniaire, ce prix tient néceſſairement à la conſidération perſonnelle.

5°. Mais pourquoi raſſembler à Paris nombre d'Etudians & de Profeſſeurs? Cette ville n'eſt-elle pas déjà aſſez riche? faut-il la rendre encore plus peuplée?

Réponſe. L'établiſſement que nous propoſons d'y faire n'augmentera peut-être ſa population que d'un millier d'individus regnicoles & étrangers. L'expérience a prouvé que le ſite de cette Capitale eſt auſſi favorable à la ſanté qu'aux progrès des Sciences & des Arts. On pourroit déſirer, pour nos vûes, qu'elle fût plus au centre du Royaume: elle n'eſt pas du moins à l'une de ſes extrémités comme Montpellier. Qu'il nous ſuffiſe que loin de faire

ſortir l'argent de la France, on y attirera celui des pays plus ou moins voiſins : le beſoin & le déſir de s'inſtruire appellera à Paris un plus grand nombre d'Etudians. Nous avouerons pourtant qu'une ſi grande Univerſité eût pu être mieux placée que dans la Capitale, par exemple à Bourges, à Tours ou à Orléans. On peut croire que les Etudes s'y fuſſent généralement maintenues avec plus d'ardeur. L'importance des Facultés ſupérieures, principalement de la Théologie & de la Médecine, leur a donné un ton ſérieux qui a aidé à les ſoutenir auprès des Pariſiens. Mais la nombreuſe Faculté des Arts, qui gouverne la premiere jeuneſſe, n'a pu échapper au ridicule qu'un peuple léger s'eſt plu à répandre ſur les Profeſſeurs & les Répétiteurs. Le nom de pédant a encouragé des Diſciples trop pétulans à moins reſpecter leurs Maîtres; de-là peu d'application, & le goût ſi commun dans ce ſiecle pour la diſſipation. On ne voit pas du moins que l'Angleterre ait lieu de ſe plaindre de n'avoir pas placé d'Univerſité à Londres, mais à Oxford & à Cambridge; elle n'a pas plus à regretter de n'avoir qu'un petit nombre d'Univerſités pour ſes trois Royaumes; tandis que nous en avons pour chacune de nos provinces. Si donc nous

avons choisi la Capitale de la France pour le siége de notre établissement, c'est qu'il s'y en trouve bon nombre qui sont déjà tout faits, & qui servent merveilleusement à nos desseins.

6°. On ne cesse de dire à chaque nouvel établissement : La plupart, dans leur origine, ont une utilité plus ou moins marquée ; ils vieillissent enfin par l'introduction des abus, par l'action du temps ; il en sera de même de votre projet de renouvellement pour la Médecine en France.

Réponse. Il n'en faut pas conclure que nous devions rester où nous en sommes. Ce seroit à la paresse seule à tirer cette conséquence. Dès qu'on a constaté des abus réels dans la Société, on doit prendre toutes les mesures nécessaires pour les abolir. Ceux qui viendront après nous, corrigeront de même les désordres dont ils se seront apperçus ; en attendant, nous goûterons les fruits de notre sagesse. Nous avons assez prouvé que des réformes en Médecine étoient nécessaires. Quant à des améliorations durables que nous désirons y voir faire, si notre nouvel Institut tomboit jamais dans le relâchement, il sera plus aisé de restaurer un établissement unique dans le Royaume. Et, nous l'avons déjà dit,

il eſt plus facile d'éclairer la conduite de cinq Facultés que celle de vingt autres. Ici tout eſt mis ſous les yeux du Roi & de la Nation. N'avons-nous pas d'ailleurs l'exemple des Académies & de divers établiſſemens, leſquels, depuis plus d'un ſiecle, ſubſiſtent avec éclat?

Faut-il que je répete l'objection que me faiſoit un Politique, dont néanmoins je connoiſſois le grand ſens? Vos Médecins, diſoit-il, deviendroient trop puiſſans. Quelle autorité, repliquai-je, autre que celle de faire le bien, pourroient-ils acquérir, pour que leur ordre peſât plus dans la balance? Tous leurs travaux ſe feront ſous l'inſpection d'un Miniſtre & du premier Médecin du Roi; d'ailleurs a-t-on jamais vu que les Savans ayent abuſé de leurs relations & de leur commerce littéraire, pour exciter des troubles? La contemplation habituelle de la Nature eſt ſi propre à nous préſerver des vices, & à nous guérir des folles ambitions! Les Médecins ſont de tous les Citoyens les moins livrés à des prétentions particulieres. Ce qu'on propoſe de faire pour eux ne les rendra jamais riches ni puiſſans. Ces encouragemens ſont bien plus pour l'Art que pour ceux qui l'exercent; ceux-ci ne doivent chercher & ne trouveront de

vrais dédommagemens de leurs peines que dans l'excellence & la grande utilité de leur profeſſion.

Pour ce qui me regarde, il paroît aſſez, je penſe, qu'aucun intérêt perſonnel ne m'a guidé dans ces projets. Je ne ſuis engagé à aucun Corps; j'ignore où je fixerai mon établiſſement. A la fin de mon Cours d'études, que j'ai faites les plus longues & les plus aſſidues que j'ai pu, j'ai regretté le temps que j'aurois employé plus utilement; j'ai ſenti que l'amour de la Science, s'il eût été mieux ſecondé, m'eût conduit plus loin. Je ſouhaiterois que les autres profitaſſent des avantages dont je n'ai pu jouir. Etendant enſuite mes vues au delà de l'éducation des jeunes Médecins, j'ai cherché à perfectionner le grand Art de guérir. Garanti des préjugés que donne l'eſprit de Corps, j'ai cru avoir quelques diſpoſitions à unir mes Collegues par la concorde & l'émulation, à les faire concourir au bien public, à diriger leurs efforts vers un centre, vers cette unité ſi déſirable dans la Monarchie. Une durée de près de quatorze ſiecles (durée plus grande que celle de tous les Etats anciens & modernes), ne prouve-t-elle pas que cette forme de gouvernement eſt la plus convenable à notre chere Patrie? Puiſſe du

moins ce premier essai de mon zele & de mes forces engager quelque heureux génie à exprimer, pour la conservation de nos concitoyens, des voeux plus dignes, & qui soient enfin exaucés!

FIN.

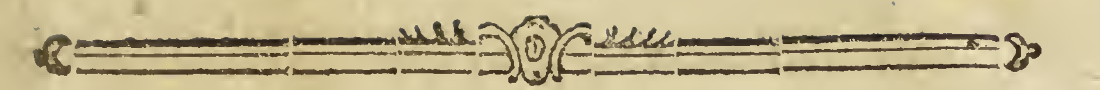


TABLE

DES CHAPITRES.

Fin de la Table des Chapitres.

TABLE



TABLE

DES MATIERES.

A.

C.

D.

G.

H.

I.

L.

M.

O.

P.

R.

S.

T.

V.

Fin de la Table des Matieres.

De l'Imprimerie de MOUTARD, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

ERRATA.

PAGE 6, *ligne* 9, drei, *lisez* dire.
Page 7, *ligne* 2, sonder, *lisez* fondés.
Page 11, *ligne* 12, aux siecles présens, *lisez* au siecle présent.
Page 24, *ligne* 9, entier, *lisez* entiers.
Page 30, *ligne* 8, de, *lisez* des.
Idem. 10, quand cela se peut, *lisez* autant qu'ils le peuvent.
Page 31, *ligne* 3, non pas de, *lisez* pas les premiers principes.
Page 40, au lieu de 0, mettez le nombre 40.
Page 50, *ligne* 5, effacez même.
Page 56, *ligne* 3, tient, *lisez* rend.
Page 61, *ligne* 5, du texte, sussisoient, *lisez* suffisoient.
22 de la note, on ne la voit, *lisez* on ne voit la Faculté de Médecine.
Page 62, *ligne* 1, fondée, *lisez* fondés.
Page 65, *ligne* 3, sondation, *lisez* fondation.
Page 81, *ligne* 3, de la note, dépen e, *lisez* dépense.
Page 85, *ligne* 4 & 5 *effacez* bien plus considérable.
Page 91, *ligne* 4, *effacez* lequel est.
Page 101, *derniere ligne*, *effacez* le point qui suit le mot de Médecin.
Page 110, *derniere ligne*, pricinpes, *lisez* principes.
Page 140, *ligne* 14, maladies, *lisez* maladie.
Page 142, *derniere ligne*, toutsa crifier, *lisez* tout sacrifier.
Page 150, *ligne* 5, eur, *lisez* leur.
Page 154, *ligne* 8, l'estimeront, *lisez* estimeront.
Page 155, *premiere ligne*, & les, *lisez* & ordonnances.
Page 161, *ligne* 21, pour y exercer, *lisez* d'y exercer.
Page 176, *ligne* 3, raison, *lisez* à raison.
Page 190, *ligne* 19, successeurss, *lisez* successeurs.

